



Assemblée générale

Distr. générale
26 février 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 161 de l'ordre du jour

Financement de l'Opération hybride

Union africaine-Nations Unies au Darfour

Budget de l'Opération hybride Union africaine -Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses de planification des ressources et activités d'appui à la mission	6
C. Coopération régionale entre missions	13
D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays	13
E. Tableaux budgétaires axés sur les résultats	15
II. Ressources financières	81
A. Vue d'ensemble	81
B. Contributions non budgétisées	82
C. Gains d'efficacité	82
D. Taux de vacance de postes	83
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	83
F. Formation	84
G. Désarmement, démobilisation et réintégration	85



H.	Services de détection des mines et de déminage	86
I.	Projets à effet rapide	87
III.	Analyse des variations	87
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	94
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU	95
Annexes		
I.	Définitions	114
A.	Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines	114
B.	Terminologie se rapportant à l'analyse des variations	115
II.	Organigrammes	116
Carte	120

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, dont le montant s'élève à 1 899 367 200 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 240 observateurs militaires, 19 315 militaires, 3 772 membres de la Police des Nations Unies, 2 660 membres des unités de police constituées, 1 579 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 3 379 administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national, 620 Volontaires des Nations Unies et 6 agents fournis par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice et l'objectif de l'Opération est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (processus de paix; sécurité; état de droit, gouvernance et droits de l'homme; coordination de l'action humanitaire, du relèvement et du développement; et appui). Les effectifs de l'Opération ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de l'Opération.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par l'Opération.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2008/09)	Montants répartis (2009/10)	Dépenses prévues (2010/11)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	586 616,9	739 434,5	789 793,1	50 358,6	6,8
Personnel civil	189 928,0	241 615,5	362 874,9	121 259,4	50,2
Dépenses opérationnelles	714 734,3	617 892,2	746 699,2	128 807,0	20,8
Montant brut	1 491 279,2	1 598 942,2	1 899 367,2	300 425,0	18,8
Recettes provenant des contributions du personnel	19 410,1	25 060,3	31 956,9	6 896,6	27,5
Montant net	1 471 869,1	1 573 881,9	1 867 410,3	293 528,4	18,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	-	-	-	-	-
Total	1 491 279,2	1 598 942,2	1 899 367,2	300 425,0	18,8

Ressources humaines^a

	Observateurs militaires	Contin-gents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Postes de temporaire ^{c, d}	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouvernements	Total
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé 2009/10	–	–	–	–	54	37	–	3	–	94
Effectif proposé 2010/11	–	–	–	–	62	40	–	3	–	105
Composantes										
Processus de paix										
Effectif approuvé 2009/10	–	–	–	–	154	168	24	20	–	366
Effectif proposé 2010/11	–	–	–	–	152	165	24	20	–	361
Sécurité										
Effectif approuvé 2009/10	240	19 315	3 772	2 660	46	1 086	–	12	–	27 131
Effectif proposé 2010/11	240	19 315	3 772	2 660	49	686	–	8	–	26 730
État de droit, gouvernance et droits de l'homme										
Effectif approuvé 2009/10	–	–	–	–	113	175	–	44	6	338
Effectif proposé 2010/11	–	–	–	–	110	152	–	44	6	312
Coordination de l'action humanitaire, du relèvement et du développement										
Effectif approuvé 2009/10	–	–	–	–	28	26	–	–	–	54
Effectif proposé 2010/11	–	–	–	–	29	23	–	12	–	64
Appui^e										
Effectif approuvé 2009/10	–	–	–	–	1 129	1 931	14	482	–	3 556
Effectif proposé 2010/11	–	–	–	–	1 153	2 299	14	533	–	3 999
Total										
Effectif approuvé 2009/10	240	19 315	3 772	2 660	1 524	3 423	38	561	6	31 539
Effectif proposé 2010/11	240	19 315	3 772	2 660	1 555	3 365	38	620	6	31 571
Variation nette	–	–	–	–	31	(58)	–	59	–	32

^a Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

^b Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^d 24 postes temporaires de personnel recruté sur le plan international et 14 postes temporaires de personnel recruté sur le plan national.

^e Comprend un poste P-5 d'administrateur hors classe chargé de la coordination des mesures de sécurité sur le terrain financé selon des modalités de partage des coûts convenues avec l'équipe de pays des Nations Unies.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1769 (2007). La prorogation la plus récente de ce mandat, jusqu'au 31 juillet 2010, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 1881 (2009).

2. La MINUAD a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est d'assurer un règlement politique viable et la sécurité durable au Darfour.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la MINUAD contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ces tableaux présentent les réalisations et produits pour chacune des composantes correspondant aux tâches confiées à la Mission – processus de paix; sécurité; état de droit, gouvernance et droits de l'homme; coordination de l'action humanitaire, du relèvement et du développement; appui.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la MINUAD ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de l'Opération. La variation des effectifs par rapport au budget de 2009/10, y compris les reclassements, est analysée au niveau de chaque composante.

5. La structure hiérarchique de l'Opération hybride repose sur l'unité de commandement et de contrôle et une chaîne de commandement unique : le Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU est chargé de l'administration générale de la MINUAD, supervise l'exécution de son mandat et assure la gestion et le fonctionnement de la mission.

6. Le Représentant spécial conjoint applique les directives stratégiques émanant du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix de l'ONU et du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine et rend compte, par leur intermédiaire, au Secrétaire général de l'ONU et au Président de la Commission de l'Union africaine. Conformément au communiqué d'Abuja, le commandant de la force et le chef de la police, tous deux nommés par l'Union africaine en consultation avec l'ONU, relèvent du Représentant spécial conjoint et dirigent respectivement les activités militaires et policières de l'Opération hybride.

7. L'Équipe conjointe d'appui à la médiation bénéficie du soutien de la MINUAD. Le Médiateur en chef conjoint, qui dirige l'Équipe conjointe, relève du Secrétaire général de l'ONU par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et du Président de la Commission de l'Union africaine par l'intermédiaire du Commissaire à la paix et à la sécurité. Il travaille en liaison étroite avec le Représentant spécial conjoint, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et d'autres parties prenantes compétentes. Il est

chargé de gérer l'initiative de dialogue politique et de médiation engagée par l'ONU et l'Union africaine en direction des parties belligérantes au Darfour afin de les amener à trouver une solution politique au conflit.

8. La direction générale de la MINUAD est assurée conformément à la pratique établie et aux règles et principes de l'ONU. Les appuis auxiliaires et les structures de commandement et de contrôle de l'Opération hybride sont fournis par les Nations Unies. Un Mécanisme conjoint d'appui et de coordination, doté de son propre personnel, a été mis en place à Addis-Abeba; il est chargé de renforcer les liens entre le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat de l'ONU et le Département paix et sécurité de l'Union africaine pour les questions relatives au déploiement de la MINUAD. Toutes les structures de commandement et de contrôle et les principaux bureaux de l'Opération se trouvent au Darfour.

9. La MINUAD est organisée en trois secteurs correspondant aux trois États du Darfour, la gestion et la direction des opérations dans l'ensemble de la zone étant assurées depuis le quartier général de la mission installé à Al-Fasher. Trois bureaux régionaux, situés à Al-Fasher (dans les locaux du quartier général), Nyala et El Geneina, supervisent et coordonnent les opérations au Darfour-Nord, au Darfour-Sud et au Darfour-Ouest, respectivement. L'antenne de Zalingei, qui relève du bureau régional d'El Geneina, coordonne les activités dans son sous-secteur. Les bureaux régionaux et l'antenne bénéficient d'une large autonomie dans la gestion courante en vertu du schéma directeur élaboré conjointement avec l'équipe de direction de l'Opération. Des pouvoirs ont notamment été délégués aux chefs des bureaux régionaux et de l'antenne de Zalingei dans les domaines de l'administration et de la gestion financière, l'objectif étant d'assurer une gestion efficace et rationnelle dans une structure organisationnelle décentralisée. Les chefs des bureaux régionaux relèvent directement du Chef de cabinet, le chef de l'antenne de Zalingei relevant pour sa part du chef du bureau régional d'El Geneina. La MINUAD a également des bureaux dans des sites clefs hors du Darfour, notamment un bureau de liaison à Khartoum [dans les locaux de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)], et le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination d'Addis-Abeba. Le personnel de la composante militaire travaille en étroite liaison et coordination avec la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et avec la MINUS.

B. Hypothèses de planification des ressources et activités d'appui de la mission

10. L'équipe de médiation continuera d'élargir ses consultations avec la société civile darfourienne afin d'établir une base concrète pour les négociations et de mieux convaincre les parties de s'engager dans le processus politique. La MINUAD continuera d'appuyer cette initiative au moyen de larges consultations avec les groupes de la société civile, les responsables locaux, les personnes déplacées, les groupes de jeunes et de femmes.

11. La MINUAD continuera d'appuyer les initiatives prises localement pour créer des mécanismes et des institutions efficaces propres à promouvoir la réconciliation entre les communautés. Elle s'emploiera également à protéger les civils et à faciliter l'accès à l'aide humanitaire et le retour librement consenti des réfugiés et déplacés dans leur lieu d'origine, si les circonstances le permettent.

12. Étant donné que le déploiement de son personnel militaire, de son effectif de police et de son personnel civil est déjà bien avancé, la MINUAD réaménagera ses priorités au cours de l'exercice 2010/11. Elle appuiera plus activement le processus de paix conduit par le Médiateur en chef conjoint afin de faciliter les négociations et la mise en œuvre d'un accord de paix global et sans exclusive pour le Darfour. Elle s'engagera plus résolument dans ce processus en multipliant ses interventions auprès des parties au conflit – le Gouvernement du Soudan et les mouvements armés – et en favorisant davantage que par le passé la mobilisation populaire et la participation de la société civile au processus politique. Bien que les parties au conflit soient les acteurs essentiels de tout accord de paix véritable, cet accord ne peut être viable que si les populations locales et en particulier les victimes de la crise du Darfour adhèrent pleinement aux dispositions de fond qui s'attaquent aux causes premières du conflit. La MINUAD s'engagera dans le processus avec la collaboration et l'appui du Médiateur en chef conjoint de manière à faire avancer le processus de paix au Darfour. Dès qu'un accord de paix aura été conclu, elle s'emploiera à aider les parties à appliquer les dispositions de l'accord et suivra les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mécanismes convenus pour renforcer le processus de paix, la réconciliation, le relèvement et le développement au Darfour. Elle continuera d'utiliser ses bons offices pour encourager les parties à respecter l'accord de paix.

13. Conformément à sa vocation d'opération hybride, la MINUAD continuera de faciliter la coopération entre l'Union africaine et l'ONU sur les questions relatives à l'exécution de son mandat. Une fois que les problèmes les plus urgents liés au déploiement auront été réglés, le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination mettra davantage l'accent sur la coordination et la facilitation des tâches liées à l'accomplissement du mandat et sur l'approfondissement de la collaboration entre les deux institutions.

14. Si les difficultés apparues ces dernières années en termes de renforcement des capacités opérationnelles peuvent être surmontées, la MINUAD devrait avoir presque atteint sa pleine capacité opérationnelle de déploiement militaire et de police d'ici à la mi-2010. Dans les limites de ses moyens, elle profitera du renforcement de ses capacités pour intervenir dans des zones jusqu'alors inaccessibles et y rétablir la confiance grâce au déploiement permanent et visible de patrouilles renforcées opérant sur des zones plus étendues, l'objectif étant de garantir la liberté de mouvement, de s'assurer que des dispositifs de sécurité sont en place pour protéger les civils et les convois humanitaires, de garantir en temps voulu le libre accès des organisations d'aide humanitaire et des secours aux communautés nécessitant une assistance.

15. Agissant en coopération étroite avec le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés et l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUAD assurera l'application des résolutions du Conseil sur les enfants et les conflits armés, par des initiatives en faveur de la protection de l'enfance, le renforcement des capacités et la formation des Casques bleus et des personnels associés dans le domaine des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance, l'expansion des institutions nationales et des organisations de la société civile, des interventions en faveur de l'intégration des considérations relatives aux enfants dans les processus de paix et les programmes de planification du relèvement et de la reconstruction après conflit. Conformément à son mandat, elle engagera un dialogue avec les parties au conflit afin d'obtenir d'elles des plans d'action assortis

d'échéances visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats et autres violations graves à l'encontre des enfants et établira, en collaboration avec des partenaires, en particulier le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), un mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations des droits de l'enfant, en application des résolutions du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés. L'Opération vérifiera également l'application des recommandations sur les enfants au Soudan émises par le Conseil de sécurité le 21 novembre 2009 (voir S/AC.51/2009/5), ainsi que la mise en œuvre de la directive sur la protection de l'enfance publiée en 2009 par le Département des opérations de maintien de la paix.

16. La MINUAD continuera de contribuer au rétablissement de la sécurité au Darfour. Elle élargira encore son initiative de police de proximité et formera des volontaires dans les camps de déplacés dans les domaines de la lutte contre les violences sexistes, les droits de l'homme, la protection de l'enfance et les principes de la police de proximité. Sa composante de la police poursuivra son programme de formation en collaboration avec le Gouvernement du Soudan et les agents de liaison de la police désignés par les mouvements.

17. La MINUAD a demandé à un comité d'examiner la structure de son personnel et de faire une première étude détaillée de ses tableaux d'effectifs; les conclusions de l'exercice, ainsi que les changements proposés par rapport aux années précédentes, dont les nouveaux postes et les reclassements, sont pris en compte dans le projet de budget de la MINUAD pour l'exercice 2010/11.

18. En 2010/11, les activités d'appui entreront dans une phase de maintenance, puisque la construction des infrastructures essentielles – bureaux et logements – est presque terminée. Une fois que son personnel militaire et civil sera pleinement déployé, l'Opération n'en continuera pas moins à rencontrer des difficultés spécifiques dans ses activités d'appui du fait de l'aridité du milieu, de la longueur des chaînes logistiques et des lignes de communication et de l'étendue de la zone d'opérations.

19. Les programmes de construction à court et à moyen terme ont été sérieusement ralentis en raison de problèmes logistiques encore aggravés par l'hostilité du climat, la médiocrité des infrastructures au Darfour, la longueur de la route depuis Port-Soudan (2 250 km) pour les transports et le ravitaillement, la lenteur des procédures de dédouanement dans cette ville et le faible nombre d'entreprises locales sur le marché. De plus, les conditions de sécurité qui ont prévalu durant la phase IV ont perturbé l'acheminement du matériel et des équipements de base jusqu'aux chantiers de construction; la réorientation des priorités vers les travaux de sécurisation des bâtiments et les infrastructures défensives a retardé l'exécution des projets de construction. D'ici à la fin de l'exercice 2009/10 et dans le cadre du plan pluriannuel de construction, la MINUAD aura construit les 24 camps militaires prévus dans les plans à court et à moyen terme. Le plan à long terme qui devait initialement être exécuté durant l'exercice 2009/10 sera reporté sur 2010/11 et 2011/12, étant donné que l'adjudication des marchés correspondants n'a pu se faire avant la fin de l'exercice 2008/09. Il prévoit la mise en conformité des camps aux normes des Nations Unies (structures de défense renforcées et construction de murs en dur autour des installations), la mise aux normes des quatre camps restants devant débiter en 2010/11. Dans les quatre camps géants, 11 bâtiments seront construits pour accueillir 5 unités d'appui militaire et 6 unités de police constituées.

À l'issue de la réévaluation conduite par la composante de la police, le nombre de centres de police de proximité prévus a été ramené de 83 à 70; seuls 33 seront construits avant la fin de l'exercice 2009/10; 24 des 37 projets restants devraient être achevés d'ici à juin 2011 en utilisant des ressources propres et des entreprises locales. Les 13 derniers centres seront construits au cours de l'exercice 2011/12.

20. La construction des espaces de bureau a débuté dans tous les secteurs; les travaux de finition et d'ameublement devraient être terminés avant la fin de l'exercice 2010/11. L'aménagement de voies goudronnées dans les quatre camps géants et de routes de desserte gravillonnées entre les 15 bases d'opération et les grands axes routiers débutera durant l'exercice 2009/10 et se poursuivra en 2010/11 afin que la majorité des camps soient reliés aux principales villes et localités, ce qui améliorera les infrastructures routières et diminuera par conséquent les frais de réparation et d'entretien des véhicules de la MINUAD. La construction de terminaux, d'aires de stationnement et de voies de circulation dans les aéroports de Nyala et El Geneina est en cours (travaux de goudronnage pour El Geneina et de gravillonnage en ce qui concerne Nyala). Le goudronnage des aires de trafic de l'aéroport de Nyala se poursuivra en 2010/11, et des travaux de gravillonnage sont prévus à Al-Fasher pour 2009/10. La construction de l'aéroport de Zalingei est reportée à 2011/12 car l'acquisition des terrains nécessaires est en cours de négociation avec les autorités compétentes. Ces projets pluriannuels de construction d'aérodromes ont été retardés en raison des difficultés rencontrées pour trouver des terrains, obtenir les autorisations officielles, établir les documents nécessaires pour les procédures d'appel d'offres. L'aménagement des hélistations qui permettront aux appareils de la MINUAD de se poser sans danger dans les sites isolés a débuté et se poursuivra en 2010/11 et 2011/12.

21. Certains de ces travaux – construction des centres de police de proximité et des routes goudronnées pour la desserte des camps géants et aménagement des hélistations – ont pris du retard par rapport aux prévisions et déborderont sur 2011/12 à cause d'un certain nombre de facteurs : absence d'informations techniques du fait de capacités d'ingénierie limitées; questions foncières parfois encore pendantes après l'adjudication des marchés; arrivée tardive des entreprises sur les sites pour cause d'insécurité. La MINUAD continuera de compter sur les unités de soutien déployées pour mener à bien certains projets et considère que les entreprises locales seront capables d'achever les travaux de construction conformément aux prévisions.

22. La MINUAD a passé un marché de fourniture de rations à long terme qui court jusqu'au 27 avril 2011. Le nouveau contrat marque une amélioration par rapport au précédent en ce sens qu'il privilégie dans toute la mesure possible les livraisons par voie terrestre et non plus comme le précédent la voie aérienne. Il existe maintenant une procédure d'examen et de validation des demandes de livraison aérienne que pourraient présenter les fournisseurs en cas de difficultés d'accès liées aux conditions météorologiques ou à l'insécurité. Ce processus d'examen actif devrait entraîner une nouvelle réduction des dépenses de livraison des rations du fait du recours moins fréquent au transport aérien.

23. Le manque d'eau restera une vive préoccupation pour la MINUAD. Assurer un approvisionnement en eau suffisant à tout l'effectif autorisé de militaires, policiers et agents civils, conformément au plan de déploiement, restera une gageure en termes de ressources et de logistique. Depuis le début de ses opérations, la

MINUAD fait des efforts considérables, qu'elle poursuivra, pour conserver ses ressources en eau et en trouver de nouvelles afin de répondre à l'augmentation des besoins. Face à la rareté de l'eau, elle mettra sur l'exploration et l'exploitation des eaux souterraines tout en veillant à l'utilisation rationnelle des ressources en eau existantes par des contrôles, des mesures de conservation, la mise en valeur et la préservation des sources d'eau existantes et nouvelles. La bonne exécution de ce plan nécessitera l'acquisition des terres requises, un temps favorable, des bonnes conditions de sécurité, ainsi que la mobilisation de tous les moyens de forage de la MINUAD. En attendant, il sera fait appel à titre provisoire aux capacités de forage des pays qui fournissent des contingents afin de remédier aux pénuries actuelles ou à prévoir dans un proche avenir.

24. Avec l'achat de trois plates-formes de forage financé au moyen de ressources provenant de pays qui fournissent des contingents et de ses ressources propres, la MINUAD prévoit de creuser 59 puits artésiens. Elle construira également des barrages en terre et *hafirs* et lancera des programmes de récupération des eaux de pluie pour disposer de réserves supplémentaires. Elle compte par ailleurs acquérir 84 stations d'épuration et de traitement des déchets solides et liquides. Les déchets seront triés dans les règles de l'art et la section du génie prévoit l'aménagement de décharges sanitaires contrôlées pour 2010/11.

25. D'ici à la fin de l'exercice 2009/10, la MINUAD sera presque intégralement déployée et aura atteint son empreinte environnementale potentielle maximum, notamment en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre. Elle continuera d'appliquer la politique environnementale pour les missions des Nations Unies sur le terrain et prendra des initiatives dans ce domaine, avec en particulier le recours à l'énergie solaire plutôt qu'aux combustibles fossiles afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et d'autres mesures et programmes pour l'environnement décidés avec les communautés locales.

26. La MINUAD part du principe que les contingents militaires et les unités de police continueront d'être réapprovisionnés et seront capables de fonctionner de manière autonome et de s'acquitter de leurs tâches et responsabilités dans les conditions difficiles qui caractérisent les milieux arides et les zones désertiques où ils sont appelés à intervenir.

27. La MINUAD veillera à ce que l'acheminement de son personnel et de son matériel par voie terrestre demeure accessible et pratique, lorsque les conditions de sécurité le permettent, en prévoyant un nombre substantiel de véhicules légers, moyens et lourds. Ce parc automobile comptera le nombre maximum de véhicules disponibles, répartis à égalité entre les quatre secteurs et 33 bases d'opérations; les véhicules seront utilisés pour les patrouilles des militaires et de la police et pour acheminer le personnel et le matériel entre les divers sites de la zone d'opérations, si les conditions de sécurité le permettent. Une navette sera en service sept jours sur sept pour les trajets domicile-travail et des bus assureront le transport du personnel à l'intérieur des quatre camps géants. La MINUAD fera respecter les règles de bonne conduite au volant grâce à l'installation d'un système de suivi des véhicules (CarLog), à des programmes de sécurité routière et campagnes de sensibilisation et à des cours d'auto-école.

28. L'entretien des véhicules sera confié à cinq garages principaux situés à Al-Fasher, Zam Zam, Zalingei, El Geneina et Nyala. Un atelier d'entretien et de réparations sera par ailleurs en service dans chaque base d'opérations. Il sera créé

dans chaque secteur une équipe mobile de réparation qui pourra se rendre dans les sites et les bases d'opérations isolés pour les interventions techniques et les réparations lourdes. Chaque poste de commandement de secteur disposera d'une équipe de mécanique et de dépannage qui se chargera des opérations de récupération.

29. En ce qui concerne le déploiement du personnel civil, la MINUAD s'emploiera à pourvoir 85 % des postes civils d'ici à juin 2010. Seront ainsi pourvus des postes de la classe P-5 et au dessus, ainsi que les postes de chef de section. Bien que le déploiement intégral du personnel civil fasse partie des objectifs de la MINUAD, le recrutement d'hommes et de femmes hautement qualifiés reste un défi du fait des conditions très difficiles, de l'isolement et des problèmes de sécurité. À la date de janvier 2010, 185 candidats au total avaient décliné des offres d'emploi et 228 personnes avaient cessé leur service à la mission. Il en est résulté un taux de rotation moyen de neuf membres du personnel par mois, d'où la nécessité de rechercher en permanence des candidats pour remplacer le personnel quittant l'Opération.

30. Des contacts seront pris dans tous les secteurs et les bases d'opérations afin de trouver et attirer un vivier riche et diversifié de candidats, mais aussi de candidates, issus des différentes ethnies et communautés, et cela, au Darfour même. Ce travail de prospection consistera à informer les populations locales des possibilités d'emploi et des démarches à accomplir pour faire acte de candidature, l'objectif étant de constituer une liste crédible de candidats venus d'horizons très divers dont les directeurs de programme pourront tirer des listes restreintes, ce qui permettra de pourvoir plus rapidement des vacances de poste concernant le personnel recruté sur le plan national.

31. Maintenant que les effectifs sont presque entièrement déployés et que toutes les bases d'opération sont en cours de construction ou d'occupation, la MINUAD va s'assurer que les infrastructures et réseaux de communication et les services de liaison vocale sont installés et fonctionnent dans toute la région. Des systèmes sécurisés de radiocommunication UHF à ressources partagées seront installés à Al-Fasher, El Geneina, Nyala et Zalingei. Tous les camps et centres de police de proximité auront une connexion Internet; trois grands microterminaux VSAT régionaux relieront toutes les bases d'opérations régionales au réseau de la mission et aux portails mondiaux, ce qui améliorera l'efficacité et la rapidité des applications et des services de bases de données.

32. La MINUAD construira quatre centres de données, à raison d'un centre par camp géant (Al-Fasher, Nyala, El Geneina et Zalingei) pour exploiter et gérer le réseau de communications et d'informatique. Elle continuera par ailleurs d'agrandir et d'appuyer le site de reprise après sinistre et de continuité des opérations à Entebbe (Ouganda).

33. En ce qui concerne les opérations de contrôle des mouvements, la MINUAD conduira des mouvements tactiques (sur le théâtre d'opérations) du personnel et du matériel de toutes les unités constituées (force militaire et police) et du matériel appartenant à l'ONU. Elle facilitera également les mouvements stratégiques du personnel et du matériel de toutes les unités constituées (force militaire et police). Le transport aérien stratégique des contingents militaires/unités de police sera organisé par le Siège de l'ONU en concertation avec la mission et le Centre régional de contrôle intégré des transports et des mouvements d'Entebbe. Les appareils

assurant les transports stratégiques liés au déploiement, à la rotation et au rapatriement des contingents partiront des pays d'origine à destination d'un des trois aéroports, à savoir Al-Fasher, Nyala ou El Geneina. Le transport du personnel et des marchandises depuis l'aéroport d'entrée se fera avec les moyens aériens ou terrestres de la MINUAD, qui utilisera du matériel appartenant aux contingents, du matériel de l'ONU et du matériel commercial.

34. Le personnel sera transporté à l'intérieur de la zone de la mission avec les moyens aériens de l'ONU, à savoir l'avion pour les déplacements entre le quartier général et les bureaux de secteur et l'hélicoptère pour les déplacements entre les bureaux de secteur et les camps des contingents militaires et des effectifs de police. Pour des raisons de sécurité, les mouvements par la route seront restreints. Les mouvements de personnel vers l'extérieur de la zone d'opérations se feront par avion, puisqu'il est prévu des vols réguliers à destination de Khartoum.

35. Le principal moyen de transport entre les bureaux de secteur, Khartoum, Addis-Abeba et Entebbe restera l'avion, rendu nécessaire du fait des distances, du mauvais état des routes et de l'insécurité, tandis que la possibilité d'acheminer les marchandises par la route empruntant des itinéraires sécurisés sera exploitée au maximum. La MINUAD a perdu huit hélicoptères Mi-8MTV à la suite de la dénonciation d'un contrat exclusif la liant à un seul transporteur; elle s'adaptera à la réduction de ses moyens aériens en les réalignant de manière à conserver une couverture aérienne suffisante avec une flotte réduite de 12 avions et 38 hélicoptères. Elle disposera en outre de moyens tactiques et d'une force de frappe aérienne avec les cinq hélicoptères en provenance d'Éthiopie qui ont été déployés à Nyala.

36. Les mouvements de contingents et de marchandises appartenant à l'ONU, à l'entrée comme à la sortie du Darfour, se feront généralement par la route, en utilisant Port Soudan comme seul port maritime. De Port Soudan, les marchandises seront transportées jusqu'à leur destination finale avec des moyens appartenant à l'ONU ou loués localement. Les articles sensibles ou attrayants tels que le matériel informatique, les munitions, les explosifs et les armes seront normalement acheminés à bord d'avions de l'ONU ou, à défaut, par la route (et sous escorte) s'ils sont en sécurité. El Obeid et Entebbe serviront comme précédemment de base logistique et de point de transit pour une partie du fret expédié au Darfour.

37. La MINUAD continuera d'établir et gérer les structures médicales appartenant à l'ONU et aux pays qui fournissent des contingents; elle assurera les évacuations médicales terrestres et aériennes dans toute la zone d'opérations et renforcera la capacité des services médicaux de faire face aux menaces sanitaires existantes et émergentes. Des soins sont maintenant dispensés à tous les niveaux, y compris dans un hôpital de niveau 2 appartenant à l'ONU, et une capacité opérationnelle limitée permet d'assurer les évacuations terrestres et aériennes dans le périmètre de la mission.

38. Deux hôpitaux de niveau II (un à El Geneina et un à Al-Fasher) et l'hôpital de niveau III de Nyala assurent une couverture médicale complète. Les trois secteurs ont donc une structure médicale de niveau II et la MINUAD dispose sur place d'une structure de niveau III. La plupart des dispensaires de niveau I ont besoin d'être améliorés, et cela dans les trois secteurs. Leur manque de moyens a eu des effets néfastes sur la disponibilité des équipes médicales de l'avant. La MINUAD a signé la lettre d'entente sur l'externalisation des services médicaux au Caire et le

mémorandum d'accord sur l'externalisation des services médicaux à Doubaï est en cours de négociation.

C. Coopération régionale entre missions

39. Le Représentant spécial conjoint restera en communication avec les hauts responsables de la MINURCAT, de la MINUS, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), et du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) afin d'assurer la complémentarité des initiatives s'il y a lieu.

40. Un certain nombre d'activités de la MINUAD sont coordonnées étroitement avec celles de la MINUS, conformément à la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité, ainsi qu'à la résolution 1590 (2005), par laquelle le Conseil a chargé la MINUS de s'attaquer aux problèmes du Soudan au niveau national par diverses initiatives telles que l'évaluation de la situation politique nationale et de son impact sur le Darfour, la gestion de la sécurité pour l'ONU, l'information sur des sujets d'intérêt ou d'effort commun, la démarcation de la frontière dans certaines parties du Sud-Darfour, conformément à l'Accord de paix global, la conduite du référendum national en 2011, l'appui au programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, le renforcement des capacités et autres activités liées à la police et aux institutions judiciaires et pénitentiaires, les activités au service des droits de l'homme, de la protection de l'enfance et des femmes.

41. De plus, la MINUAD et la MINUS réfléchiront ensemble aux questions d'intérêt commun liées aux activités d'appui, conformément au mémorandum d'accord fixant les modalités de l'utilisation des services communs qu'elles ont signé le 31 juillet 2008. Ces services comprennent l'allocation des espaces et les locaux communs, la sécurité, la gestion de la flotte aérienne et l'utilisation des appareils, les opérations de contrôle des mouvements, la gestion des biens, les transports, les services médicaux, les transmissions et les services informatiques.

42. Les initiatives d'appui à la coopération régionale comprennent également la mise en place d'un plan de niveau 2 de reprise après sinistre et de continuité des opérations à Entebbe visant à garantir la sécurité des données et la continuité des transmissions et des services informatiques du BINUB, de la MONUC, de la MINUS, de la MINUAD et de la MINURCAT en cas de catastrophe et/ou d'évacuation du personnel des missions.

D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

43. La Cellule de mission intégrée pour le Darfour mise en place au quartier général reste le principal mécanisme de coordination interorganisations du système des Nations Unies pour la direction stratégique, l'appui à la planification et le partage des informations à la MINUAD. Elle se réunit deux fois par semaine et regroupe toutes les entités compétentes – les Départements des opérations de maintien de la paix, de l'appui aux missions, des affaires politiques, de la sûreté et de la sécurité, ainsi que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) et le Bureau de la coordination des activités de développement au nom des membres du Comité exécutif pour les affaires humanitaires. La représentation du Département

des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions au sein de la Cellule intégrée est coordonnée par l'Équipe opérationnelle intégrée pour le Soudan.

44. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions se concertent régulièrement avec l'Union africaine par l'intermédiaire de l'Observateur permanent de l'Union à New York. Le partage systématique de l'information sur le déploiement de la MINUAD et la conduite du processus politique passe par ce canal. L'Observateur permanent et les Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions se consultent régulièrement avant de communiquer leurs notes aux gouvernements qui fournissent des soldats et des policiers à la MINUAD.

45. Les deux opérations de maintien de la paix présentes au Soudan resteront centrées sur leur mandat respectif : la MINUS appuiera la mise en œuvre de l'Accord de paix global entre le nord et le sud du Soudan et le règlement des problèmes au niveau national au Soudan; la MINUAD appuiera l'Accord de paix pour le Darfour et tous les accords complémentaires ultérieurs. Les deux missions, de même que leur haute direction, ont des responsabilités fonctionnelles distinctes et des mandats complémentaires. Il y a un Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire pour le Soudan, qui exerce également les fonctions de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général à la MINUS.

46. Le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire est chargé de la planification et de la coordination des opérations d'aide humanitaire, de relèvement et de développement. Il doit donc rester constamment en contact avec le Gouvernement soudanais, les autres parties au conflit, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et les donateurs.

47. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et Chef de la MINUS et le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire se consultent régulièrement au sujet des stratégies et politiques en matière d'aide humanitaire, de relèvement et de développement. Le Représentant spécial, le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire et les membres de l'équipe des pays des Nations Unies s'épauleront mutuellement dans l'accomplissement de leur mandat respectif. Le Représentant spécial conjoint pour la MINUAD et le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire veilleront à la cohérence stratégique des interventions au Darfour dans les domaines de l'action humanitaire et de l'aide au développement en liaison avec tous les partenaires présents au Soudan.

48. Une note d'orientation précisant les relations entre le Représentant spécial conjoint et le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire est en cours de rédaction. Il s'agit de faire en sorte que l'action des Nations Unies face à la crise au Darfour soit conduite de manière cohérente, concertée et solidaire. La note, qui tient compte des politiques existantes des Nations Unies et se fonde sur les mandats de la MINUS et de la MINUAD, précisera les relations institutionnelles et visera à faciliter la communication et la coordination entre la MINUAD et les autres entités du système des Nations Unies au Darfour.

49. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général à la MINUS, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, est assisté d'un adjoint basé au Darfour (Al-Fasher), qui fait rapport à la fois au Coordonnateur

résident et Coordonnateur de l'action humanitaire de la MINUS et au Représentant spécial conjoint de la MINUAD. Le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire et son adjoint au Darfour seront comme auparavant les principaux relais entre la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies et dirigeront les interventions axées sur les secours, le relèvement et le développement avec l'ensemble de la communauté humanitaire et les États Membres de l'ONU qui appuient les actions dans ces domaines au Darfour.

50. L'Adjoint du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire pour le Darfour continuera d'assister le Représentant spécial conjoint et la haute direction de la MINUAD. Il fera des recommandations judicieuses au Représentant spécial conjoint sur les politiques générales à mettre en œuvre dans l'ensemble du Darfour pour renforcer l'aide humanitaire, assurer un relèvement et une reconstruction rapides et promouvoir le développement. Il mobilisera l'équipe de pays des Nations Unies afin qu'elle accomplisse les tâches qui lui ont été confiées et réponde aux besoins des populations en matière de secours et de relèvement en agissant de manière appropriée pour « ne pas nuire » et consolider les perspectives de paix. Ces tâches s'inscriront dans la vision et les objectifs stratégiques partagés de la MINUAD et de l'équipe de pays, tels qu'ils figurent dans le cadre stratégique intégré en cours d'élaboration. Conformément au mandat et aux objectifs stratégiques de la mission, seront privilégiées notamment, dans ce cadre, l'action que la MINUAD mène en vue d'assurer la sécurité et la protection des civils, d'une part, et s'agissant de l'équipe de pays des Nations Unies, les activités de secours et de relèvement et, lorsque la situation politique et les conditions de sécurité sont favorables, celles de développement. Par ailleurs, l'adjoint du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire recommandera, en consultation avec la MINUAD, des ajustements périodiques du processus de planification conjoint, du mandat et des structures. Il veillera à la coordination étroite de toutes les activités pertinentes en concertation avec le bureau de liaison pour les affaires humanitaires de la MINUAD, qui continuera de jouer solidement son rôle d'articulation entre les composantes de la Mission afin de s'assurer que l'accent est mis sur la sécurité et la protection des civils et que les composantes militaire et police de la Mission connaissent le rôle et les responsabilités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et de leurs partenaires, et en tiennent compte.

E. Tableaux budgétaires axés sur les résultats

51. Afin de simplifier la présentation des changements proposés sur le plan des ressources humaines, six catégories d'action possibles en matière d'effectif ont été recensées. On trouvera à l'annexe I A du présent rapport la définition des six catégories en question.

Direction exécutive et administration

52. Le Cabinet du Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU assure la direction générale et l'administration d'ensemble de la mission. Il comprend le Bureau du Chef de cabinet, qui regroupe le Groupe de la planification, le Bureau des affaires juridiques et la Cellule d'analyse conjointe de la Mission. Comme les produits relevant des attributions du Bureau de l'Adjoint du Représentant spécial conjoint figurent dans

plusieurs composantes, ledit Bureau figure également à la rubrique Direction exécutive et administration.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Cabinet du Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU											
Effectif approuvé 2009/10	1	–	2	3	2	–	–	8	5	–	13
Effectif proposé 2010/11	1	–	2	3	2	–	–	8	5	–	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Effectif approuvé 2009/10	1	–	2	3	2	–	–	8	5	–	13
Effectif proposé 2010/11	1	–	2	3	2	–	–	8	5	–	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Chef de cabinet (y compris le Groupe de la planification)											
Effectif approuvé 2009/10	–	4	4	8	5	–	–	21	23	3	47
Effectif proposé 2010/11	–	4	4	8	5	–	–	21	23	3	47
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Effectif approuvé 2009/10	–	4	4	8	5	–	–	21	23	3	47
Effectif proposé 2010/11	–	4	4	8	5	–	–	21	23	3	47
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau des affaires juridiques											
Effectif approuvé 2009/10	–	1	3	3	1	–	–	8	3	–	11

	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Effectif proposé 2010/11	–	1	3	3	1	–	–	8	3	–	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Effectif approuvé 2009/10	–	1	3	3	1	–	–	8	3	–	11
Effectif proposé 2010/11	–	1	3	3	1	–	–	8	3	–	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre d'opérations conjoint											
Effectif approuvé 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2010/11	–	–	4	4	1	–	–	9	3	–	12
Variation nette	–	–	4	4	1	–	–	9	3	–	12
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Effectif approuvé 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2010/11	–	–	4	4	1	–	–	9	3	–	12
Variation nette	–	–	4	4	1	–	–	9	3	–	12
Cellule d'analyse conjointe de la Mission											
Effectif approuvé 2009/10	–	–	3	5	–	–	–	8	3	–	11
Effectif proposé 2010/11	–	–	3	5	–	–	–	8	3	–	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Total partiel											
Effectif approuvé 2009/10	-	-	3	5	-	-	-	8	3	-	11
Effectif proposé 2010/11	-	-	3	5	-	-	-	8	3	-	11
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureau de l'Adjoint du Représentant spécial conjoint											
Effectif approuvé 2009/10	1	-	3	2	3	-	-	9	3	-	12
Effectif proposé 2010/11	1	-	3	2	2	-	-	8	3	-	11
Variation nette	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	(1)
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel											
Effectif approuvé 2009/10	1	-	3	2	3	-	-	9	3	-	12
Effectif proposé 2010/11	1	-	3	2	2	-	-	8	3	-	11
Variation nette	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	(1)
Total											
Effectif approuvé 2009/10	2	5	15	21	11	-	-	54	37	3	94
Effectif proposé 2010/11	2	5	19	25	11	-	-	62	40	3	105
Variation nette	-	-	4	4	-	-	-	8	3	-	11
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total											
Effectif approuvé 2009/10	2	5	15	21	11	-	-	54	37	3	94
Effectif proposé 2010/11	2	5	19	25	11	-	-	62	40	3	105
Variation nette	-	-	4	4	-	-	-	8	3	-	11

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Imputables sur le crédit prévu à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international – augmentation du nombre de postes : 8 (création de 1 P-5, 3 P-4 et 2 P-2, acquisition de 1 poste d'agent du Service mobile, réaffectation de 1 poste P-3 et 1 poste P-2, cession de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national – augmentation du nombre de postes : 3 (transfert de 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Centre d'opérations conjoint

Personnel recruté sur le plan international – augmentation du nombre de postes : 9 (création de 1 poste P-5, 3 postes P-4 et 2 postes P-2, transfert de 1 poste d'agent du Service mobile de la Section de l'état de droit, réaffectation de 1 poste P-3 et 1 poste P-2, l'un et l'autre de la Section du génie)

Personnel recruté sur le plan national – augmentation du nombre de postes : 3 (transfert de 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Division de la police)

53. La création du Centre d'opérations conjoint a été proposée en vertu de la directive générale voulant que toutes les missions concernées se dotent d'un tel centre et d'une cellule d'analyse conjointe de manière que leur quartier général ait une capacité intégrée de suivi et de contrôle des opérations et puisse ainsi disposer 24 heures sur 24 d'une analyse actualisée de la situation dans toute leur zone d'opérations.

54. Le Centre d'opérations conjoint, qui partage les bureaux de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, rend compte au Représentant spécial conjoint par l'intermédiaire du Chef de cabinet. Il est chargé de suivre les activités opérationnelles, faire régulièrement le point de la situation, obtenir et diffuser les informations d'un intérêt opérationnel immédiat, fournir des notes de synthèse quotidiennes sur les opérations et servir 24 heures sur 24 de relais de communication entre le Représentant spécial conjoint, la haute direction et les diverses entités de la Mission, les bureaux régionaux et les bureaux locaux, les organismes, programmes et fonds des Nations Unies, les missions de maintien de la paix voisines et le Siège de l'ONU. Il constitue la principale entité appelée à appuyer la MINUAD dans sa tâche de gestion des crises en élaborant des plans et procédures d'intervention pour les situations d'urgence.

55. Depuis sa création, le Centre d'opérations conjoint de la MINUAD fonctionne avec un personnel en uniforme représentant la composante militaire et la composante de la police, ainsi qu'avec un personnel civil emprunté à divers bureaux de la Mission. Il est maintenant proposé d'établir officiellement ces postes en créant neuf postes de fonctionnaire international (1 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 3 P-2 et 1 poste d'agent du Service mobile) et trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, afin de maintenir la présence opérationnelle requise 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Le chef du Centre d'opérations conjoint supervisera les opérations générales du Centre; chaque fonctionnaire international de l'équipe aura un domaine de compétence fonctionnelle spécifique (vie politique, suivi des médias, évolution de la situation humanitaire, liaison avec la Division de la sécurité) et communiquera chaque jour une synthèse technique de la situation. Un assistant administratif (agent du Service mobile) sera affecté au bureau du quartier général et

trois assistants aux services linguistiques/chauffeurs appuieront les trois bureaux de secteur. Le Centre d'opérations conjoint sera pleinement intégré aux composantes militaire, police et sécurité de la Mission et comptera également des militaires, des policiers, ainsi qu'un responsable de la sécurité/des opérations transféré de la Section de la sécurité.

56. Au quartier général de la mission à Al-Fasher, le Centre d'opérations conjoint sera dirigé par son chef (P-5), assisté d'un responsable de la remontée de l'information (P-3) et d'un assistant administratif (agent du Service mobile). Le chef du Centre rendra compte au Chef de cabinet de la Mission. Il gèrera les relations du Centre avec les bureaux de secteur et les services du Siège de l'ONU, s'assurera que les rapports opérationnels sont établis et diffusés en temps voulu, organisera les premières interventions en cas d'urgence et communiquera des renseignements opérationnels directement au Centre de situation du Département des opérations de maintien de la paix à New York, autant que de besoin. Le responsable de la remontée de l'information (P-3) aura une fonction d'appui auprès du chef du Centre.

57. Le Centre d'opérations conjoint maintiendra une présence dans les trois secteurs, à savoir le secteur nord (Al-Fasher), le secteur sud (Nyala) et le secteur ouest (El Geneina). Chaque bureau de secteur comptera un responsable des opérations de secteur (P-4), un attaché à la remontée de l'information (P-2) et un assistant aux services linguistiques/chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le responsable des opérations de secteur assurera la gestion courante des relations du Centre à l'intérieur de la zone d'opérations du bureau de secteur et ses relations avec le quartier général de la MINUAD à Al-Fasher, s'assurera que les rapports opérationnels sont établis et diffusés en temps voulu, s'occupera de l'organisation des premières interventions en cas d'urgence et de l'échange direct d'informations opérationnelles avec le Centre d'opérations conjoint d'Al-Fasher. L'attaché à la remontée de l'information (P-2) appuiera le responsable des opérations régionales (P-4) pour la rédaction des rapports et le suivi.

Bureau de l'Adjoint du Représentant spécial conjoint

Personnel recruté sur le plan international – diminution du nombre de postes : 1 (transfert de 1 poste d'agent du Service mobile au Groupe de coordination régionale)

58. L'Adjoint du Représentant spécial conjoint continuera de diriger les activités des programmes dans différents domaines fonctionnels (affaires civiles; état de droit; système judiciaire et services consultatifs de l'administration pénitentiaire; droits de l'homme; désarmement, démobilisation et réintégration; communications et information) durant l'exercice 2010/11. Étant donné que toutes ces sections sont maintenant établies dans la mission, la nécessité des fonctions de liaison et de coordination en termes de programmes a nettement diminué. Après examen détaillé du tableau d'effectifs, il est recommandé de transférer un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) au Groupe de coordination régionale. Ce poste n'était pas utilisé puisque la charge de travail était répartie entre un assistant personnel (agent du Service mobile) et deux assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

Composante 1 : processus de paix

59. La composante processus de paix de la Mission correspond aux activités visant à appuyer la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs.

60. Le Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour a intensifié ses consultations avec les acteurs concernés dans l'espoir de parvenir à un accord de paix global qui devrait inclure entre autres dispositions la cessation des hostilités entre les parties au Darfour d'ici à la mi-2010. À cette fin, la composante s'attachera à appuyer l'Équipe conjointe d'appui à la médiation et les autres efforts de médiation dans le cadre d'une démarche visant à instaurer une paix globale et durable au Soudan. Elle continuera également de : a) sensibiliser et soutenir les parties signataires de l'Accord de paix pour le Darfour, d'autres acteurs politiques et les parties prenantes dans les efforts qu'ils déploient pour appliquer cet accord et les accords subsidiaires ultérieurs et parvenir à une solution politique du conflit au Darfour; b) nouer et entretenir des contacts de haut niveau avec les mouvements et encourager leur participation et leur adhésion au processus politique; c) appuyer le Médiateur en chef conjoint dans ses efforts pour faciliter les négociations et la conclusion d'un accord; d) soutenir et promouvoir les initiatives prises pour faire en sorte que les intérêts et les préoccupations du Darfour soient pris en compte lors de l'examen des questions nationales au Soudan, notamment ceux qui concernent les élections nationales, le partage du pouvoir et des richesses et les référendums. À cet égard la composante fournira l'assistance et les appuis requis au processus de dialogue et consultation Darfour-Darfour afin de favoriser la participation sans exclusive et le traitement des causes profondes du conflit. Elle continuera par ailleurs de faciliter le fonctionnement des institutions créées en application de l'accord de paix pour le Darfour, notamment l'Autorité régionale de transition pour le Darfour, et aidera à renforcer les capacités des organisations de la société civile darfourienne.

61. Le recours aux campagnes de sensibilisation et aux documents d'information restera un bon moyen d'appuyer activement les priorités stratégiques de l'Opération pour 2010/11, notamment en ce qui concerne la cessation des hostilités, le processus de désarmement, démobilisation et réintégration, le retour des personnes déplacées, la sécurité des civils, le partage du pouvoir, la reconstruction et le relèvement, la question des référendums et des élections.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Application des éléments de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs qui concernent le partage du pouvoir et des richesses et la réconciliation nationale, et choix d'une solution politique au conflit du Darfour

1.1.1 Ratification de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs par l'Assemblée législative nationale du Soudan et intégration de ces accords dans la Constitution nationale de transition

1.1.2 Attribution à l'assistant principal du Président de la responsabilité première d'assister le Président pour toutes les questions relatives au Darfour

1.1.3 Promulgation de la loi électorale concernant le référendum sur le statut permanent du Darfour par l'Assemblée législative nationale du Soudan

1.1.4 Nomination du Conseiller du Président parmi les Darfouriens

1.1.5 Achèvement des travaux de l'équipe technique spéciale chargée de la démarcation de la frontière nord du Darfour sur la base des positions au 1^{er} janvier 1956

1.1.6 Prise en compte des préoccupations des enfants dans le processus de paix, les accords de paix et les phases de reconstruction et de relèvement après conflit

1.1.7 Normalisation des relations entre le Soudan et le Tchad

Produits

- Conseils aux parties au conflit (Gouvernement soudanais et mouvements signataires ou non signataires) et à l'ensemble des autres parties prenantes dans le cadre de consultations sur les efforts de médiation à poursuivre pour ramener les parties à la table des négociations en vue de parvenir à un accord de paix global, viable et sans exclusive
- Conseils à l'Autorité régionale de transition pour le Darfour, dans le cadre de réunions mensuelles, sur la mise en place d'un cadre juridique et l'élaboration d'un concept d'opérations et d'un plan pour la tenue des élections locales au Darfour et du référendum sur le statut permanent du Darfour; élaboration et mise en œuvre de stratégies et de programmes d'éducation civique, notamment pour faire mieux connaître les droits électoraux et civiques au Darfour et, en coordination avec la MINUS, les procédures d'inscription sur les listes électorales et le mode de scrutin
- Tenue de 12 consultations de haut niveau avec les parties au conflit afin de faciliter l'application de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs sur des questions fondamentales telles que le désarmement des Janjaouid et autres combattants, la protection des civils et l'accès à l'aide humanitaire, l'établissement et le renforcement des institutions prévues dans les accords, les élections locales et le référendum sur le statut permanent du Darfour
- Propositions mensuelles au Gouvernement soudanais et à l'Autorité régionale de transition pour le Darfour au sujet de la planification stratégique et des activités de sensibilisation aux questions concernant la mise en œuvre, l'administration publique, la condition des femmes, les décisions prises par l'Autorité régionale et la clarification des relations entre l'Autorité régionale et les gouvernements des États
- Organisation de 18 réunions avec l'Autorité régionale de transition pour le Darfour et les instances législatives nationales et locales sur l'application de l'Accord de paix pour le Darfour, ainsi qu'avec des mécanismes de coordination tels que la Commission du bilan et de l'évaluation du Darfour, et leurs groupes de travail
- Conseils et assistance pour la création et le fonctionnement de la Commission conjointe et de la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour, dans le cadre de réunions mensuelles et de réunions d'urgence
- Missions de bons offices afin d'engager les partenaires internationaux et régionaux à appuyer l'application de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs, au moyen d'exposés à l'intention de la communauté internationale et des organismes régionaux sur les priorités et les difficultés de la mise en œuvre
- Conseils et appui logistique au Président du processus de dialogue et consultation Darfour-Darfour, notamment pour les questions de transport et de choix du lieu où se tiendraient les réunions préparatoires du dialogue et de la consultation avec le Conseil pour la paix et la réconciliation ainsi que le dialogue et la consultation proprement dits

- 4 rapports du Secrétaire général de l'ONU au Conseil de sécurité et du Président de la Commission de l'Union africaine au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine
- Séminaires trimestriels avec des comités darfouriens et internationaux de parties prenantes sur l'application des dispositions relatives aux femmes figurant dans l'Accord de paix pour le Darfour et les accords ultérieurs
- Séminaires trimestriels avec les assemblées régionales de femmes dans les États au sujet du suivi de l'application des dispositions relatives aux femmes figurant dans l'Accord de paix pour le Darfour et les accords ultérieurs
- Conseils, dans le cadre de tables rondes-conseil trimestrielles des signataires, sur l'état d'application des dispositions relatives aux femmes figurant dans l'Accord de paix pour le Darfour et les accords ultérieurs
- Campagne d'information sur le travail de la MINUAD, avec tenue de séminaires trimestriels à l'intention des organisations de femmes, 10 annonces de service public de 30 secondes à la télévision, 10 documentaires vidéo destinés aux médias internationaux et locaux, 2 documentaires télévision/vidéo de 15 minutes chacun, 1 projet photos sur l'action de la MINUAD dans le domaine de la protection de l'enfance, 15 affiches, 12 bulletins mensuels en arabe, 12 bulletins mensuels électroniques en anglais, 4 magazines thématiques trimestriels en anglais et en arabe, activités de sensibilisation par le biais du théâtre, du spectacle vivant, du sport et de la musique, avec distribution d'affiches, de dépliants et prospectus et de T-shirts, pour une population cible de 1 million de personnes dans l'ensemble du Darfour, diffusion de 2 000 guides/1 000 affiches sur les droits de l'homme auprès des organisations de la société civile, des fonctionnaires et des policiers, des personnels pénitentiaires et des organisations communautaires, 3 manifestations à l'occasion de la Journée des droits de l'homme
- Bulletins/communiqués de presse hebdomadaires sur les initiatives de la population du Darfour en faveur du processus de paix, mises à jour hebdomadaires du site Web afin d'informer la communauté darfourienne des activités de la Mission et points de presse mensuels sur les progrès accomplis dans les négociations d'un accord de paix
- 12 émissions (1 par mois) de dialogue interactif à la radio, 1 série d'émissions sur les différentes positions des parties prenantes aux négociations de l'accord de paix, et 50 reportages radiophoniques de 15 minutes sur le travail des sections techniques de la MINUAD
- 20 annonces de service public différentes dans la période des élections et du référendum, dans une optique d'instruction civique/électorale
- Organisation de réunions bimensuelles avec les institutions gouvernementales compétentes, les groupes armés et d'autres parties prenantes afin de mesurer les progrès accomplis et de rappeler que le Conseil de sécurité a appelé toutes les parties concernées à faire en sorte que la protection, les droits et le bien-être des enfants fassent partie intégrante du processus de paix, des accords de paix et des phases de relèvement et de reconstruction après conflit

Facteurs externes : Les parties au conflit au Darfour sont disposées à participer au processus de paix. Les acteurs internationaux et régionaux appuient l'application de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs et apportent une aide politique et financière au processus de mise en œuvre. Les parties au conflit continuent d'être disposées à coopérer avec la MINUAD.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1, processus de paix

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Division des affaires politiques											
Effectif approuvé 2009/10	–	1	10	9	1	–	–	21	16	–	37
Effectif proposé 2010/11	–	1	10	9	1	–	–	21	16	–	37
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés^b 2009/10											
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	–	1	3	4	1	–	–	9	4	–	13
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	–	1	3	4	1	–	–	9	4	–	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Effectif approuvé 2009/10	–	2	13	13	2	–	–	30	20	–	50
Effectif proposé 2010/11	–	2	13	13	2	–	–	30	20	–	50
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de la communication et de l'information											
Effectif approuvé 2009/10	–	1	9	13	15	–	–	38	64	10	112
Effectif proposé 2010/11	–	1	9	13	15	–	–	38	61	10	109
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	(3)	–	(3)
Postes de temporaire approuvés^b 2009/10											
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés^b 2010/11											
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Effectif approuvé 2009/10	–	1	9	13	15	–	–	38	64	10	112
Effectif proposé 2010/11	–	1	9	13	15	–	–	38	61	10	109
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	(3)	–	(3)
Section des affaires civiles											
Effectif approuvé 2009/10	–	1	9	39	2	–	–	51	78	10	139
Effectif proposé 2010/11	–	1	9	39	2	–	–	51	78	10	139
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel											
Effectif approuvé 2009/10	-	1	9	39	2	-	-	51	78	10	139
Effectif proposé 2010/11	-	1	9	39	2	-	-	51	78	10	139
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Équipe conjointe d'appui à la médiation											
Effectif approuvé 2009/10	-	-	-	1	3	-	-	4	-	-	4
Effectif proposé 2010/11	-	-	-	1	3	-	-	4	-	-	4
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	2	3	3	3	-	-	-	11	-	-	11
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	2	3	3	3	-	-	-	11	-	-	11
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel											
Effectif approuvé 2009/10	2	3	3	4	3	-	-	15	-	-	15
Effectif proposé 2010/11	2	3	3	4	3	-	-	15	-	-	15
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mécanisme conjoint d'appui et de coordination											
Effectif approuvé 2009/10	-	2	8	7	3	-	-	20	2	-	22
Effectif proposé 2010/11	-	2	7	7	3	-	-	19	2	-	21
Variation nette	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel											
Effectif approuvé 2009/10	-	2	8	7	3	-	-	20	2	-	22
Effectif proposé 2010/11	-	2	7	7	3	-	-	19	2	-	21
Variation nette	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Bureau de liaison de Karthoum											
Effectif approuvé 2009/10	–	1	8	8	3	–	–	20	8	–	28
Effectif proposé 2010/11	–	1	7	8	3	–	–	19	8	–	27
Variation nette	–	–	(1)	–	–	–	–	(1)	–	–	(1)
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Effectif approuvé 2009/10	–	1	8	8	3	–	–	20	8	–	28
Effectif proposé 2010/11	–	1	7	8	3	–	–	19	8	–	27
Variation nette	–	–	(1)	–	–	–	–	(1)	–	–	(1)
Total personnel civil											
Effectif approuvé 2009/10	–	6	44	77	27	–	–	154	168	20	342
Effectif proposé 2010/11	–	6	42	77	27	–	–	152	165	20	337
Variation nette	–	–	(2)	–	–	–	–	(2)	(3)	–	(5)
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	2	4	6	7	1	–	–	20	4	–	24
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	2	4	6	7	1	–	–	20	4	–	24
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Effectif approuvé 2009/10	2	10	50	84	28	–	–	174	172	20	366
Effectif proposé 2010/11	2	10	48	84	28	–	–	172	169	20	361
Variation nette	–	–	(2)	–	–	–	–	(2)	(3)	–	(5)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Imputables sur le crédit prévu à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international – diminution du nombre de postes : 2 (réaffectations de 2 postes P-5)

Personnel recruté sur le plan national – diminution du nombre de postes : 3 (suppressions de 6 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et création de 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national)

Division de la communication et de l'information

*Personnel recruté sur le plan international – variation nette nulle
(transfert de 1 poste P-4 du secteur ouest au quartier général de la mission)*

*Personnel recruté sur le plan national – diminution du nombre de postes : 3
(suppressions de 6 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et création de 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national)*

62. La Division de la communication et de l'information est chargée d'informer et éduquer le public par des actions de plaidoyer et de sensibilisation et d'infléchir les perceptions en vue d'amener des changements de comportement positifs de la part des parties prenantes avec lesquelles traite la MINUAD. Elle mise résolument sur la facilité d'accès au public grâce à son personnel recruté sur le plan national et international, qui sait communiquer avec bienveillance et empathie, connaît l'histoire et la culture de la région, fait preuve d'initiative et travaille en déployant des compétences autres que seulement techniques et linguistiques.

63. Il est proposé de transférer un responsable de l'information (P-4) du Groupe de la communication du secteur ouest (El Geneina) comme responsable de l'information (P-4) au Groupe de la communication du quartier général de la mission à Al-Fasher. Le titulaire appuiera les opérations en utilisant d'autres vecteurs de communication que la radio et exploitera plus résolument les moyens vidéo, les publications et les relations médias. Le Groupe de la communication utilisera également les supports de communication communautaire classiques que sont le cinéma, le théâtre, les affiches, et aura recours aux visites/rencontres personnelles.

64. Comme l'insécurité qui prévaut actuellement empêche les longs trajets et les voyages après la tombée de la nuit, six postes de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) ont été supprimés : un dans le groupe radio du quartier général de la mission (Al-Fasher), deux dans le groupe Web et conception graphique du quartier général de la mission (Al-Fasher), deux dans le groupe radio – secteur nord (Al-Fasher), et un dans le groupe radio – secteur ouest (El Geneina).

65. À l'heure où elle s'oriente davantage vers des activités pilotées par les communautés, la Division estime qu'elle a besoin d'un effectif plus étoffé d'administrateurs recrutés sur le plan national qui sauront faciliter le dialogue et rehausser l'image de la MINUAD auprès des autorités locales et gouvernementales. Il est donc proposé de créer trois postes d'administrateur responsable de l'information (recruté sur le plan national) afin de faciliter les négociations avec les autorités locales en vue de l'obtention des autorisations requises pour que la Division puisse organiser des activités coordonnées de sensibilisation au niveau local. Ces nouveaux postes aideront également la Division à renforcer les capacités de ses partenaires nationaux en encourageant l'amélioration des résultats et en ouvrant des perspectives de carrière au personnel en poste. Les nouveaux administrateurs recrutés sur le plan national parleront couramment l'arabe et l'anglais; ils pourront donc pallier toute difficulté de communication entre le personnel recruté sur le plan national et les fonctionnaires internationaux et la Division pourra grâce à eux élaborer plus rapidement des produits de communication de meilleure qualité dans la langue locale. Ils interviendront aussi dans des dossiers sensibles sur les plans culturel ou sociétal (la condition des femmes, par exemple) que les fonctionnaires internationaux auront peut-être des

difficultés à appréhender et à comprendre, et ils faciliteront la couverture vidéo/photo, notamment dans les secteurs.

66. Il est proposé de créer au quartier général de la mission (Al-Fasher) un poste de responsable de l'information dont le titulaire coordonnera et gèrera la conception, la production et la diffusion des produits/services de communication, avec une supervision minimale, et sera également l'assistant de recherche du chef. Il aura plus précisément les tâches suivantes : organiser la publication et la distribution du bulletin de la MINUAD et y publier des articles le cas échéant; nouer et entretenir des contacts avec les médias et les autres organisations; organiser les conférences et points de presse et autres rencontres; établir des rapports et des notes sur des thèmes particuliers; conduire des activités de communication et d'information sur le mandat de la MINUAD au Darfour.

67. Il est proposé de créer au quartier général de la mission (Al-Fasher) un poste de responsable de l'information spécialiste de la photo/vidéo, dont le titulaire coordonnera et gèrera la conception, la production et la diffusion des produits/services du Groupe photo/vidéo.

68. Il est proposé de créer au quartier général de la mission (Al-Fasher) un poste de responsable de l'information spécialiste des activités de sensibilisation, dont le titulaire coordonnera et gèrera la conception, la production et la diffusion des produits/services de communication en renforçant le Groupe de la communication existant et en fournissant des moyens d'interaction avec les homologues locaux pour la diffusion de l'information.

Mécanisme conjoint d'appui et de coordination

Personnel recruté sur le plan international – diminution du nombre de postes : 1 (transfert de 1 poste P-4 du bureau du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination d'Addis-Abeba au bureau de liaison de Khartoum)

69. Il est proposé de transférer un poste d'officier de liaison de la police (P-4) (actuellement financé sur les crédits budgétaires du bureau du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination) au Bureau de liaison de Khartoum, en remplacement du poste de chef de liaison de la police (P-5). Le poste de chef de liaison de la police (P-5) actuellement financé sur les crédits budgétaires du bureau de liaison de Khartoum serait transféré au quartier général de la mission à Al-Fasher en tant que poste de directeur général de la police (P-5).

Bureau de liaison de Khartoum

Personnel recruté sur le plan international – diminution du nombre de postes : 1 (réaffectation de 2 postes P-5 à la Division de la police et à la Division de l'appui à la mission, et transfert de 1 poste P-4 d'Addis-Abeba)

70. Deux changements ont été proposés dans le tableau d'effectifs général du bureau de liaison de Khartoum. Comme les contingents militaires et les unités de police seront presque intégralement déployés durant l'exercice 2009/10, il est proposé que le poste de chef de la liaison militaire (P-5) soit réaffecté au secteur sud (Nyala) en tant que poste de fonctionnaire d'administration hors classe (P-5) et que le poste de chef de liaison de la police (P-5) du bureau de liaison de Khartoum soit

réaffecté au quartier général de la mission à Al-Fasher en tant que poste de directeur général de la police.

71. Il est en outre proposé qu'un officier de liaison de la police (P-4) soit transféré du bureau du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination d'Addis-Abeba pour exercer les fonctions de chef de liaison de la police. Il devra s'assurer que tous les problèmes de coordination sont réglés rapidement en concertation avec les autorités gouvernementales compétentes de Khartoum.

Composante 2 : sécurité

72. Dans le cadre de sa composante sécurité, la MINUAD est chargée de favoriser le rétablissement de la confiance, de décourager les violences, notamment sexistes, de protéger les civils en danger et d'aider à suivre et vérifier l'application des dispositions de l'Accord de paix pour le Darfour et de tout accord ultérieur relatives au redéploiement et au désengagement. Elle doit également aider les institutions nationales et locales à mettre en œuvre le programme de désarmement, démobilisation et réintégration prévu dans l'Accord de paix. La composante contribue en outre au rétablissement des conditions de sécurité nécessaires au déploiement de l'aide humanitaire et au libre accès de cette aide dans tout le Darfour, et aide au suivi et à la vérification du respect des divers accords de cessez-le-feu signés depuis 2004.

73. Le personnel en uniforme de la MINUAD devrait être déployé à hauteur de l'effectif autorisé en 2010/11. La mission sera donc déployée conformément à ses concepts conjoints d'opérations militaires et de police. Ces capacités renforcées se traduiront par un nouvel élargissement de la zone d'intervention et une intensification des patrouilles. Sauf évolution défavorable des conditions de sécurité, l'objectif et la priorité de la composante restent inchangés : garantir dans toute les zones d'opérations un environnement sûr et stable qui permettra à la MINUAD d'accomplir son mandat dans de bonnes conditions de sécurité et protéger le personnel humanitaire. La composante militaire continuera de travailler en liaison étroite avec la MINUS et la MINURCAT. Il s'agira notamment de surveiller les conditions de sécurité le long des frontières du Darfour avec le Tchad et la République centrafricaine et de communiquer les informations correspondantes, de vérifier et promouvoir le désarmement des milices janjaouid et des autres groupes armés pour appuyer le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. La composante dispensera également le soutien nécessaire aux parties à l'Accord de paix pour le Darfour et aux accords ultérieurs dans leur effort de réforme de certaines institutions de sécurité afin d'en renforcer les capacités, l'efficacité et le professionnalisme. La police de la MINUAD s'efforcera au premier chef de renforcer les liens existants entre la communauté des personnes déplacées, le Gouvernement du Soudan et le personnel de police des mouvements pour faire en sorte que les camps de déplacés soient des communautés civiles protégées. Plus de 70 % de l'effectif autorisé de la police sera déployé pour établir des centres de police de proximité dans les camps afin d'assurer la présence visible de patrouilles de sécurité 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. La composante de la police s'attachera également à renforcer les capacités à travers notamment des formations ciblées de la police soudanaise, du personnel de police des parties signataires de l'Accord et de volontaires issus des camps de déplacés.

74. Dans la perspective de la conclusion d'un accord-cadre par la médiation conjointe, la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration continuera, en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix (Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'UNICEF, les composantes de la MINUAD concernées et d'autres partenaires du processus, de concourir activement aux mesures prises pour accélérer la recherche d'une solution type dans les situations de désarmement spontané que la MINUAD rencontre occasionnellement. De plus, des efforts supplémentaires seront faits pour recueillir des renseignements et mieux connaître les différents mouvements armés au Darfour afin d'être mieux à même d'aider les parties à mettre en œuvre de futurs programmes de désarmement, démobilisation et réintégration.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

2.1 Un environnement stable et sûr au Darfour

2.1.1 Aucune violation grave de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs (2008/09 : 0; 2009/10 : 0; 2010/11 : 0)

2.1.2 Augmentation du pourcentage de réfugiés et de déplacés qui retournent volontairement et en toute sécurité dans leur lieu d'origine conformément aux accords passés avec le système des Nations Unies (2009/10 : 50 % d'un total de 1 250 000; 2010/11 : 60 % du total)

2.1.3 Diminution des tensions à la frontière soudano-tchadienne

2.1.4 Diminution du nombre de civils victimes d'accidents liés à des munitions non explosées (2008/09 : 15; 2009/10 : 30; 2010/11 : 10)

2.1.5 Plein accès à l'aide humanitaire de toutes les populations du Darfour touchées par le conflit

Produits

- Présidence des réunions hebdomadaires de la Commission du cessez-le-feu, y compris au niveau des secteurs, sur les violations de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs, le redéploiement des forces et les arrangements de sécurité, le désarmement des ex-combattants, la priorité étant donnée aux femmes, aux enfants et aux personnes handicapées; règlement des différends entre les parties et choix des questions à soumettre à la Commission conjointe
- Présidence des réunions hebdomadaires des sous-commissions du cessez-le-feu des 3 secteurs sur les violations de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords ultérieurs, le redéploiement des forces et les arrangements de sécurité, le désarmement des ex-combattants, le règlement des différends entre les parties et le choix des questions à soumettre à la Commission du cessez-le-feu
- Services de secrétariat et appui logistique à la Commission du cessez-le-feu dans ses activités de vérification, d'enquête, de médiation et de négociation en collaboration avec les parties au conflit, dans l'optique du renforcement de la confiance et de la poursuite du processus de paix

- Services de sécurité à l'équipe de pays des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales internationales et nationales et aux organismes humanitaires dans toute la zone de la Mission, selon les besoins, ainsi qu'aux organisations participant à la reconstruction et au développement, notamment sous forme de protection, de réunions d'information sur les questions de sécurité et d'appui à l'évacuation
- 219 000 jours-homme assurés par 4 compagnies jouant le rôle de force de réserve/réserve de secteur prête à intervenir dans toute la zone de la Mission (150 hommes par compagnie à raison de 4 compagnies pendant 365 jours)
- 26 280 jours-homme assurés par la compagnie de quartier général pour veiller à la sécurité statique du quartier général et escorter les hauts responsables de la Mission et les visiteurs de marque (36 hommes par équipe à raison de 2 équipes pendant 365 jours)
- 58 400 jours-homme de patrouille motorisée d'observateurs militaires pour surveiller, vérifier et rapporter les violations du cessez-le feu, les activités et la situation géographique des forces engagées au Darfour, ainsi que le respect des engagements contractés dans le cadre du cessez-le-feu global et des arrangements de sécurité, et aider à renforcer la confiance dans le cadre des sous-commissions du cessez-le-feu (2 observateurs militaires par patrouille à raison de 2 patrouilles dans 40 bases d'opération pendant 365 jours)
- 1 051 200 jours-homme de patrouille motorisée et pédestre pour suivre et vérifier la position, les effectifs et les mouvements de toutes les forces engagées dans le conflit au Darfour afin d'assurer la sécurité des observateurs et de faire rapport à la Commission du cessez-le-feu et au mécanisme de Tripoli (72 hommes par patrouille à raison d'une patrouille pour chacune des 40 bases d'opération pendant 365 jours)
- 1 051 200 jours-homme de patrouille motorisée et pédestre pour repérer les routes de migration des populations nomades et en assurer la sécurité avec des postes de contrôle fixes ou mobiles, créer et patrouiller des zones démilitarisées le long des voies d'acheminement de l'aide humanitaire, créer et patrouiller les zones de séparation et les zones tampons entre les forces dans les zones de conflit intense (72 hommes par patrouille à raison d'une patrouille dans 40 bases d'opération pendant 365 jours)
- 1 051 200 jours-homme d'intervention mobile pour mettre en place par la formation la capacité de réaction rapide nécessaire pour répondre à tout incident imprévu (72 hommes dans chacune des 40 bases d'opération pendant 365 jours)
- 525 600 jours-homme pour sécuriser les postes de contrôle et les barrages routiers fixes et mobiles le long des principales voies d'approvisionnement (36 hommes pour chacune des 40 bases d'opération pendant 365 jours)
- 29 200 jours-homme pour exploiter des bases d'opération temporaires afin de protéger des sites d'opération spéciaux (points de distribution et centres logistiques et points de collecte et de stockage des armes) (20 hommes pour chacun des 4 sites pendant 365 jours)
- 1 051 200 jours-homme pour assurer la sécurité statique et l'appui logistique dans les bases d'opération (72 hommes pour chacune des 40 bases d'opération, pendant 365 jours)
- 8 640 heures d'appui aérien pour offrir une capacité de transport moyenne et assurer des fonctions d'évacuation sanitaire et médicale et d'observation diurne/nocturne (3 escadres de 6 hélicoptères chacune, à raison de 40 heures de vol par mois pendant 12 mois); cette capacité doit être remplacée par des moyens civils
- 2 880 heures de reconnaissance aérienne pour entreprendre des patrouilles de reconnaissance et de surveillance sur de longues distances dans toute la région du Darfour, afin d'avoir une meilleure connaissance de la situation et d'obtenir des informations sur d'éventuels mouvements transfrontières le long de la frontière du Soudan avec le Tchad et la République centrafricaine (3 avions de reconnaissance à raison de 80 heures par avion et par mois pendant 12 mois)

- 2 400 heures-hélicoptère d'appui tactique aérien pour offrir une protection mobile d'urgence dans les zones à haut risque dont l'accès au sol est difficile, et pour appuyer d'autres hélicoptères de transport civil et militaire et les convois terrestres, reconnaissance et appui aérien rapproché (5 hélicoptères tactiques à raison de 40 heures par hélicoptère et par mois pendant 12 mois)
 - 31 025 jours-homme pour entretenir des rapports étroits avec les autorités nationales et locales, les autres parties et les populations locales afin de résoudre les points de conflit (85 officiers de liaison pendant 365 jours)
 - 32 850 jours-homme pour évaluer, avec les représentants de la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour et ses organes subsidiaires et ceux des forces engagées dans le conflit au Darfour, l'adéquation et la sécurité des sites potentiels de désarmement et de démobilisation (90 hommes pendant 365 jours à raison de 30 hommes dans chacun des 3 secteurs)
 - Présidence du Comité de coordination logistique, chargé de superviser et de coordonner l'appui logistique aux forces des mouvements et d'en rendre compte à la Commission du cessez-le-feu
 - 164 250 jours-homme pour surveiller le regroupement des combattants, sécuriser les sites de désarmement et de démobilisation, appuyer le désarmement des mouvements, l'entreposage des armes et la destruction des armes et des munitions (450 hommes pendant 365 jours, à raison de 30 hommes par site dans 5 sites pour chacun des 3 secteurs)
 - 13 140 jours-homme pour faciliter et vérifier le désarmement de toutes les milices armées et suivre et vérifier le redéploiement des armes de longue portée (36 hommes pendant 365 jours)
 - 10 950 jours-homme pour apporter un appui logistique non militaire aux mouvements, avec mise à disposition d'escortes pour les convois d'approvisionnements entre les dépôts et les points et centres de distribution, conformément aux recommandations de la Commission du cessez-le-feu et en concertation avec le Comité de coordination logistique (30 hommes pendant 365 jours)
 - 105 120 jours-hommes d'opération d'unités de police constituées pour fournir un appui de réserve à la Police des Nations Unies dans tout le Darfour (96 hommes par unité de police constituée, à raison de 3 unités pendant 365 jours en moyenne)
 - 560 640 jours-homme d'opération d'unités de police constituées pour appuyer les patrouilles de police et notamment les patrouilles conjointes (96 hommes par unité constituée, à raison de 16 unités pendant 365 jours)
 - 689 850 jours d'opération de la police dans les camps de déplacés (9 membres de la police de la MINUAD par équipe à raison de 3 équipes par jour dans 70 centres de police de proximité pendant 365 jours)
 - 153 300 jours-hommes de patrouille conjointe, notamment formation et renforcement des compétences de la police locale du Gouvernement soudanais, des agents de liaison de la police des mouvements et des volontaires affectés à la police de proximité (2 membres de la Police des Nations Unies par patrouille à raison de 3 patrouilles par jour depuis 70 centres de police de proximité pendant 365 jours)
 - Assistance à la police du Gouvernement soudanais/des mouvements pour la création de la police de proximité par la sélection et la formation de 1 620 volontaires affectés à la police de proximité dans les camps de déplacés, notamment en ce qui concerne les règles et les principes standard de sélection et de formation (45 volontaires par cours à raison de 12 cours sur la police de proximité et les droits de l'homme dans chacun des 3 secteurs)
 - 2 400 patrouilles de longue portée pour évaluer la sécurité et déterminer les territoires d'opérations (10 policiers de la MINUAD par patrouille à raison de 2 patrouilles par semaine, pendant 40 semaines en moyenne pour chacun des 3 secteurs)
-

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants au Darfour

2.2.1 Adoption par les autorités soudanaises désignées d'un plan de désarmement, de démobilisation, et de réintégration pour le Darfour

2.2.2 Augmentation du nombre total d'ex-combattants armés qui ont été désarmés et démobilisés au Darfour, y compris des femmes et des enfants (2008/09 : 0; 2009/10 : 4 700; 2010/11 : 5 000)

Produits

- Conseils généraux et opérationnels à la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour, à la Commission du nord du Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et aux autorités compétentes désignées par les accords de paix ultérieurs dans le cadre de réunions mensuelles sur l'élaboration et la mise en œuvre de plans de désarmement, démobilisation et réintégration pour le Darfour, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, y compris les règles concernant les critères d'admission au programme et le nombre de participants
- Conseils et appui aux bureaux de la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour dans les États, à la Commission du nord du Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et aux autorités compétentes désignées par les accords de paix ultérieurs et leurs organes subsidiaires dans le cadre de réunions de coordination mensuelles sur la planification et les dispositions logistiques de la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration pour le Darfour
- Conseils aux institutions nationales et/ou darfouriennes compétentes dans le cadre de réunions trimestrielles pour la mise en œuvre des initiatives civiles et communautaires de limitation des armements
- Appui au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration de 5 000 combattants des mouvements armés, avec notamment la mise à disposition de divers services – visites médicales, orientation et conseils, formation et indemnités de transition
- Facilitation de la libération des enfants associés aux mouvements armés avec fourniture d'un appui logistique à la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour et aux autorités désignées par les accords de paix ultérieurs, en coopération avec l'UNICEF, pour identifier les enfants concernés, vérifier leur situation, les libérer, retrouver leur famille, les remettre à leurs familles et les réinsérer
- Conduite de 3 séminaires d'évaluation avec les familles et les communautés directement concernées par les opérations de désarmement, démobilisation et réintégration, plus particulièrement axés sur les dimensions sexospécifiques de la réintégration
- Conduite de 3 ateliers à l'intention des organisations de la société civile darfourienne afin de mieux faire connaître les opérations de désarmement, démobilisation et réintégration, la question des rapports hommes-femmes et la nécessité d'aider les familles des ex-combattants qui rentrent chez eux
- Conduite de 3 ateliers à l'intention des femmes et des filles du Darfour associées aux mouvements armés, dans une perspective d'apprentissage professionnel et de préparation à la vie active, de conseil psychosocial et de participation aux programmes de réconciliation

Facteurs externes : Les pays qui fournissent des contingents mettent à disposition les moyens militaires nécessaires approuvés par le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine; les gouvernements régionaux coopèrent en vue de préserver l'intégrité des frontières soudanaises; les parties à l'Accord de paix pour le Darfour et aux accords ultérieurs continuent de coopérer avec la MINUAD en vue de mettre en œuvre son concept des opérations militaires. Les pays qui fournissent des effectifs de police mettent

à disposition des officiers de police et des unités de police constituées formés et équipés conformément aux normes de l'ONU et les parties à l'Accord de paix pour le Darfour et aux accords complémentaires ultérieurs collaborent à l'exécution des tâches de police. Les donateurs fournissent le matériel nécessaire aux unités de police constituées.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2, sécurité

<i>Catégorie</i>												Total
I. Observateurs militaires												
Effectif approuvé 2009/10												240
Effectif proposé 2010/11												240
Variation nette												–
II. Contingents												
Effectif approuvé 2009/10												19 315
Effectif proposé 2010/11												19 315
Variation nette												–
III. Police des Nations Unies												
Effectif approuvé 2009/10												3 772
Effectif proposé 2010/11												3 772
Variation nette												–
IV. Unités de police constituées												
Effectif approuvé 2009/10												2 660
Effectif proposé 2010/11												2 660
Variation nette												–
V. Personnel civil												
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>								<i>Personnel Volontaires recruté sur le plan national^a</i>			
	<i>SGA/ SSG</i>	<i>D-2/ D-1</i>	<i>P-5/ P-4</i>	<i>P-3/ P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Services de sécurité</i>	Total partiel		<i>Nations Unies</i>	Total	
Bureau du commandant de la Force												
Effectif approuvé 2009/10	1	1	–	–	2	–	–	4	4	–	8	
Effectif proposé 2010/11	1	1	–	–	2	–	–	4	4	–	8	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Postes de temporaire ^b approuvés 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Postes de temporaire ^b proposés 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel												
Effectif approuvé 2009/10	1	1	–	–	2	–	–	4	4	–	8	

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Services de sécurité				
Effectif proposé 2010/11	1	1	-	-	2	-	-	4	4	-	8
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Division de la police civile											
Effectif approuvé 2009/10	-	3	13	4	2	-	-	22	1 065	-	1 087
Effectif proposé 2010/11	-	3	14	4	2	-	-	21	669	-	692
Variation nette	-	-	1	-	-	-	-	1	(396)	-	(395)
Postes de temporaire ^b approuvés 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes de temporaire ^b proposés 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel											
Effectif approuvé 2009/10	-	3	13	4	2	-	-	22	1 065	-	1 087
Effectif proposé 2010/11	-	3	14	4	2	-	-	21	669	-	692
Variation nette	-	-	1	-	-	-	-	1	(396)	-	(395)
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration											
Effectif approuvé 2009/10	-	-	2	17	1	-	-	20	17	12	49
Effectif proposé 2010/11	-	1	3	17	1	-	-	22	13	8	43
Variation nette	-	1	1	-	-	-	-	2	(4)	(4)	(6)
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel											
Effectif approuvé 2009/10	-	-	2	17	1	-	-	20	17	12	49
Effectif proposé 2010/11	-	1	3	17	1	-	-	22	13	8	43
Variation nette	-	1	1	-	-	-	-	2	(4)	(4)	(6)
Total partiel, personnel civil											
Effectif approuvé 2009/10	1	4	15	21	5	-	-	46	1 086	12	1 144
Effectif proposé 2010/11	1	5	17	21	5	-	-	49	686	8	743
Variation nette	-	1	2	-	-	-	-	3	(400)	(4)	(401)
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Services de sécurité				
Total partiel											
Effectif approuvé 2009/10	1	4	15	21	5	–	–	46	1 086	12	1 144
Effectif proposé 2010/11	1	5	17	21	5	–	–	49	686	8	743
Variation nette	–	1	2	–	–	–	–	3	(400)	(4)	(401)
Total (I à V)											
Effectif approuvé 2009/10											27 131
Effectif proposé 2010/11											26 730
Variation nette											(401)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Imputables sur le crédit prévu à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international – augmentation du nombre de postes : 3 (1 poste P-5 transféré du bureau de Khartoum et 2 postes créés aux classes D-1 et P-5)

Personnel recruté sur le plan national – diminution du nombre de postes : 400 (création de 4 postes d'administrateur recruté sur le plan national, réaffectation de 305 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, transfert de 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, suppression de 96 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies – diminution du nombre de postes : 4 (suppression de 4 postes de responsable des opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration)

Division de la police

Personnel recruté sur le plan international – augmentation du nombre de postes : 1 (1 poste P-5 réaffecté du bureau de liaison de Khartoum)

Personnel recruté sur le plan national – diminution du nombre de postes : 396 (réaffectation de 305 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, transfert de 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, suppression de 88 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

75. Il a été proposé de créer un nouveau poste de directeur général de la police (P-5) par réaffectation au quartier général de la Mission à Al-Fasher du poste de chef de liaison de la police (P-5) actuellement financé sur le crédit budgétaire du bureau de liaison de Khartoum. Les fonctions de chef de liaison de la police (P-5) seraient désormais exercées par un officier de liaison de la police (P-4) qui sera transféré du bureau du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination d'Addis-Abeba.

76. Le Directeur général de la police (P-5) assurera la gestion intégrée de la Division de la police et de ses deux composantes, qui comprennent les 3 772

membres de la Police des Nations Unies et les 2 260 membres des unités de police constituées déployés dans la zone de la mission; il devra donc posséder une solide expérience de gestionnaire pour coordonner les activités au plus haut niveau de la mission. Ces fonctions sont actuellement confiées à la Police des Nations Unies, appuyée par d'autres effectifs prévus au budget. Pourtant, du fait de l'étendue géographique de la mission, qui compte 4 camps géants, 31 bases d'opérations et 70 centres de police de proximité, l'exercice des responsabilités laisse apparaître des lacunes qui ne peuvent être comblées que si le poste est reclassé à la classe supérieure.

77. Compte tenu de l'envergure et de la complexité des activités de la MINUAD et de l'étendue de sa zone d'opérations, la gestion intégrée effective des éléments techniques et de l'appui sera primordiale. Le Directeur général (composante de la police) coordonnera et supervisera l'élaboration et le suivi du concept d'opération et du plan de mise en œuvre pour la Division de la police de la MINUAD. Il sera également responsable de la gestion effective du quartier général et des bureaux régionaux de la police ainsi que de la coordination entre la Police des Nations Unies et les unités de police constituées déployées dans la mission. Il prêtera assistance au Chef de la police (D-2) en supervisant sept sections administratives du quartier général de la police : groupe des ressources humaines, groupe du personnel, groupe des rotations, groupe de la logistique, groupe de la base de données centrales, agents/officiers chargés de la liaison avec le Centre mixte des opérations logistiques, groupe des transports. Il veillera à la coordination cohérente et concertée des activités avec celles d'autres composantes de l'Opération, en particulier la Division de l'appui à la mission, dans le cadre de l'appui logistique aux activités de police de la MINUAD.

78. Il est proposé de supprimer 45 postes d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de transférer trois postes d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Centre d'opérations conjoint; de réaffecter (305) ou supprimer (43) 348 postes d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) dans les centres de police de proximité en raison de l'évolution des besoins d'appui de la Police des Nations Unies avec le déploiement d'un nombre de policiers arabophones plus élevé que prévu initialement. La MINUAD gérera 33 centres de police de proximité et prévoit d'en gérer 54 d'ici la fin de l'exercice 2010/11, ce qui couvrira 108 camps de déplacés. Les effectifs de police de l'Opération et les assistants aux services linguistiques seront répartis entre les centres de police de proximité en fonction de la taille des camps. Les besoins en effectifs seront de nouveau examinés une fois que le personnel de police de la MINUAD sera intégralement déployé et les conclusions de cet examen seront prises en compte dans le projet de budget pour l'exercice 2011/12.

Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

Personnel recruté sur le plan international – augmentation du nombre de postes : 2 (création de 1 poste D-1 et de 1 poste P-4)

Personnel recruté sur le plan national – diminution du nombre de postes : 4 (création de 4 postes d'administrateur recruté sur le plan national et suppression de 8 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

*Volontaires des Nations Unies – diminution du nombre de postes : 4
(suppression de 4 postes de Volontaire des Nations Unies recruté
sur le plan international)*

79. Sous la direction de l'Adjoint du Représentant spécial conjoint du Secrétaire général, la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration permettra d'apporter un appui technique au Gouvernement soudanais pour l'aider à concevoir, mettre en œuvre et superviser un programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour le Darfour. Pour ce faire, la MINUAD travaillera en étroite collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les donateurs, les organisations non gouvernementales et autres partenaires qui seront associés au financement et à l'exécution de la phase d'intégration du programme. Le règlement ponctuel de la question du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration sera déterminant pour la suite du processus de paix au Darfour, en raison de sa corrélation avec les aspects politiques et humanitaires, les considérations liées à la sécurité, à la justice et à la réconciliation et les facteurs socioéconomiques qui interviennent dans le contexte particulier d'un pays. La planification et la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration seront conditionnées par les différentes étapes du processus de paix au Darfour et pourraient également être reliées à d'autres volets du secteur de la sécurité, tels que la restructuration de l'armée ou la réforme de la police, et à la manière dont la réintégration s'insère dans le cadre d'une plus vaste stratégie de relèvement. La Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration veillera à la planification, à la mise en œuvre et à la coordination du programme dans tout le Darfour. Elle s'emploiera également à élaborer et exécuter des programmes de renforcement des capacités et de sensibilisation des populations locales.

80. Il est proposé d'élever le poste de chef de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration au rang de D-1, compte tenu de la complexité du cadre d'élaboration du programme de désarmement, démobilisation et réintégration au Darfour. Certes un accord de paix global et inclusif doit en être le fondement, mais d'importants avis techniques devront être fournis lors du processus de négociation de cet instrument. Le Chef de la Section devra en principe prodiguer des conseils aux hauts représentants de la MINUAD, à l'Équipe conjointe d'appui à la médiation et aux parties soudanaises compétentes sur les principaux éléments des futures dispositions à prévoir dans l'accord ultérieur en matière de désarmement, démobilisation et réintégration. Il devra également assurer la cohérence et la coordination du programme, étant donné que deux autres processus de désarmement, démobilisation et réintégration sont en cours ailleurs au Soudan (zones visées par l'Accord de paix global et le Soudan oriental), ce qui est une situation unique. À cet égard, le Chef de la Section sera amené à coopérer avec le personnel compétent déployé au sein de la MINURCAT car il faudra également tenir compte de l'aspect régional lié aux mouvements transfrontières des groupes armés et des armes pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration au Darfour. La grave situation humanitaire au Darfour, illustrée par le nombre élevé de personnes déplacées et de réfugiés, dictera de surcroît la nécessité d'une approche coordonnée visant à éviter les disparités dans l'assistance fournie par l'ONU aux combattants et aux victimes du conflit.

81. Il faut donc que ce poste soit occupé par un fonctionnaire de rang supérieur capable de bien coordonner la planification et la mise en œuvre du programme de

désarmement, démobilisation et réintégration au Darfour avec d'autres composantes de la Mission, des parties prenantes internationales externes, la MINUS et la MINURCAT, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. En regroupant tous les facteurs (questions politiques, économiques, humanitaires, sécurité, et aspects régionaux) qui influent sur le processus de désarmement, démobilisation et réintégration au Darfour, le Chef de la Section pourrait ainsi s'assurer que toutes les décisions concernant la planification et la mise en œuvre d'un programme de désarmement, démobilisation et réintégration au Darfour se fondent sur des critères établis par la MINUAD en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies. Selon l'organigramme actuel de la MINUAD, il relèvera directement de l'Adjoint du Représentant spécial conjoint.

82. Le nouveau poste de spécialiste de la planification, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (P-4) permettrait de renforcer les capacités de la Section en matière de planification des opérations, notamment pour la coordination du soutien logistique et d'autres tâches d'appui de la mission, qui constituera une fonction clef lors des phases de planification et de mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration au Darfour. Le titulaire présiderait les travaux de l'Équipe spéciale interne de la Mission chargée du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, constituée de toutes les composantes de la MINUAD qui s'occupent de l'appui opérationnel du programme, et superviserait l'exécution de la phase de désarmement et de démobilisation, notamment la création et l'entretien des centres de désarmement et de démobilisation.

83. Dans le cadre de l'exercice 2010/11, la section considérée propose de créer quatre postes de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (administrateurs recrutés sur le plan national). Il est prévu d'en déployer un au quartier général de la Mission (Al-Fasher), un dans le secteur nord (Al-Fasher), un dans le secteur sud (Nyala) et un dans le secteur ouest (El Geneina). Ces spécialistes apporteront les compétences locales requises pour l'élaboration des programmes, la sensibilisation des populations locales et la concertation avec les responsables locaux.

84. Il est proposé de supprimer six postes d'assistant linguistique (agents des services généraux recrutés sur le plan national), étant donné qu'une fois amorcé, le processus de désarmement, démobilisation et réintégration sera coordonné avec la composante militaire et les composantes civiles (police et autres personnels). L'exécution conjointe permettra de regrouper les ressources et, partant, de réduire les besoins pour les postes d'assistant linguistique spécialement réservés.

85. Il est proposé de supprimer deux postes d'assistant de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Puisque le quartier général de la Mission et le secteur nord seront basés au grand camp d'Al-Fasher, un assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) actuellement en poste au quartier général de la Mission prêtera son concours aux deux bureaux.

86. Il a été proposé de supprimer quatre postes de spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) étant donné qu'il est envisagé de faire exercer les fonctions associées à ces postes par quatre administrateurs recrutés sur le plan national (fonctionnaires chargés du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration).

Composante 3 : état de droit, gouvernance et droits de l'homme

87. Au titre de la composante état de droit, gouvernance et droits de l'homme, l'Opération fournira une aide aux institutions responsables du maintien de l'ordre (notamment la police locale, et les systèmes judiciaire et pénitentiaire au Darfour) afin de créer et renforcer le cadre juridique national, le cadre politique et les mécanismes locaux dans des domaines touchant notamment aux questions relatives au patrimoine, aux biens fonciers et à l'égalité des sexes. Cette composante englobe également la promotion et la protection des droits de l'homme et des activités continues de surveillance, d'établissement de rapports, de plaider et de mise en place d'institutions au Darfour. Dans le cadre de ces activités, l'Opération collaborera étroitement avec des institutions nationales, des autorités pénitentiaires et la police locale, le Conseil consultatif des droits de l'homme, la Commission nationale des droits de l'homme, l'administration autochtone, les organisations de la société civile, les partis politiques, les responsables communautaires, l'équipe de pays des Nations Unies et le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour le Darfour ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales nationales et internationales. Elle continuera à mener des activités de renforcement de la confiance avec de nombreuses parties prenantes au niveau des collectivités locales et à coopérer avec les populations au ciblage de projets à effet rapide dans des domaines qu'elle juge essentiels, en collaboration avec des organisations non gouvernementales internationales et nationales, des organisations communautaires et l'équipe de pays des Nations Unies.

88. Les principales activités prioritaires prévues pour l'exercice 2010/11 seront axées sur l'aide à fournir aux autorités locales en vue de la mise en place de structures institutionnelles adéquates; la bonne gouvernance et le renforcement des institutions étatiques et locales; la consolidation des institutions chargées de faire respecter l'état de droit au Darfour, en particulier la police et l'appareil judiciaire en vue d'assurer un fonctionnement conforme aux normes internationales en matière de droits de l'homme; et la promotion et la protection effectives et durables des droits de l'homme au Darfour par les institutions, sociétés civiles et communautés. La composante aidera également au développement d'une administration publique locale transparente, responsable et non exclusive, notamment en ce qui concerne le patrimoine et le règlement des différends fonciers et le transfert de ressources du Gouvernement soudanais vers les trois États du Darfour. La police de la MINUAD continuera à renforcer les capacités et à assurer la formation des agents de l'État soudanais et des signataires de l'Accord de paix sur le Darfour et de l'accord ultérieur, en vue d'assurer un alignement sur des normes internationales.

Réalisation escomptées

Indicateurs de succès

3.1 Gouvernance efficace et sans exclusion par les administrations nationales et locales du Darfour

3.1.1 10 % des postes dans la fonction publique nationale occupés par des fonctionnaires du Darfour conformément aux dispositions de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords qui ont suivi (2008/09 : 10 %; 2009/10 : 10 %; 2010/11 : 10 %)

3.1.2 Accord entre les parties concernant le partage des richesses conformément aux dispositions de l'Accord de paix pour le Darfour et des accords qui ont suivi,

notamment pour ce qui est du transfert complet de fonds fédéraux vers les États

3.1.3 Représentation des femmes du Darfour au sein des institutions publiques nationales, des États et du pays (10 % en 2010/11)

Produits prévus

....

- Prestation de conseils aux parties et à la société civile en vue du développement au Darfour d'une administration civile locale transparente, responsable et sans exclusion, du développement d'institutions de la fonction publique et de lois à cet égard, par le biais de réunions mensuelles, y compris des débats dans les assemblées des États et des régions
- Prestation de conseils aux donateurs et au Fonds de reconstruction et de développement du Darfour concernant les décaissements et définition des priorités lors de réunions mensuelles
- Prestation de conseils aux commissions foncières du Darfour lors de réunions mensuelles, afin de régler les questions relatives à l'occupation et à l'utilisation des terres dans le contexte de l'Accord de paix pour le Darfour, y compris les questions relatives aux droits fonciers traditionnels et historiques tels que ceux qui concernent les terres tribales (*hawakeer*) et les routes de migration; promotion des mesures appropriées à prendre par la Commission foncière nationale; et examen de la gestion de l'utilisation des sols et des processus de mise en valeur des ressources naturelles compte tenu des droits des femmes
- Facilitation du dialogue entre les collectivités locales, l'Autorité régionale de transition pour le Darfour, les conseils législatifs et les gouvernements d'État concernant la planification et l'établissement des budgets, notamment dans le cadre du calcul des ressources budgétaires nécessaires et par l'animation de réunions mensuelles avec des représentants des autorités locales sur l'établissement de budgets, en tenant compte de la question de l'égalité des sexes.
- Prestation de conseils à la Commission du relèvement et de la réinstallation du Darfour concernant l'identification des priorités aux fins de la création et du fonctionnement, en milieu urbain et rural, de comités d'examen des droits de propriété chargés de régler les différends liés au processus de rapatriement et concernant la coordination des travaux de ces comités et de la Commission foncière du Darfour
- Prestation de conseils et de soutien technique à la Commission d'indemnisation des personnes touchées par la guerre au Darfour pour le renforcement de sa structure interne lors de réunions mensuelles
- Organisation de 24 réunions consultatives avec des parties prenantes en vue de la reprise des travaux de la Mission d'évaluation conjointe au Darfour.
- Facilitation de la participation des organisations de la société civile à l'application de l'Accord de paix pour le Darfour par l'organisation de 24 réunions sur les questions en suspens à l'intention de représentants de la société civile, des partis politiques, du Gouvernement et d'autres acteurs au Darfour, et médiation entre les parties en cas de différends sur l'interprétation de l'Accord
- Organisation en collaboration avec l'Autorité régionale de transition pour le Darfour et des représentants des autorités locales, de 10 ateliers dans les trois États du Darfour sur les rôles respectifs des organisations de la société civile et des chefs traditionnels dans les régimes démocratiques, à l'intention des organisations de la société civile, notamment des partis politiques, des groupes de femmes et de citoyens, des organisations ethniques et religieuses, des personnes déplacées, des syndicats, des universitaires et des membres des administrations publiques locales

- Conduite, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, de 6 ateliers sur la bonne gouvernance visant à former le personnel des institutions nationales et des organisations de la société civile
- Organisation avec le concours des institutions de l’Autorité régionale de transition pour le Darfour, de 8 ateliers à Al-Fasher, Nyala, El Geneina et Zalingei sur l’élaboration et la mise en œuvre de politiques, de plans et d’activités en faveur de la prise en compte de la problématique hommes-femmes
- Organisation, avec les gouvernements des États du Darfour, de 8 ateliers sur l’élaboration et la mise en œuvre de politiques, plans et activités sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes
- Organisation, en collaboration avec les Comités d’État, de 4 séminaires sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur le suivi de la représentation des femmes au sein des structures gouvernementales au Darfour

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.2 Mise en place de l’état de droit au Darfour, notamment par la restructuration de la police locale, d’un système judiciaire indépendant et du système pénitentiaire

3.2.1 Adoption d’un plan stratégique à long terme de réforme et de restructuration de la police, du système judiciaire et du système pénitentiaire au Darfour selon des normes internationales

3.2.2 Création d’un service pénitentiaire autonome, indépendant de la police

3.2.3 Renforcement des capacités techniques (formation du personnel) et institutionnelles (logistique et politiques) des institutions du secteur de la justice

3.2.4 Établissement et démarrage des activités des audiences foraines

Produits

- Organisation de réunions mensuelles avec la direction des forces de l’ordre locales en vue de mettre en place des comités de police et d’appliquer les lignes directrices et les instructions relatives au maintien de l’ordre pour faciliter la restructuration des services de police au Darfour
- Prestation de conseils et d’assistance à la police locale pour faire en sorte qu’elle fonctionne selon des normes acceptables sur le plan international grâce à des affectations aux côtés de l’Unité de protection des enfants de la police du Gouvernement soudanais dans 18 localités administrées par le Gouvernement soudanais au niveau des secteurs et des bases d’opérations
- Prestation de conseils, dans le cadre de réunions hebdomadaires, aux directeurs des services carcéraux des 3 États du Darfour sur la réforme du système pénitentiaire et la mobilisation de fonds extrabudgétaires pour améliorer les installations des centres de détention de la police afin qu’ils répondent aux normes internationales de base
- Élaboration d’un plan stratégique d’orientation sur la réforme et la restructuration du système carcéral, le renforcement des capacités et la constitution d’une base de données sur les détenus
- Organisation de réunions hebdomadaires avec les autorités pénitentiaires dans les 3 États du Darfour sur les activités en milieu carcéral
- Tenue de réunions mensuelles avec les organisations non gouvernementales, les institutions des Nations Unies et les bailleurs de fonds à propos de l’appui aux programmes et aux activités pénitentiaires au Darfour afin de renforcer la collaboration avec ces partenaires

- Organisation de 9 programmes de formation aux activités pénitentiaires de base à l'intention de 270 gardiens de prison dans chaque État du Darfour et d'un cours de formation sur l'administration des prisons à l'intention de 25 gardiens de prison membres du personnel d'encadrement intermédiaire
- Organisation de 3 programmes de formation d'encadreurs à l'intention d'un groupe interne de formateurs de gardiens de prisons chargés d'initier leurs collègues à une approche fondée sur les droits de l'homme pour le traitement des détenus dans chacun des trois États du Darfour
- Mise en œuvre de 24 projets à effet rapide au Darfour pour écarter les menaces à la vie des détenus dans les prisons
- Organisation d'un atelier sur le renforcement du système carcéral à l'intention de 100 représentants d'autorités pénitentiaires locales, du système judiciaire, de la police et du parquet dans chaque État du Darfour
- Prestation de conseils, dans le cadre de réunions mensuelles, aux institutions juridiques et aux organisations d'assistance judiciaire sur la fourniture de services juridiques
- Prestation de conseils, dans le cadre de réunions mensuelles, aux juges et procureurs sur la réforme judiciaire dans l'ensemble du Darfour
- Prestation de conseils aux juges locaux sur la réforme du système judiciaire par le suivi du déroulement des procès et l'établissement d'une analyse juridique des questions pertinentes se rapportant à l'état de droit
- Organisation de 4 ateliers de formation à l'intention des 30 procureurs et des forces locales de maintien de l'ordre sur l'égalité de traitement des hommes et des femmes et l'instruction des affaires de délinquance juvénile
- Prestation de conseils, dans le cadre de réunions mensuelles, à la Commission d'indemnisation des personnes touchées par la guerre au Darfour à propos de l'établissement et de l'application de son Règlement intérieur
- Organisation de 3 ateliers de formation à l'intention des juges et des procureurs pour évaluer le mécanisme des audiences foraines; 3 ateliers à l'intention des parties prenantes pour examiner les résultats et formuler des observations sur la surveillance du fonctionnement des tribunaux; 3 ateliers à l'intention des juges et des procureurs pour étudier les recommandations en faveur de la réforme du système judiciaire sur toute l'étendue du Darfour; 3 ateliers à l'intention des parties prenantes sur le renforcement des systèmes de justice traditionnels et la réforme du droit coutumier; 1 séminaire à l'intention des parties prenantes sur un échange d'idées au sujet de la stratégie de justice à adopter pour le secteur de la justice au Darfour; et 1 atelier de validation du projet de stratégie de justice
- Organisation de 18 ateliers à l'intention des juges et clercs des tribunaux locaux de tout le Darfour sur les normes internationales
- Organisation de 3 ateliers à l'intention des parties prenantes sur l'examen des modalités d'aide judiciaire et la formulation de propositions visant à les améliorer
- Organisation d'un atelier à l'intention des parties prenantes en vue de diffuser et d'échanger les conclusions et recommandations du rapport sur l'évaluation des besoins et de dégager des recommandations en faveur de la mobilisation de ressources destinées à appuyer des projets de promotion de l'état de droit au Darfour
- Organisation de 2 ateliers de formation et de renforcement des capacités des employés de la Commission d'indemnisation des personnes touchées par la guerre au Darfour
- Mise en œuvre de 10 projets à effet rapide pour le compte du secteur judiciaire, du Ministère de la justice, du barreau et de groupes de la société civile dans chacun des 3 États du Darfour

- Organisation de 4 ateliers de formation à l'intention de 25 membres de la police soudanaise, des forces centrales de réserve de la police et de gardiens de prison sur les droits de l'homme, la protection de l'enfance et la violence sexuelle et sexiste
- Organisation de 2 séminaires avec le groupe des femmes parlementaires du Darfour sur la réforme des politiques et lois régissant les questions de parité des sexes au sein de la police et des systèmes judiciaire et pénitentiaire
- Organisation de 4 ateliers à l'intention de 25 policières sur les droits de l'homme et les techniques de soutien à employer pour venir en aide aux victimes d'actes de violence sexuelle et sexiste
- Organisation de 8 ateliers sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes à l'intention de 25 agents de la police nationale
- Organisation de 76 stages d'initiation et de perfectionnement à l'intention de 1 725 agents de la police soudanaise dont 12 sur les questions de droits de l'homme et de parité des sexes, 6 sur la protection des lieux du crime, 2 sur le maniement de l'outil informatique, 24 sur les enquêtes criminelles, la détention et le traitement des suspects, 3 sur la réglementation de la circulation, 20 sur la police de proximité, 3 sur des enquêtes poussées sur des crimes sexuels et 6 sur le maintien de l'ordre
- Organisation de 30 stages à l'intention de 750 agents de police des parties signataires de l'Accord de paix pour le Darfour dont 24 sur les droits fondamentaux, la police de proximité, la parité entre les sexes et la protection de l'enfance, 3 sur les premiers secours, 3 sur l'encadrement intermédiaire
- Aide à la police nationale en vue de la création de 4 centres de formation de la police aux niveaux sectoriel et sous-sectoriel

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.3 Progrès vers la promotion et la protection des droits de l'homme au Darfour

3.3.1 Adoption par l'administration publique locale d'un cadre ou d'une stratégie de promotion et de protection des droits de l'homme (y compris la justice transitionnelle et les droits des femmes) au Darfour

3.3.2 Promulgation par les assemblées législatives des États de lois conformes aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

3.3.3 Augmentation du nombre d'enquêtes sur les violations des droits de l'homme menées par le Gouvernement soudanais (2008/09 : 75; 2009/10 : 100; 2010/11 : 125)

3.3.4 Signature par les parties au conflit de plans d'action mettant un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats, au meurtre et à la mutilation d'enfants et à la violence sexuelle commise sur leur personne

3.3.5 Intégration de la protection des enfants dans toutes les activités de la MINUAD et au niveau des collectivités en vue de mieux les sensibiliser à la nécessité de mieux assurer cette protection

Produits

- Suivi de la situation des droits de l'homme au Darfour et établissement de rapports à ce sujet, notamment grâce à la tenue de 8 missions de suivi par mois dans chaque bureau régional ou sous-régional et de 6 missions par mois dans chaque avant-poste militaire et suivi auprès des autorités locales compétentes pour remédier aux problèmes constatés
- Organisation de 4 réunions du Forum et des instances des droits de l'homme au Darfour avec les autorités soudanaises, les membres du corps diplomatique, les organismes des Nations Unies et des représentants de la société civile pour remédier aux principaux problèmes constatés en matière de droits de l'homme au Darfour
- Présentation de 2 rapports sur la situation des droits de l'homme au Darfour par l'entremise du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
- Prestation de conseils aux directeurs de prison dans la région du Darfour dans le cadre de visites bimestrielles des prisons et lieux de détention et suivi auprès des autorités locales compétentes des conditions d'incarcération
- Prestation de conseils sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le cadre de 8 réunions par mois avec les représentants des pouvoirs publics et des mouvements
- Organisation de 4 ateliers à l'intention de 80 procureurs, juges et responsables de l'application des lois sur l'administration de la justice et les normes internationales en matière de droits de l'homme
- Organisation de 3 ateliers à l'intention de 60 membres des Forces armées soudanaises sur les normes internationales en matière de droits de l'homme et la lutte contre la violence à l'égard des femmes
- Fourniture d'une assistance aux parties prenantes nationales et régionales en vue de l'élaboration d'une stratégie de justice transitionnelle, dans le cadre de réunions régulières avec des membres de la société civile et organisation de 4 ateliers sur la justice transitionnelle à l'intention de la société civile et de 2 ateliers à l'intention de facilitateurs du Dialogue et de la consultation Darfour-Darfour
- Organisation de 9 ateliers à l'intention de 180 membres d'organisations de la société civile, de responsables communautaires, de jeunes et de femmes pour les sensibiliser à l'importance des droits de l'homme, en particulier la Charte des droits, la Constitution nationale de transition, les lois pénales et la procédure de dépôt de plaintes auprès de la police, et prestation de conseils sur le mode de sensibilisation à mener auprès des responsables gouvernementaux et des mouvements pour faire respecter les droits de l'homme
- Prestation de conseils aux comités sur la violence sexiste (au niveau des États) dans le cadre de réunions mensuelles et de 3 ateliers concernant la mise en œuvre des plans d'action des comités d'État et action en vue de prévenir cette violence et d'y faire face, notamment par le développement des institutions
- Tenue, dans des camps abritant 400 personnes déplacées et de concert avec des organismes des Nations Unies, de 8 ateliers sur les approches et les interventions axées sur les droits de l'homme en matière de prévention de la violence sexuelle ou à motivation sexiste
- Tenue de 4 ateliers de formation à l'intention de 160 membres de la police et fonctionnaires de l'administration pénitentiaire du Soudan sur les normes internationale relatives aux droits de l'homme, les droits des détenus et les techniques de police démocratique (y compris orientation)
- Tenue de 2 séminaires avec le groupe des femmes parlementaires du Darfour pour déterminer les problèmes politiques qui entravent la promotion des droits de la femme (y compris les droits sociaux et économiques) et pour définir des stratégies sur l'action de sensibilisation à mener sur le plan législatif
- Tenue de séminaires trimestriels à l'intention des comités d'État chargés de la lutte contre la violence sexuelle ou à motivation sexiste sur les politiques et programmes visant à prévenir ces actes et à y remédier

- Organisation de 4 séances de concertation locale avec des communautés de personnes déplacées sur les moyens de prévenir et de combattre la violence sexuelle et sexiste au sein des collectivités
- Réalisation d'une étude sur l'intégration des questions de parité dans les systèmes de médiation traditionnels et de justice transitionnelle à l'intention des organisations de la société civile
- Établissement d'une planification de programmes sur la protection de l'enfance au Darfour assortie d'une évaluation du domaine et d'un plan de travail correspondant, appelé à servir de cadre de suivi effectif des problèmes de protection de l'enfance au Darfour
- Négociation de plans d'action destinés à mettre un terme aux graves violations perpétrées contre les enfants, notamment le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, dans le cadre de réunions avec des dirigeants des groupes armés
- Rapport d'évaluation trimestriel sur les progrès enregistrés dans le cadre du dialogue avec les parties au conflit et mise en œuvre de plans d'action visant à mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats ainsi qu'aux graves violations perpétrées à l'encontre des enfants
- Prestation de conseils aux autorités nationales et locales, y compris les parties au conflit, sur des questions de protection, conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, dans le cadre d'un suivi et d'un compte rendu quotidiens, assurés avec la collaboration de l'équipe de pays des Nations Unies, et de l'UNICEF en particulier, des violations commises à l'encontre d'enfants
- Établissement de rapports bimestriels destinés au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés créé en application de la résolution 1612 (2005)
- Présentation par le Secrétaire général de son rapport annuel (au Conseil de sécurité) sur la suite donnée aux violations graves et aux sévices exercés sur la personne d'enfants
- Rapports trimestriels sur la prise en compte des questions d'égalité des sexes, le renforcement des capacités et la formation
- Organisation, chaque mois, de 6 séances de formation à l'intention d'organisations de la société civile, de membres du gouvernement, d'institutions et d'autres acteurs présents au Darfour, sur les droits des enfants et la protection de l'enfance
- Distribution d'ouvrages de sensibilisation traduits dans les langues locales aux populations sur la protection des enfants touchés par le conflit.

Facteurs externes : Le Gouvernement soudanais devra être acquis à la réforme des prisons et du secteur de la justice au Darfour et allouer les crédits budgétaires nationaux nécessaires. Le parlement national devra poursuivre les réformes législatives et adopter des lois conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme. Des donateurs fourniront des fonds pour promouvoir l'état de droit, la gouvernance et le respect des droits de l'homme.

Tableau 4

Ressources humaines : composante 3, état de droit, gouvernance et droits de l'homme

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
I. Personnel civil											
Groupe de protection de l'enfance											
Effectif approuvé 2009/10	–	–	2	4	–	–	–	6	18	6	30
Effectif proposé 2010/11	–	–	2	4	–	–	–	6	18	6	30
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Effectif approuvé 2009/10	–	–	2	4	–	–	–	6	18	6	30
Effectif proposé 2010/11	–	–	2	4	–	–	–	6	18	6	30
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe consultatif sur l'égalité des sexes											
Effectif approuvé 2009/10	–	–	4	6	1	–	–	11	19	5	35
Effectif proposé 2010/11	–	–	4	6	1	–	–	11	19	5	35
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Effectif approuvé 2009/10	–	–	4	6	1	–	–	11	19	5	35
Effectif proposé 2010/11	–	–	4	6	1	–	–	11	19	5	35
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des droits de l'homme											
Effectif approuvé 2009/10	–	1	13	54	1	–	–	69	106	33	208
Effectif proposé 2010/11	–	1	13	54	1	–	–	69	84	33	186
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	(22)	–	(22)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^m</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette											
Total partiel											
Effectif approuvé 2009/10	-	1	13	54	1	-	-	69	106	33	208
Effectif proposé 2010/11	-	1	13	54	1	-	-	69	84	33	186
Variation nette											
Section des services consultatifs concernant l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire											
Effectif approuvé 2009/10	-	1	10	9	7	-	-	27	32	-	59
Effectif proposé 2010/11	-	1	10	9	4	-	-	24	31	-	55
Variation nette	-	-	-	-	(3)	-	-	(3)	(1)	-	(4)
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette											
Total partiel											
Effectif approuvé 2009/10	-	1	10	9	7	-	-	27	32	-	59
Effectif proposé 2010/11	-	1	10	9	4	-	-	24	31	-	55
Variation nette											
Total partiel, personnel civil											
Effectif approuvé 2009/10	-	2	29	73	9	-	-	113	175	44	332
Effectif proposé 2010/11	-	2	29	73	6	-	-	110	152	44	306
Variation nette	-	-	-	-	(3)	-	-	(3)	(23)	-	(26)
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total partiel											
Effectif approuvé 2009/10	-	2	29	73	9	-	-	113	175	44	332
Effectif proposé 2010/11	-	2	29	73	6	-	-	110	152	44	306
Variation nette	-	-	-	-	(3)	-	-	(3)	(23)	-	(26)
II. Personnel fourni par les gouvernements											
Effectif approuvé 2009/10											6
Effectif proposé 2010/11											6
Variation nette											-
Total (I-II)											
											3
											3
Effectif approuvé 2009/10											8
											3
Effectif proposé 2010/11											1
											2
Variation nette											

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autres que pour les réunions), comme dépenses de personnel civil.

Personnel recruté sur le plan international – diminution du nombre de postes : 3 (transfert de 3 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national – diminution du nombre de postes : 23 (suppression de 32 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, création de 9 postes d'administrateur recruté sur le plan national)

Section des droits de l'homme

Personnel recruté sur le plan national – diminution du nombre de postes : 22 (suppression de 22 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

89. Afin de se forger une idée précise et nuancée de la situation des droits de l'homme dans l'ensemble du Darfour, la Section des droits de l'homme procède à l'affectation d'agents dans les trois PC de secteur (Al-Fasher, Nyala et El Geneina), dans le PC du sous-secteur de Zalingei et dans 11 avant-postes militaires.

90. Les équipes des droits de l'homme installées dans les 11 avant-postes (Kutum, Kabkabiya, Shangil Tobay, Tine, Kas, Shaeria, Al Da'ein, Nertiti, Mukhjar, Kulbus et Habila) travaillent en collaboration étroite avec leurs collègues militaires, notamment dans le cadre des activités de contrôle du respect des droits de l'homme et des enquêtes conduites dans des zones instables ou juste après qu'ont été commises de graves violations du droit humanitaire international et du droit des droits de l'homme, situations dans lesquelles une escorte militaire peut s'avérer indispensable.

91. Il est proposé de supprimer 11 postes de chauffeur dans ces 11 avant-postes pour tenir compte des limitations imposées à la circulation des personnes et de la réduction des crédits nécessaires aux déplacements par la route entre les bases d'opérations, étant donné l'absence de réseau routier et l'état d'insécurité qui règne.

92. La suppression de 11 postes d'assistant aux services linguistiques est due au fait que, dans les 11 avant-postes, les équipes des droits de l'homme partagent leurs locaux avec le personnel militaire, ainsi que les services des assistants linguistiques – d'où la réduction des demandes de crédits concernant ces postes.

Section des services consultatifs concernant l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire

Personnel recruté sur le plan international – diminution du nombre de postes : 3 (3 postes d'agent du Service mobile transférés)

Personnel recruté sur le plan national – diminution du nombre de poste : 1 (suppression de 10 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, création de 9 postes d'administrateur recruté sur le plan national)

93. Dans cette section, le transfert de trois postes d'agent du Service mobile s'explique par l'approche fondée sur la coordination qu'a adoptée l'Opération en matière d'appui administratif. Il est proposé qu'un assistant administratif (Service mobile) rejoigne le Centre d'opérations conjoint, et un autre la Commission d'enquête du Bureau du Directeur de l'appui à la mission.

94. L'expérience prouve que les tâches accomplies par les assistants aux services linguistiques ne sont plus indispensables aux travaux de la Section de l'état de droit. Il est donc proposé de supprimer les postes d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) suivants : 2 postes au quartier général de la mission (Al-Fasher), 2 dans le secteur nord (Al-Fasher), 3 dans le secteur sud (Nyala) et 2 dans le secteur ouest (El Geneina).

95. Il est proposé de créer six postes de spécialiste des questions pénitentiaires (administrateur recruté sur le plan national) pour l'exercice 2010/11. Ils seront affectés comme suit : 1 au quartier général de la mission, 2 dans le secteur nord, 1 dans le secteur sud, 1 dans le secteur ouest et 1 dans le sous-secteur ouest. Le Darfour compte 12 prisons; pour mener sa mission à bien, le Groupe des services consultatifs de l'administration pénitentiaire doit affecter un spécialiste à chacun de ces établissements. Les agents concernés devront, par la force des choses, être issus du personnel recruté sur le plan national autant qu'international. À ce jour, la Section n'emploie aucun spécialiste des questions pénitentiaires recruté sur le plan national. Afin de former le personnel recruté sur le plan national à gérer le service des prisons après le départ de la MINUAD, il convient de répartir les

administrateurs recrutés sur le plan national dans l'ensemble des secteurs : ils ont l'avantage de connaître la culture et les traditions locales et sauront éclairer les agents recrutés sur le plan international quant aux besoins des services pénitentiaires. Leur présence permettra également de peaufiner les stages de formation du personnel des établissements carcéraux. En outre, la présence de citoyens soudanais parmi les spécialistes des questions pénitentiaires de la MINUAD incitera largement la population locale à faire confiance à la Section.

96. Il a été proposé de créer, pour l'exercice considéré, trois postes de spécialiste des affaires judiciaires (administrateur recruté sur le plan national), qui seront respectivement affectés au secteur sud, au secteur ouest et au sous-secteur ouest. Ces administrateurs contribueront notamment à la surveillance du déroulement des procès et à la mise en œuvre dans l'ensemble du Darfour des programmes de réforme législative élaborés par la Section, aujourd'hui dirigés par un spécialiste des affaires judiciaires (P-4) en poste au quartier général de la mission. Ils viendront étoffer la présence du personnel chargé de l'état de droit dans tous les secteurs de la région. Selon toute probabilité, ils auront chacun plusieurs domaines de spécialisation, dont la réforme du droit, la formation et le renforcement des capacités, la surveillance du fonctionnement des tribunaux, la prise en charge des nouvelles recrues et les modes alternatifs de règlement des litiges. Ils seront répartis entre les différents secteurs pour contribuer aux travaux en cours dans les domaines susmentionnés et valoriseront les efforts que la Section mène en faveur de la prise en main de ses programmes par des acteurs locaux. En outre, leur connaissance des affaires juridiques locales sera particulièrement utile à la réforme du droit et à la mise en œuvre des programmes d'extension des services juridiques élaborés par la Section.

Composante 4 : coordination de l'action humanitaire, du relèvement et du développement

97. Afin d'aboutir aux résultats escomptés, les activités couvertes par cette composante continueront d'être menées en partenariat avec le Gouvernement soudanais, l'Autorité régionale de transition pour le Darfour et ses organes subsidiaires compétents, l'administration locale, l'équipe de pays des Nations Unies, les organisations humanitaires, d'aide au relèvement et de développement, ainsi que les organisations non gouvernementales nationales et internationales. L'action humanitaire sera coordonnée par le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, qui en déléguera la responsabilité au Coordonnateur adjoint de l'action humanitaire en poste au Darfour (installé dans les locaux du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à Al-Fasher).

98. Étant donné que l'exercice 2010/11 constituera une période cruciale en ce qui concerne la coordination des efforts entrepris en vue de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et l'accès aux zones qui doivent être desservies et, pour autant que les progrès réalisés dans le processus de paix le permettent, d'avancer sur la voie d'un relèvement rapide et de la mise en œuvre des retours volontaires, la composante s'emploiera à entretenir des liens de collaboration constants entre la MINUAD et le Gouvernement soudanais, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Elle entretiendra également le dialogue et la coordination entre les composantes militaire et police en veillant à ce qu'elles échangent des informations avec les autres composantes de la mission concernant les opérations

d'assistance humanitaire en cours, les mouvements de troupes militaires et de forces de police.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

4.1 Amélioration de la situation humanitaire et programmes de relèvement économique et d'atténuation de la pauvreté au Darfour

4.1.1 Participation accrue des Darfouriens aux programmes de relèvement économique et de réadaptation, dont une participation d'au moins 5 % de femmes (2,5 % de femmes participant aux programmes de relèvement économique et de réadaptation en 2009/10 et 5 % en 2010/11)

4.1.2 Levée des obstacles entravant la livraison d'aide humanitaire dans les camps de déplacés et aux populations vulnérables dans l'ensemble du Darfour

Produits

- Appui aux principaux interlocuteurs gouvernementaux, notamment la Commission d'aide humanitaire et le Comité de haut niveau, afin de fixer les priorités s'agissant du rapatriement librement consenti et de la réinsertion durable des populations concernées en les conseillant au sujet des questions politiques et de sécurité et en participant chaque mois au mécanisme conjoint de vérification
- Tenue, en consultation étroite avec le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire adjoint, de 6 ateliers, comprenant chacun 10 représentants de la Commission d'aide humanitaire, du personnel militaire et de la police de la MINUAD ainsi que d'autres acteurs participant à l'organisation du retour des populations et aux activités de réinsertion, portant notamment sur la collecte, le traitement et la gestion de l'information ainsi que sur les principes directeurs relatifs aux personnes déplacées
- Mise en œuvre de 10 projets à effet rapide, approuvés en consultation étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies, en faveur d'une réinsertion rapide, portant notamment sur la remise en état d'écoles locales, de centres de soins et de routes
- Amélioration de la cohérence des activités liées au retour des populations, en consultation étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies, afin d'appuyer l'application de l'Accord de paix pour le Darfour, en participant à des réunions de coordination hebdomadaires sur les déplacés avec le Gouvernement soudanais à Khartoum
- Facilitation des livraisons d'aide humanitaire et des mouvements de l'équipe de pays des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales ainsi que des organisations non gouvernementales locales travaillant au Darfour
- Prestation de conseils sur les opérations de la MINUAD lors de réunions mensuelles avec le Comité de haut niveau chargé des affaires humanitaires
- Prestation de conseils aux autorités locales, notamment l'Autorité régionale de transition pour le Darfour, au sujet des opérations de la MINUAD et des aspects politiques et sécuritaires du relèvement économique et de la lutte contre la pauvreté, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et le PNUD, ainsi qu'avec des institutions financières
- Présentation d'exposés sur la MINUAD lors des réunions pluridonateurs et des réunions hebdomadaires de l'équipe de pays des Nations Unies
- Prestation de conseils lors de réunions mensuelles avec les Comités d'État sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et sur l'action économique et sociale en faveur des femmes vivant dans les villages et dans

les camps de déplacés

- Participation à des réunions bimensuelles avec le Gouvernement, les organismes des Nations Unies et les groupes de travail de femmes parlementaires provenant des trois États du Darfour sur l'adoption de mesures en faveur de la promotion économique et sociale des femmes vivant dans les villages et dans les camps de déplacés ainsi que des femmes rapatriées
- Contribution à une étude sur l'amélioration des perspectives économiques et des sources de revenus dont disposent les femmes dans les villages et dans les lieux de rapatriement des réfugiés ou de retour des déplacés

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

4.2 Permettre aux Darfouriens de vivre sans craindre les attaques et la violence, et aux personnes déplacées de retourner volontairement chez elles dans un environnement durable et sûr

4.2.1 Augmentation du nombre de réfugiés et de déplacés qui retournent chez eux de leur plein gré (2009/10 : 100 000; 2010/11 : 200 000)

Produits

- Organisation de 40 ateliers et d'autres activités de formation avec le Gouvernement soudanais et les mouvements sur la protection des civils et des questions humanitaires
- Tenue de 20 ateliers avec des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales nationales et internationales sur la coopération entre civils et militaires et l'usage d'équipements militaires dans des crises humanitaires complexes, et une liaison et coordination quotidiennes concernant la mise en œuvre du dispositif civilo-militaire

Facteurs externes : Les donateurs auront à fournir un financement extrabudgétaire pour les activités de secours et pour les mécanismes de relèvement et d'aide humanitaire. Les conditions de sécurité devront permettre de circuler librement dans la zone de compétence de la mission. Aucune activité ne devra avoir lieu qui soit susceptible de contaminer ou de recontaminer des zones déclarées sans mines.

Tableau 5

Ressources humaines : composante 4, coordination de l'action humanitaire, du relèvement et du développement

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité		Volontaires des Nations Unies		
Bureau de liaison pour les affaires humanitaires											
Postes approuvés 2009/10	–	1	–	1	1	–	–	3	3	–	6
Postes proposés 2010/11	–	1	–	1	2	–	–	4	3	–	7
Variation nette	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Postes approuvés 2009/10	–	1	–	1	1	–	–	3	3	–	6
Postes proposés 2010/11	–	1	–	1	2	–	–	4	3	–	7
Variation nette	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Groupe de liaison pour l'action humanitaire et l'aide au relèvement											
Postes approuvés 2009/10	–	–	7	18	–	–	–	25	23	–	48
Postes proposés 2010/11	–	–	7	18	–	–	–	25	20	12	57
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	(3)	12	9
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	–	–	7	18	–	–	–	25	23	–	48
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	–	–	7	18	–	–	–	25	20	12	57
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	(3)	12	9
Total partiel (personnel civil)											
Postes approuvés 2009/10	–	1	7	19	1	–	–	28	26	–	54
Postes proposés 2010/11	–	1	7	19	2	–	–	29	23	12	64
Variation nette	–	–	–	–	1	–	–	1	(3)	12	10
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Postes approuvés 2009/10	–	1	7	19	1	–	–	28	26	–	54
Postes proposés 2010/11	–	1	7	19	2	–	–	29	23	12	64
Variation nette	–	–	–	–	1	–	–	1	(3)	12	10

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), à la rubrique Personnel civil.

Personnel recruté sur le plan international – augmentation du nombre de postes : 1 (reclassement de 1 poste de D-1 à D-2 et transfert de 1 poste d’agent du Service mobile de la Section de l’état de droit)

Personnel recruté sur le plan national – diminution du nombre de postes : 3 (suppression de 3 postes d’agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies – augmentation du nombre de postes : 12 (création de 12 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)

Bureau de liaison pour les affaires humanitaires

Personnel recruté sur le plan international – augmentation du nombre de postes : 1 (reclassement de 1 poste de D-1 à D-2 et transfert de 1 poste d’agent du Service mobile de la Section de l’état de droit)

99. Il est proposé de promouvoir le poste de chef du Bureau de liaison pour les affaires humanitaires du grade de directeur adjoint (D-1) à celui de directeur (D-2). Il incombera au titulaire du poste d’encadrer et de superviser le Groupe de liaison pour l’action humanitaire et l’aide au relèvement, le Groupe consultatif pour l’égalité des sexes et le Groupe du VIH/sida et de présenter des recommandations stratégiques aux représentants spéciaux communs sur les questions relatives à la coordination entre la MINUAD, le Gouvernement et les partenaires internationaux dans les domaines de l’action humanitaire et du relèvement.

100. Le Directeur donnera des conseils à l’équipe dirigeante sur les questions humanitaires et fournira des orientations stratégiques aux responsables de la MINUAD pour la protection des populations civiles, le relèvement et la réinsertion rapides, ainsi que pour les programmes de lutte contre la violence sexuelle et sexiste et le VIH/sida au Darfour.

101. Le Directeur/Chef du Bureau de liaison travaillera en partenariat étroit avec le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l’action humanitaire adjoint. Il veillera à renforcer la coordination entre les services de l’Opération concernés par la mise en œuvre des programmes qui lui sont confiés et les partenaires extérieurs, et celle portant sur les questions liées à l’action humanitaire, au relèvement et au développement, à la protection des populations civiles, au bien-être des personnes déplacées et à leur retour chez elles, à la violence sexuelle et sexiste, à la prise en compte systématique de l’égalité des sexes et au VIH/sida.

102. Il est proposé de redéployer un assistant administratif (Service mobile) depuis la Section de l’état de droit afin de compenser l’augmentation de la charge de travail de l’ensemble du Bureau. Le titulaire travaillera en collaboration étroite avec deux assistants administratifs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) pour renforcer leurs capacités à traiter les questions administratives. Il aidera à faire face aux besoins croissants en matière d’appui administratif en s’occupant des questions liées au personnel, aux demandes de fourniture de biens ou services et au fonctionnement quotidien du Bureau. Il participera également aux procédures administratives de recrutement du personnel et veillera au respect des directives en la matière.

Groupe de liaison pour l’action humanitaire et l’aide au relèvement

*Personnel recruté sur le plan national – diminution du nombre de postes : 3
(suppression de 3 postes d'agent des services généraux recruté
sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies – augmentation du nombre de postes : 12
(création de 12 postes de Volontaire des Nations Unies recruté
sur le plan international)*

103. Il est proposé de supprimer trois postes de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) respectivement affectés dans les secteurs nord, sud et ouest, en raison de conditions de sécurité imprévisibles qui empêchent le personnel de circuler librement. Tous les déplacements sont donc restreints et le personnel tend à se déplacer en groupe, ce qui explique le moindre besoin de chauffeurs.

104. Il a été proposé de recruter 11 spécialistes des affaires humanitaires (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) pour l'exercice 2010/11. Leur présence aura un impact direct sur les capacités de la mission en matière de suivi, d'information et d'analyse pour ce qui concerne la protection des populations civiles et elle renforcera également les capacités des composantes militaire et police. Dans sa structure actuelle, le Groupe ne dispose pas de crédits pour recruter des agents dans les bases d'opération. En outre, l'expulsion d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales internationales du Darfour a accru le besoin d'une présence humanitaire de la MINUAD dans les principales bases d'opération. Par l'intermédiaire de leur chef d'équipe, les titulaires de ces postes travailleront en coordination étroite avec l'équipe de pays chargée de l'action humanitaire au niveau de l'État, afin d'appuyer l'exécution des tâches de protection qui incombent à la MINUAD. La création de ces 11 postes temporaires est essentielle pour le renforcement de la capacité d'intervention rapide de la mission s'agissant des questions liées à la protection des civils.

105. Il est proposé de recruter un spécialiste des affaires humanitaires chargé de l'établissement des rapports (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) pour l'exercice 2010/11. Il apportera un appui quotidien à l'administrateur chargé de l'établissement des rapports au quartier général de la mission, entretiendra un contact étroit avec le personnel déployé sur le terrain, rédigera divers documents à l'usage du Groupe, effectuera des recherches connexes, préparera des exposés et élaborera des modules d'information et de formation. Il appuiera la direction dans les conseils qu'elle fournit sur les questions qui concernent l'Opération et améliorera la qualité générale des produits destinés à la direction.

Composante 5 : appui

106. La composante appui recouvre les activités de la Division de l'appui à la mission, de la Section de la sécurité et de la sûreté, de l'Équipe Déontologie et discipline et du Groupe du VIH/sida. Au cours de l'exercice 2010/11, cette composante fournira des services logistiques et administratifs ainsi que des services de sécurité efficaces et efficients à l'appui de l'exécution du mandat de l'Opération en livrant les produits connexes et en améliorant la qualité des services tout en réalisant des gains d'efficacité. Elle appuiera tous les effectifs déployés, soit 240 observateurs militaires, 19 315 soldats, 2 660 membres des unités de police constituées, 3 772 policiers des Nations Unies ainsi que tout le personnel civil, soit

1 579 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 3 379 agents recrutés sur le plan national et 620 Volontaires des Nations Unies. Cet appui couvrira des domaines très divers : mise en œuvre des programmes relatifs à la déontologie et la discipline ainsi qu'au VIH/sida, gestion du personnel, soins de santé, entretien et construction de bureaux et de logements, gestion de l'environnement, mise en place et entretien de l'infrastructure informatique et télématique, opérations aériennes, transports terrestres, approvisionnement et ravitaillement et services de sécurité à l'échelle de l'Opération.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

5.1 Accroissement de l'efficacité et de l'efficacé de l'appui fourni à l'Opération en matière de logistique, d'administration et de sécurité

5.1.1 Achèvement à 85 % de la construction de camps pour les contingents militaires et les unités de police constituées et de postes de police locale.

5.1.2 Réduction de la flotte d'avions par la reconfiguration de fuselages simples à cargaison mixte en fuselages polyvalents (2008/09 : 14; 2009/10 : 14, 2010/11 : 12)

5.1.3 Diminution des prélèvements d'eaux souterraines et augmentation de la production d'eau grâce à la gestion des eaux usées et à la collecte des eaux de pluie
2008/09 : diminution de 0 % des prélèvements d'eaux souterraines; 2009/10 : 25 %; 2010/11 : 40 %)

5.1.4 Réduction du nombre d'accidents automobiles graves (2008/09 : 8 % de la flotte totale; 2009/10 : 3 %; 2010/11 : 1,5 %)

Produits
Amélioration des services

- Achèvement de tous les travaux de génie civil en cours dans 4 camps militaires, 6 camps d'unités de police constituées, 8 bases d'opérations/avant-postes militaires et 24 postes de police locale, y compris l'aménagement de routes gravelées ou asphaltées afin de relier les grands camps et les bases d'opérations aux routes principales en vue de réduire le volume de réparations à effectuer sur l'ensemble des véhicules appartenant à l'ONU
- Diminution du nombre total d'avions par la reconfiguration des fuselages simples à cargaison mixte en fuselages polyvalents et par la diminution du nombre d'équipements partagés afin de satisfaire les besoins opérationnels
- Mise en œuvre d'une stratégie de gestion des eaux usées, notamment le recyclage des effluents traités en vue d'utilisations ne nécessitant pas d'eau potable comme l'actionnement des chasses d'eau, le lavage des sols et la lutte contre les incendies, ainsi que la collecte des eaux de pluie
- Mise en œuvre d'un programme rigoureux de perfectionnement des chauffeurs accompagné d'un contrôle draconien des excès de vitesse grâce à la pleine application du système CarLog
- Réalisation de l'inventaire physique de 100 % des biens utilisés au Darfour pour vérifier la concordance avec les bons de réception et les rapports d'inspection

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Services de déploiement, relève et rapatriement pour un effectif moyen de 19 555 militaires, dont 240 observateurs militaires, 410 officiers d'état-major ou de liaison, 15 520 soldats et 3 385 spécialistes de la logistique
- Services de déploiement, relève et rapatriement pour un effectif pleinement déployé de 6 432 policiers, dont 3 772 policiers des Nations Unies et 2 660 membres d'unités de police constituées
- Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel entrant dans le cadre du soutien autonome destiné aux militaires et aux policiers
- Stockage et fourniture de rations quotidiennes et d'eau pour un effectif moyen de 17 015 militaires et 2 327 membres d'unités de police constituées
- Recrutement et autres services administratifs pour 5 578 membres du personnel civil, soit 1 579 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 3 379 recrutés sur le plan national et 620 Volontaires des Nations Unies, y compris 24 postes de temporaire recruté sur le plan international et 14 postes de temporaire recruté sur le plan national imputables sur le crédit prévu à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions)
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de l'ensemble des militaires, des policiers et du personnel civil (formation, prévention, suivi et recommandations quant aux mesures à prendre en cas de faute)

Installations et infrastructure

- Entretien et remise en état du quartier général de la mission, de 3 postes de commandement de secteur, de 1 antenne, de 2 bases logistiques (El Obeid et Nyala) et de 1 local de douane (Port-Soudan)
- Exploitation et entretien des stations d'épuration des eaux usées, des systèmes de distribution d'eau, des puits artésiens, des réseaux d'égouts et prestation de services de ramassage et d'enlèvement des ordures sur 38 sites
- Exploitation et entretien de 84 usines d'épuration (ONU et pays fournisseurs de contingents) dans la zone de la mission
- Exploitation et entretien de 1 267 groupes électrogènes appartenant à l'ONU
- Stockage et fourniture de 24,4 millions de litres de combustible diesel ainsi que carburants et lubrifiants pour groupes électrogènes
- Entretien et remise en état de 3 aérodromes et de 34 aires d'atterrissage pour hélicoptères sur 34 sites
- Remise en état et entretien de 3 aérogares, aires de trafic et aires de stationnement (à Al-Fasher, Nyala et El Geneina) pour permettre l'exploitation de ces installations en toute sécurité
- Construction de terminaux aériens des Nations Unies dans les 2 principaux aéroports, notamment de voies de circulation et d'aires de stationnement
- Entretien et rénovation de 37 installations de stockage de carburants et lubrifiants pour les groupes électrogènes et les transports terrestres et aériens, sur 37 sites
- Évaluation générale des dangers liés à la présence d'explosifs dans 297 villages du Darfour-Nord, du Darfour-Sud et du Darfour-Ouest
- Évaluation d'urgence des engins non explosés sur 240 km² (dont 60 %, soit 144 km², font l'objet d'une réévaluation et 40 %, soit 96 km², d'une nouvelle évaluation)
- Levé de 2 844 km de routes et de chemins susceptibles d'avoir été de nouveau jonchés de mines du fait de la poursuite des conflits et levé de 948 km de routes et de chemins n'ayant pas été inspectés au préalable
- Démolition de 600 engins non explosés, l'objectif étant d'éliminer les risques d'explosion pour la population

du Darfour et les convois de la MINUAD

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 3 700 véhicules appartenant à l'ONU et de 1 241 articles d'atelier dans la zone de la mission
- Fourniture de 12,6 millions de litres de carburants et lubrifiants destinés aux véhicules
- Exploitation d'un service de navette fonctionnant 7 jours sur 7, destiné au transport des membres du personnel des Nations Unies entre leur logement et leur lieu de travail

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 12 avions et de 38 hélicoptères, dont 9 appareils de type militaire, sur 4 sites
- Fourniture de 48,3 millions de litres de carburants et lubrifiants pour transports aériens

Transmissions

- Services d'appui et d'entretien pour un réseau à satellites couplé avec 4 stations terriennes principales pour la transmission de la voix, de télécopies, d'images vidéo et de données
- Services d'appui et d'entretien pour 63 microterminaux VSAT, 201 centraux téléphoniques et 94 liaisons hertziennes
- Services d'appui et d'entretien pour un réseau radio à haute et à très haute fréquence, comprenant 3 046 répéteurs-émetteurs à haute fréquence et 19 593 répéteurs-émetteurs à très haute fréquence
- Services d'appui et d'entretien pour 4 stations de radiodiffusion FM dans des studios de production d'émissions radiophoniques

Informatique

- Services d'appui et d'entretien pour 415 serveurs, 5 619 ordinateurs de bureau, 2 027 ordinateurs portables, 2 129 imprimantes et 674 expéditeurs numériques sur 123 sites
- Services d'appui et d'entretien pour 100 réseaux locaux (LAN) et réseaux étendus (WAN) reliant 70 utilisateurs dans 40 camps et 74 centres de police de proximité
- Mise au point d'un système d'information géographique devant permettre l'établissement de quelque 7 200 cartes administratives, d'aide à la planification et thématiques destinées à faciliter la prise de décisions, l'appréciation de la situation militaire et la conduite des opérations

Services médicaux

- Exploitation et entretien de 6 dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU et d'un hôpital de niveau II appartenant à l'ONU à Al-Fasher
- Maintien d'un dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne pour l'ensemble des sites des Nations Unies, y compris l'évacuation sanitaire vers 6 hôpitaux de niveau IV (2 à Nairobi, 3 en Égypte et 1 à Doubaï)
- Gestion et entretien de centres de dépistage volontaire et de conseils confidentiels concernant le VIH/sida, à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission
- Exécution d'un programme de sensibilisation au VIH/sida, y compris par l'échange d'informations entre collègues, à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission

Sécurité

- Services de sécurité assurés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans l'ensemble de la zone de la mission

- Services de protection rapprochée assurés 24 heures sur 24 pour les responsables de la mission et les personnalités en visite
- Formulation de directives sur la sécurité des logements conformément aux normes minimales de sécurité opérationnelle et évaluation des sites pour un effectif pleinement déployé de 240 observateurs militaires, 410 officiers d'état-major, 3 772 policiers des Nations Unies, 1 578 membres du personnel recruté sur le plan international et 620 Volontaires des Nations Unies
- Formation initiale en matière de sécurité et de sécurité incendie pour tous les nouveaux membres de la mission et cours de mise à niveau dans le domaine de la lutte contre les incendies pour tous les membres du personnel de sécurité et les responsables de la lutte contre les incendies au sein de la mission
- Conduite d'évaluations et inspections annuelles en matière de sécurité incendie pour vérifier la conformité aux normes et vérifications trimestrielles de la mise en œuvre des recommandations à ce sujet
- Établissement de rapports d'enquête mensuels sur les accidents de la route, le vol, la perte ou l'endommagement de biens de l'Opération, les cambriolages, les incidents liés à l'arrestation ou à la détention de membres du personnel, les décès, les blessures ou les fautes de membres du personnel
- Séances d'information sur les mines terrestres et les engins non explosés à l'intention de tous les membres de la mission avant leur déploiement sur le terrain

Facteurs externes : Les fournisseurs et prestataires devront être en mesure de fournir les biens et services commandés.

Tableau 6
Ressources humaines : composante 5, appui

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Équipe Déontologie et discipline											
Postes approuvés 2009/10	–	1	5	3	2	–	–	11	2	–	13
Postes proposés 2010/11	–	1	5	3	2	–	–	11	2	–	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes temporaires											
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	–	–	–	3	1	–	–	4	10	–	14
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	–	–	–	3	1	–	–	4	10	–	14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Postes approuvés 2009/10	–	1	5	6	3	–	–	15	12	–	27
Postes proposés 2010/11	–	1	5	6	3	–	–	15	12	–	27
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe du VIH/sida											
Postes approuvés 2009/10	–	–	2	1	1	–	–	4	11	8	23

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Postes proposés 2010/11	–	–	2	1	–	–	–	3	12	8	23
Variation nette	–	–	–	–	(1)	–	–	(1)	1	–	–
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Postes approuvés 2009/10	–	–	2	1	1	–	–	4	11	8	23
Postes proposés 2010/11	–	–	2	1	–	–	–	3	12	8	23
Variation nette	–	–	–	–	(1)	–	–	(1)	1	–	–
Division de l'appui à la mission											
Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint chargé des opérations et de l'administration											
Postes approuvés 2009/10	1	–	3	–	2	–	–	6	3	–	9
Postes proposés 2010/11	1	–	3	–	2	–	–	6	3	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Postes approuvés 2009/10	1	–	3	–	2	–	–	6	3	–	9
Postes proposés 2010/11	1	–	3	–	2	–	–	6	3	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Directeur de l'appui à la mission											
Postes approuvés 2009/10	–	3	13	10	16	–	–	42	45	–	87
Postes proposés 2010/11	–	3	18	17	47	–	–	85	64	12	161
Variation nette	–	–	5	7	31	–	–	43	19	12	74
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Total partiel											
Postes approuvés 2009/10	–	3	13	10	16	–	–	42	45	–	87
Postes proposés 2010/11	–	3	18	17	47	–	–	85	64	12	161
Variation nette	–	–	5	7	31	–	–	43	19	12	74
Services administratifs											
Postes approuvés 2009/10	–	1	21	51	132	–	–	205	229	40	474
Postes proposés 2010/11	–	1	23	50	149	–	–	223	246	53	522
Variation nette	–	–	2	(1)	17	–	–	18	17	13	48
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Postes approuvés 2009/10	–	1	21	51	132	–	–	205	229	40	474
Postes proposés 2010/11	–	1	23	50	149	–	–	223	246	53	522
Variation nette	–	–	2	(1)	17	–	–	18	17	13	48
Service de gestion des achats et des marchés											
Postes approuvés 2009/10	–	1	7	13	21	–	–	42	25	9	76
Postes proposés 2010/11	–	1	7	13	21	–	–	42	25	9	76
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Postes approuvés 2009/10	–	1	7	13	21	–	–	42	25	9	76
Postes proposés 2010/11	–	1	7	13	21	–	–	42	25	9	76
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services d'appui intégrés											
Postes approuvés 2009/10	–	1	34	82	349	–	–	466	1 045	245	1 756
Postes proposés 2010/11	–	1	29	73	310	–	–	413	1 109	271	1 793
Variation nette	–	–	(5)	(9)	(39)	–	–	(53)	64	26	37

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel											
Postes approuvés 2009/10	-	1	34	82	349	-	-	466	1 045	245	1 756
Postes proposés 2010/11	-	1	29	73	310	-	-	413	1 109	271	1 793
Variation nette	-	-	(5)	(9)	(39)	-	-	(53)	64	26	37
Services Communications et informatique											
Postes approuvés 2009/10	-	1	8	7	139	-	-	155	103	180	438
Postes proposés 2010/11	-	1	8	7	139	-	-	155	103	180	438
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel											
Postes approuvés 2009/10	-	1	8	7	139	-	-	155	103	180	438
Postes proposés 2010/11	-	1	8	7	139	-	-	155	103	180	438
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Section de la sécurité et de la sûreté											
Postes approuvés 2009/10	-	1	7	41	149	-	-	198	468	-	666
Postes proposés 2010/11	-	1	7	41	166	-	-	215	735	-	950
Variation nette	-	-	-	-	17	-	-	17	267	-	284
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel											
Postes approuvés 2009/10	-	1	7	41	149	-	-	198	468	-	666
Postes proposés 2010/11	-	1	7	41	166	-	-	215	735	-	950

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Variation nette	–	–	–	–	17	–	–	17	267	–	284
Total partiel (personnel civil)											
Postes approuvés 2009/10	1	9	100	208	811	–	–	1 129	1 931	482	3 542
Postes proposés 2010/11	1	9	102	205	836	–	–	1 153	2 299	533	3 985
Variation nette	–	–	2	(3)	25	–	–	24	368	51	443
Postes de temporaire approuvés ^b 2009/10	–	–	–	3	1	–	–	4	10	–	14
Postes de temporaire proposés ^b 2010/11	–	–	–	3	1	–	–	4	10	–	14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Postes approuvés 2009/10	1	9	100	211	812	–	–	1 133	1 941	482	3 556
Postes proposés 2010/11	1	9	102	208	837	–	–	1 157	2 309	533	3 999
Variation nette	–	–	2	(3)	25	–	–	24	368	51	443

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), à la rubrique Personnel civil.

Personnel recruté sur le plan international – augmentation nette du nombre de postes : 24 (création de 1 poste P-4 et 25 postes d'agent du Service mobile, suppression de 1 poste P-3 et de 2 postes d'agent du Service mobile, transfert de 2 postes d'agent du Service mobile provenant d'une autre composante, réaffectation de 1 poste P-5 provenant d'une autre composante et réaffectation de 1 poste P-3 et 1 poste P-2 dans une autre composante)

Personnel recruté sur le plan national – augmentation nette du nombre de postes : 368 (suppression de 5 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, création de 13 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 55 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, réaffectation de 305 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national provenant de la Division de la police)

Volontaires des Nations Unies – augmentation du nombre de postes : 51 (création de 51 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)

Équipe Déontologie et discipline

Personnel recruté sur le plan international – aucune variation nette du nombre de postes (transfert d'El Obeid à Nyala de 1 poste P-4 et 1 poste P-3)

Personnel recruté sur le plan national – aucune variation nette du nombre de postes (transfert d'El Obeid à Nyala de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

107. L'évaluation des besoins concrets en effectifs sur le terrain a permis de déterminer que la MINUAD ne disposait pas de suffisamment de personnel à El Obeid pour que la présence à temps plein de l'effectif approuvé de l'Équipe Déontologie et discipline y soit justifiée. En fait, par suite du renforcement de l'opération à Nyala, poste de commandement de secteur et base logistique, il est nécessaire d'y déployer des membres de l'Équipe, qui n'est actuellement pas du tout représentée. Il est donc proposé de transférer au poste de commandement de secteur de Nyala les trois postes de spécialiste de la déontologie et de la discipline (1 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national), le poste d'assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et le poste de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) dont la création avait été approuvée au Bureau d'El Obeid.

Groupe du VIH/sida

Personnel recruté sur le plan international – diminution du nombre de postes : 1 (suppression de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national – augmentation nette du nombre de postes : 1 (suppression de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, création de 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national et reclassement de 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

108. L'analyse des postes affectés au Groupe du VIH/sida par rapport aux fonctions que celui-ci est chargé d'exécuter a montré qu'il fallait renforcer ce groupe en procédant à des reclassements de poste. Les modifications proposées pour différents sites sont fonction du public auquel s'adresse le Groupe.

109. Les fonctions de spécialiste du VIH/sida, qui consistent à évaluer et suivre les besoins des clients, sont de nature technique et requièrent donc des qualifications spécialisées qu'il est difficile de trouver parmi les agents du Service mobile. Il est donc proposé de supprimer le poste de spécialiste du VIH/sida affecté au quartier général de la Mission (Al-Fasher) et d'y substituer un poste d'administrateur spécialiste du VIH/sida (recruté sur le plan national) chargé des mêmes fonctions.

110. Il est proposé de supprimer deux postes de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national), l'un au quartier général de la Mission (Al-Fasher) et l'autre dans le secteur sud (Nyala), du fait des conditions de sécurité qui empêchent le personnel de la Mission de se déplacer librement. Parce que la liberté de circulation des membres du personnel de la Mission est restreinte et qu'il leur est donc conseillé de se déplacer en groupe, la charge de travail des chauffeurs est moins importante que prévu.

111. Il est nécessaire, en raison de l'établissement de centres de dépistage volontaire et de conseils confidentiels concernant le VIH/sida dans tous les secteurs, d'augmenter le nombre de membres du personnel recrutés sur le plan national, afin d'accroître l'efficacité des services et de les rendre plus accueillants pour les usagers, ce qui constitue des normes minimales à satisfaire en la matière. En outre,

le Groupe serait mieux à même de renforcer les capacités locales et les relations de confiance avec les partenaires locaux si les postes essentiels (techniques et d'appui) étaient occupés par du personnel local. Il est donc proposé de créer trois postes de spécialiste du VIH/sida (administrateur recruté sur le plan national) au cours de l'exercice 2010/11. Deux de ces spécialistes seront affectés au quartier général de la Mission (Al-Fasher) et le troisième dans le secteur sud (Nyala).

112. Afin de renforcer le personnel recruté sur le plan national et de jouer un rôle plus dynamique dans les relations avec les homologues locaux, il est proposé de reclasser quatre postes d'assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) affectés aux quatre bureaux sectoriels (Al-Fasher, Nyala, El Geneina et Zalingei) pour en faire des postes d'assistant pour la lutte contre le VIH/sida (agent des services généraux recruté sur le plan national) dans les mêmes lieux d'affectation. Ces assistants apporteront leur appui pour ce qui est des tâches administratives quotidiennes et des services de dépistage volontaire et de conseils confidentiels.

Bureau du Directeur de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international – augmentation nette du nombre de postes : 43 (création de 1 poste P-4, réaffectation de 1 poste P-5, transfert de 1 poste P-5, 2 postes P-4, 6 postes P-3, 1 poste P-2 et 31 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national – augmentation nette du nombre de postes : 19 (création de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, transfert de 19 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et suppression de 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaire des Nations Unies – augmentation du nombre de postes : 12 (transfert de 12 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)

113. Le Bureau du Directeur de l'appui à la mission apporte aux composantes militaire et policière, ainsi qu'à tous les services organiques de la composante civile, un appui administratif, logistique et technique aux fins de l'exécution du mandat de la MINUAD. Du fait de l'ampleur de l'appui à fournir sur le plan logistique et administratif, le Bureau du Directeur est secondé par un directeur adjoint. Afin d'assurer le suivi sans délai des questions d'appui, il est proposé de créer au sein du Bureau du Directeur de l'appui à la mission deux chaînes hiérarchiques différentes, l'objectif étant d'assurer une plus grande harmonie des travaux et de renforcer l'application du principe de responsabilité au cours de l'exercice 2010/11. Selon cette nouvelle organisation, la Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU, les administrateurs de secteur (Al-Fasher, Nyala, El Geneina) et le Groupe d'appui à la coordination sectorielle, le Groupe de la sécurité du travail, la Commission d'enquête et la Base logistique de Nyala relèveraient directement du Directeur adjoint de l'appui à la mission. Les quatre chefs de service (Services administratifs, Services d'appui intégrés, Services Communications et informatique et Service de gestion des achats et des marchés), le Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, la Section du budget et le

Groupe de la sécurité aérienne continueront de relever directement du Directeur de l'appui à la mission.

114. Le secteur sud (Nyala) est un centre logistique important pour les unités militaires de la MINUAD et pour les transports et le stockage du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU et compte également le seul centre médical de niveau III. Il importe donc, pour assurer la continuité des services et la gestion efficace de ce centre essentiel, d'y déployer une structure administrative régionale comparable à celles des secteurs nord (Al-Fasher) et ouest (El Geneina). Il est proposé à cette fin d'y créer deux postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (1 P-5 et 1 agent du Service mobile). Il est envisagé d'établir le poste de fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5) du secteur sud (Nyala) par réaffectation du poste d'attaché principal de liaison militaire (P-5) du Bureau de liaison de Khartoum. Un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) sera transféré depuis la base logistique de Nyala. On dotera en outre le secteur sud de trois postes de fonctionnaire recruté sur le plan national, en créant deux postes [un poste d'attaché de liaison (administrateur recruté sur le plan national) et un poste d'assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national)] et en transférant un poste de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la base logistique de Nyala. Cela permettra d'officialiser les détachements qui permettent actuellement d'exécuter à titre temporaire ces diverses fonctions, Nyala n'ayant pas été considéré comme un poste de commandement de secteur lors des propositions initiales de dotation en effectifs.

115. La création d'un groupe d'appui à la coordination sectorielle permettra d'établir de solides mécanismes de coordination entre le quartier général de la Mission, trois postes de commandement de secteur et un de sous-secteur, ainsi qu'entre les postes de commandement et les bases d'opérations de chaque secteur. Il est proposé de créer un poste de coordonnateur (P-4), complété par un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) qui sera transféré du Bureau de l'Adjoint du Représentant spécial conjoint et d'un assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) dont le poste est à créer. Sous la supervision du Directeur adjoint de l'appui à la mission, le Groupe d'appui à la coordination sectorielle s'occupera de la coordination des questions courantes relatives à l'appui à apporter aux secteurs, aidera le Directeur adjoint à promouvoir le développement de l'infrastructure dans l'ensemble des secteurs et de la Mission, proposera des orientations de politique générale et des conseils stratégiques, favorisera l'établissement de relations de coopération et d'une véritable circulation de l'information entre le Bureau du Directeur de l'appui à la mission et les secteurs, participera à l'élaboration de stratégies multisectorielles de planification et de gestion, se rendra fréquemment dans les différents secteurs pour bien comprendre les questions qui restent à régler et les nouveaux problèmes, analysera les rapports sectoriels et formulera des recommandations en matière d'appui au Directeur, par l'intermédiaire du Bureau du Directeur adjoint et définira et organisera des programmes visant à répondre aux besoins des secteurs en matière de renforcement des capacités.

116. L'augmentation du nombre d'affaires dont est saisie la Commission d'enquête a, compte tenu des effectifs actuels, créé un arriéré de dossiers portant sur l'exercice 2008/09. En outre, du fait du caractère confidentiel des affaires dont la Commission est saisie, ces dossiers doivent être maniés avec soin et conservés en lieu sûr et faire l'objet d'une distribution et d'une consultation restreintes. La Commission

d'enquête dispose actuellement d'un assistant administratif (agent du Service mobile) détaché de la Section de l'état de droit, qu'il est proposé de transférer à titre permanent.

117. La Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU comprend cinq groupes : le Groupe du matériel appartenant aux contingents, le Groupe de la réception et de l'inspection du matériel, le Groupe de contrôle du matériel et des stocks, le Groupe de l'examen des demandes d'indemnisation et du Comité de contrôle du matériel et le Groupe des cessions de matériel. Il est proposé, pour renforcer les mécanismes de contrôle et améliorer la gestion de la chaîne logistique, de placer sous la responsabilité du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission le Groupe du matériel appartenant aux contingents et le Groupe de contrôle du matériel et des stocks, qui dépendaient auparavant des Services d'appui intégrés et de transférer au sein de la Section des services généraux le Groupe de la réception et de l'inspection du matériel, le Groupe de l'examen des demandes d'indemnisation et du Comité de contrôle du matériel et le Groupe des cessions de matériel. Le matériel, les fournitures et les véhicules sont un aspect essentiel des moyens dont dispose la Mission.

118. Selon l'organigramme actuel, cinq groupes autonomes sont situés dans trois services différents (Services administratifs, Services d'appui intégrés et Services Communications et informatique). Du fait de la mise en œuvre prochaine du progiciel de gestion intégré et des Normes comptables internationales pour le secteur public, ainsi que de la valeur des biens concernés, qui requiert un degré plus élevé de transparence, le Groupe du matériel appartenant aux contingents et le Groupe de contrôle du matériel et des stocks relèveront désormais directement du Directeur adjoint de l'appui à la mission. Placer la Section sous la supervision directe du Directeur adjoint permettra de renforcer les mécanismes de contrôle et d'améliorer la chaîne de gestion logistique. Cela se traduira par le transfert de 70 postes (1 P-5, 2 P-4, 6 P-3, 1 P-2, 29 agents du Service mobile, 19 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 12 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), qui relèveront désormais du Bureau du Directeur de l'appui à la mission.

119. D'autres transferts sont également proposés au sein même du Bureau du Directeur de l'appui à la mission. Dans le cadre de l'approche opérationnelle décentralisée de la gestion et de la manutention du matériel appartenant aux contingents, il est proposé d'établir un nouveau bureau régional à Nyala, dans lequel seraient transférés des postes du quartier général de la Mission (1 P-3, 3 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international). Il est également proposé de transférer de Zalingei à Nyala deux postes d'agent du Service mobile. Une nouvelle évaluation des besoins en effectifs du Groupe de contrôle du matériel et des stocks a conduit à proposer le transfert géographique de trois postes afin de pouvoir faire face à l'évolution de la charge de travail : 1 poste d'agent du Service mobile serait transféré de Zalingei au quartier général de la Mission à Al-Fasher, 1 poste de Volontaire des Nations Unies (recruté sur le plan international) d'El Geneina au Bureau de liaison de Khartoum et 1 poste d'agent des services généraux (recruté sur le plan national) d'El Geneina à la base logistique de Nyala.

Services administratif

Personnel recruté sur le plan international – augmentation nette du nombre de postes : 18 (transfert de 4 postes P-3 et réaffectation de 12 postes d'agent du Service mobile imputables au fait que le Groupe des installations est transféré de la Section des services généraux (relevant des Services administratifs) à la Section du génie (relevant des Services d'appui intégrés); réaffectation de 1 poste P-4 et transfert de 1 poste P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 30 postes d'agent du Service mobile imputables au fait que le Groupe de la réception et de l'inspection du matériel, le Groupe de l'examen des demandes d'indemnisation et du Comité de contrôle du matériel et le Groupe des cessions de matériel sont transférés de la Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU (relevant des Services d'appui intégrés) à la Section des services généraux (relevant des Services administratifs); réaffectation de 1 poste P-3 de la Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU (relevant des Services d'appui intégrés) à la Section des services médicaux; suppression de 1 poste d'agent du Service mobile dans le Groupe du soutien psychologique et matériel)

Personnel recruté sur le plan national – augmentation nette du nombre de postes : 17 (transfert de 17 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national imputable au fait que le Groupe des installations est transféré de la Section des services généraux (Services administratifs) à la Section du génie (Services d'appui intégrés); transfert de 30 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national imputable au fait que le Groupe de la réception et de l'inspection du matériel, le Groupe de l'examen des demandes d'indemnisation et du Comité de contrôle du matériel et le Groupe des cessions de matériel ont été transférés de la Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU (Services d'appui intégrés) à la Section des services généraux (Services administratifs); création de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section des services médicaux et création de 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national au sein du Groupe du soutien psychologique et matériel)

Volontaires des Nations Unies – augmentation du nombre de postes : 13 (transfert de 7 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international imputable au fait que le Groupe de la réception et de l'inspection du matériel et le Groupe de l'examen des demandes d'indemnisation et du Comité de contrôle du matériel sont transférés de la Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU (Services d'appui intégrés) à la Section des services généraux (Services administratifs); création de 2 postes à la Section des services médicaux et création de 4 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international au sein du Groupe du soutien psychologique et matériel)

120. La Section des services généraux est chargée de l'acheminement du courrier et de la valise diplomatique, des services de reproduction des documents, de

l'enregistrement et l'archivage électronique, des services de conférence/traduction et d'interprétation et de la gestion des installations et des camps de transit. Il a été proposé, dans le cadre du présent projet de budget, de placer trois groupes, à savoir le Groupe de la réception et de l'inspection du matériel, le Groupe de l'examen des demandes d'indemnisation et du Comité de contrôle du matériel et le Groupe des cessions de matériel sous la responsabilité du Chef de la Section des services généraux. Afin de regrouper les ressources existantes et d'obtenir ainsi une meilleure synergie et un rendement optimal, il est proposé de transférer l'ensemble de la fonction de gestion des installations sous la direction de la Section du génie, où elle sera fusionnée avec les Services de gestion des installations. Le Groupe de la gestion des installations compte 33 postes (4 P-3, 12 agents du Service mobile et 17 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

121. Les trois groupes qu'il est proposé de transférer de la Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU (Services d'appui intégrés) à la Section des services généraux (Services administratifs) sont les suivants : le Groupe de la réception et de l'inspection du matériel (1 P-4 (par voie de réaffectation – voir par. 123 ci-dessous), 20 agents du Service mobile, 20 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 6 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international); le Groupe de l'examen des demandes d'indemnisation et du Comité de contrôle du matériel (1 P-4, 1 P-2, 2 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) et le Groupe des cessions de matériel (1 P-3, 8 agents du Service mobile et 9 agents des services généraux recrutés sur le plan national). En tout, il est proposé de transférer à de nouvelles fonctions et dans de nouveaux lieux d'affectation 70 postes de différentes classes. Cette proposition est liée à la décision de renforcer les mécanismes de contrôle interne en réduisant les risques de conflits d'intérêts dus au fait que tous les groupes relevaient de la même direction. Il s'agit également de renforcer l'application du principe de responsabilité.

122. Le Groupe de la réception et de l'inspection du matériel est chargé de réceptionner et d'inspecter toutes les marchandises, où qu'elles arrivent, notamment à Port-Soudan. Il est actuellement dirigé par un fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection (P-3). Compte tenu de l'évolution de la charge de travail du Groupe, il est proposé de reclasser à P-4 le poste de Chef de ce Groupe, afin d'assurer la satisfaction des attentes de l'ensemble de la mission et l'encadrement adéquat du personnel. On réaffecterait à cette fin le poste P-3 existant de la Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU à un poste de dentiste de la Section des services médicaux et le poste de spécialiste de la gestion du matériel (P-4) du secteur nord (Al-Fasher) à un poste de chef de la réception et de l'inspection au quartier général de la mission (Al-Fasher). Ce reclassement vise à placer tous les chefs de groupe au même niveau. En outre, du fait des caractéristiques géographiques et de la situation politique du Darfour, les activités du Groupe de la réception et de l'inspection du matériel sont maintenant décentralisées et divisées en sous-unités réparties entre sept régions, parmi lesquelles figurent celles d'Entebbe et d'Addis-Abeba.

123. Il est proposé de créer un poste de dentiste (P-3) à l'hôpital de niveau II d'Al-Fasher, qui viendrait s'ajouter aux deux postes existants de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international. Une vingtaine de consultations dentaires est effectuée chaque jour en moyenne par le personnel de la mission. Le

titulaire de ce poste de dentiste (P-3) supervisera le cabinet dentaire et encadrera les quatre autres dentistes travaillant dans la zone de la mission, qui dispensent des soins à environ 32 000 membres du personnel. Ce poste sera créé grâce à la réaffectation aux Services d'appui intégrés du poste de chef du Groupe de la réception et de l'inspection du matériel de la Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU.

124. Il est proposé de créer un poste de médecin cardiologue (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) car environ 60 % des patients traités présentent des problèmes cardiovasculaires, comme une hypertension artérielle grave ou un infarctus du myocarde. Ce poste permettra de renforcer les effectifs dont on dispose actuellement pour traiter d'urgence ces patients.

125. Il est proposé de créer un poste de chirurgien (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) car deux ou trois interventions chirurgicales sont effectuées chaque jour en moyenne. En l'absence d'un chirurgien, les patients devraient être transférés dans des centres de soins gérés par des pays fournisseurs de contingents. Tout retard dans ce transfert dû aux conditions météorologiques ou aux conditions de sécurité risque d'aggraver l'état de santé des patients. Le poste qu'il est proposé de créer permettra de renforcer les effectifs dont on dispose actuellement pour assurer la continuité des soins médicaux à fournir.

126. Il est proposé de créer un poste d'assistant bilingue (agent des services généraux recruté sur le plan national) car bon nombre des membres des contingents et du personnel de la mission qui se présentent à cet hôpital sont originaires de pays de langue arabe mais aucun membre du personnel de santé de l'hôpital ne parle cette langue. Il est difficile dans ces conditions de prendre connaissance des antécédents médicaux des patients et de leur expliquer les interventions médicales à effectuer. Il faut donc doter l'hôpital de services d'interprétation. L'assistant bilingue devra avoir acquis une expérience professionnelle en milieu médical et connaître le vocabulaire médical et pharmaceutique afin de pouvoir donner des explications claires aux patients.

127. Il a été établi à l'issue d'une évaluation que le Groupe du soutien psychologique et matériel ne disposait pas de suffisamment d'effectifs pour répondre aux besoins croissants du personnel. Il est proposé de créer, en renfort des effectifs actuels, 3 postes d'administrateur et 4 postes d'agent des services généraux, tous pourvus par des fonctionnaires recrutés sur le plan national. On envisage également de supprimer un poste de conseiller assistant du personnel (agent du Service mobile) du secteur ouest (El Geneina) car il est difficile de recruter dans la catégorie du Service mobile des personnes possédant les qualifications requises. Il est proposé de remplacer ce poste par un poste de conseiller du personnel (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international).

128. Le titulaire du poste de conseiller du personnel (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) qu'il est proposé de créer dans le secteur ouest (El Geneina) en remplacement du poste de conseiller assistant du personnel (agent du Service mobile) apportera un soutien individuel et psychosocial aux membres du personnel qui auraient des difficultés d'adaptation ou présenteraient des symptômes ou syndromes psychopathologiques. Il fournira également, s'il y a lieu, des conseils au responsable du service du soutien psychologique et à d'autres fonctionnaires chargés de la gestion du personnel en ce qui concerne les situations dans lesquelles

des problèmes connus risquent d'avoir des répercussions d'ordre professionnel ou l'accompagnement psychologique à fournir.

129. Il est proposé de créer dans les secteurs trois postes de fonctionnaire chargé de la qualité de vie du personnel (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international). Il est urgent de répondre dans tous les secteurs aux besoins d'ordre psychosocial du personnel. Ces trois fonctionnaires seront respectivement affectés dans le secteur sud (Nyala), le secteur ouest (El Geneina) et le sous-secteur ouest (Zalingei). Du fait de l'isolement de l'Opération menée au Darfour, où la rudesse du milieu naturel et le manque de confort sont sources de difficultés quotidiennes, il est essentiel d'apporter un appui psychosocial et de mettre l'accent sur la qualité de vie du personnel. Les trois titulaires de ces postes contribueront à développer les compétences, le rayonnement et les moyens des services de soutien matériel en identifiant des sources éventuelles de financement, en évaluant les besoins existants et en assurant la coordination des projets menés dans les secteurs.

130. Il est proposé de créer deux postes de conseiller du personnel (administrateur recruté sur le plan national), l'un au quartier général de la mission (Al-Fasher) et l'autre dans le secteur ouest (El Geneina). Les titulaires de ces postes organiseront à l'intention du personnel des ateliers de formation portant sur des questions d'ordre psychologique. Ils apporteront également leur assistance à la tenue de séances d'intervention psychologique menées individuellement ou en groupe, immédiatement ou au bout d'un certain temps après des événements traumatiques ou à l'intention de patients ayant subi des traumatismes secondaires. Ils évalueront de manière plus générale les besoins du personnel et formuleront des recommandations aux conseillers du personnel des secteurs.

131. Il est proposé de créer un poste de fonctionnaire chargé de la qualité de vie (administrateur recruté sur le plan national) dans le sous-secteur ouest (Zalingei), afin que le personnel de la MINUAD affecté à Zalingei bénéficie d'un soutien adéquat sur le plan psychosocial. Le titulaire de ce poste s'informerait des activités et installations de détente et loisirs qui existent à Zalingei. Il participerait à l'organisation et à la préparation des séances d'accueil du personnel. Il serait en outre chargé d'agrandir et de gérer la bibliothèque mise à la disposition du personnel et d'organiser le prêt de magazines, de CD et de DVD.

Services d'appui intégrés

Personnel recruté sur le plan international – diminution nette du nombre de postes : 53 (création de 8 postes d'agent du Service mobile, réaffectation de 2 P-5, 1 P-3 et 1 P-2 provenant des Services d'appui intégrés, réaffectation de 12 postes d'agent du Service mobile au profit des Services d'appui intégrés, transfert de 1 D-1, 3 P-5, 7 P-4 et 59 agents du Service mobile provenant des Services d'appui intégrés et transfert de 2 P-3 au profit des Services d'appui intégrés et suppression de 1 poste P-3)

Personnel recruté sur le plan national – augmentation du nombre de postes : 64 (création de 6 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 52 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, réaffectation de 38 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au profit des Services d'appui intégrés, transfert de 32 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national provenant des Services d'appui intégrés)

*Volontaires des Nations Unies – augmentation du nombre de postes : 26
(création de 45 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et transfert de 19 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international provenant des Services d'appui intégrés)*

132. Comme il est indiqué au paragraphe 117, il est proposé de transférer la Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU, afin qu'elle ne dépende plus des Services d'appui intégrés mais du Bureau du Directeur adjoint de la Division de l'appui à la mission et de la Section des services généraux. Le Groupe du matériel appartenant aux contingents et le Groupe de contrôle du matériel et des stocks seraient placés sous la responsabilité du Bureau du Directeur adjoint, et le Groupe de la réception et de l'inspection du matériel, le Groupe de l'examen des demandes d'indemnisation et du Comité de contrôle du matériel et le Groupe des cessions de matériel sous la responsabilité de la Section des services généraux. Cela se traduirait par le transfert de 140 postes (1 P-5, 3 P-4, 7 P-3, 2 P-2, 59 agents du Service mobile, 40 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 19 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) au Bureau du Directeur adjoint de la Division de l'appui à la mission et à la Section des services généraux et la réaffectation de 3 postes (2 P-4 et 1 P-3) des Services d'appui intégrés, qui seraient respectivement convertis en poste de chef (P-4) du Groupe de la réception et de l'inspection du matériel de la Section des services généraux, de chef (P-4) du Groupe de la gestion des installations (P-4) de la Section du génie et de dentiste (P-3) de la Section des services médicaux.

133. La mission devant être prochainement déployée dans son intégralité, il est proposé de procéder à la réaffectation de trois postes d'assistant à l'appui logistique du Centre mixte des opérations logistiques, dont la création avait à l'origine été approuvée au quartier général de la mission à Al-Fasher. Deux de ces postes seraient transformés en postes d'assistant au contrôle des mouvements à la Section du contrôle des mouvements et le troisième en poste d'assistant aux approvisionnements (contrôle de la qualité) – rations (agent du Service mobile) relevant de la Section des approvisionnements et affecté dans le secteur sud (Nyala).

134. Pour faire face à l'augmentation de la charge de travail liée au déploiement intégral de la mission, il est proposé de doter la Section du contrôle des mouvements de deux postes supplémentaires d'agent du Service mobile recruté sur le plan international et de 12 postes supplémentaires d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Les postes d'agent du Service mobile seront établis en transformant en postes d'assistant au contrôle des mouvements deux postes d'assistant à l'appui logistique du Centre mixte des opérations logistiques. Les titulaires de ces deux postes sont actuellement détachés auprès du Groupe du dédouanement du fait de la grande quantité de marchandises à dédouaner.

135. Il est proposé de créer un poste d'assistant au contrôle des mouvements (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour renforcer les effectifs du Centre mixte des opérations logistiques et remplacer les officiers actuellement affectés à cette fonction en raison du nombre restreint de postes civils. Il est nécessaire de créer ce poste pour assurer la continuité des opérations. Le titulaire de ce poste travaillera en étroite collaboration avec les officiers afin de veiller à ce que les activités relèvent à la fois de la composante civile et de la composante militaire.

136. Il est proposé de créer un poste d'assistant au contrôle des mouvements (agent des services généraux recruté sur le plan national) afin de renforcer la structure

actuelle du Groupe de l'assurance qualité au quartier général de la mission, qui ne comprend actuellement qu'un spécialiste du contrôle des mouvements (P-3), secondé d'un assistant (agent du Service mobile).

137. Il est proposé de créer deux postes d'assistant au contrôle des mouvements (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de transférer un poste de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section des approvisionnements afin de renforcer les opérations menées au terminal de la MINUAD à l'aéroport international de Khartoum. La MINUAD prévoit de commencer à effectuer quatre vols quotidiens en direction de Khartoum (deux au départ d'Al-Fasher, un de Nyala et un d'El Geneina), qui viendront s'ajouter à la liaison actuelle entre Al-Fasher et Khartoum (deux vols par jour pendant l'exercice 2009/10). Cela entraînera une charge de travail plus importante au terminal de Khartoum et donc des besoins en personnel plus élevés. Khartoum est le seul point d'accès aux liaisons aériennes internationales. Il est prévu de transporter quotidiennement de 300 à 350 passagers et de 2 000 à 3 500 kilos de marchandises environ. Le terminal de la MINUAD situé à l'aéroport international de Khartoum devrait être en service de 6 heures à 20 heures et ces 14 heures d'activité nécessiteront deux équipes de travail.

138. Il est proposé de créer 5 postes d'assistant au contrôle des mouvements (agent des services généraux recruté sur le plan national), 2 dans le secteur nord, 2 autres dans le secteur sud et le cinquième dans le secteur ouest. Les titulaires de ces postes seront affectés aux nouveaux terminaux aériens de la MINUAD à Al-Fasher, Nyala et El Geneina et permettront de faire face à l'augmentation de la charge de travail à l'approche du déploiement intégral de l'Opération.

139. On envisage également de transférer deux postes de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national), l'un dans le secteur nord et l'autre dans le secteur ouest, qui relevaient auparavant de la Section des approvisionnements. Ces chauffeurs seront chargés de transporter les passagers et marchandises entre le bâtiment principal du terminal et l'aéronef.

140. Il est proposé de créer un poste de spécialiste des opérations aériennes (administrateur recruté sur le plan national) et un poste d'assistant spécialisé dans les opérations aériennes (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) au terminal de la MINUAD situé à l'aéroport international de Khartoum. Le spécialiste des opérations aériennes (administrateur recruté sur le plan national) veillera à ce que l'élargissement des opérations s'effectue dans de bonnes conditions à Khartoum et assumera les fonctions de chargé de liaison entre la Section des opérations aériennes de la MINUAD et la direction soudanaise de l'aviation civile. L'assistant apportera un appui aux opérations aériennes, aussi bien pour les vols de passagers que pour les vols de transport de marchandises.

141. Il est proposé de créer un poste d'assistant spécialisé dans les opérations aériennes (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) au terminal de la MINUAD situé à l'aéroport d'El Obeid, où l'Opération a déployé deux avions de transport lourds (IL-76). La MINUS fournit actuellement à la MINUAD des services aériens au départ d'El Obeid, qui seront progressivement éliminés au cours de l'exercice 2009/10. La MINUAD prendra ensuite en charge toutes les opérations menées à cet endroit.

142. Compte tenu de l'appui apporté par la Base de soutien logistique des Nations Unies au cours des exercices 2008/09 et 2009/10 aux fins de l'élaboration de cartes topographiques de la région du Darfour, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste des systèmes d'information géographique (P-3).

143. Le programme d'approvisionnement en eau et de protection de l'environnement de l'Opération est une question politique importante pour la MINUAD et l'exécution en est privilégiée dans le cadre de l'initiative « Pour une ONU verte ». Il bénéficie donc d'allocations croissantes de ressources. Afin de mieux prévoir et contrôler l'utilisation des ressources financières et autres affectées au Groupe de l'eau et de la protection de l'environnement, il est proposé de créer un poste d'assistant au budget (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international). Le titulaire de ce poste apportera un appui à l'élaboration du budget, à l'évaluation des résultats et à la budgétisation axée sur les résultats. Il assurera en outre la liaison avec le Service de gestion des achats et des marchés pour ce qui est du suivi des contrats et des nouvelles demandes de fourniture de biens ou services.

144. On a estimé lors de la planification de l'Opération que l'on pourrait aisément faire appel à des services de forage de puits au Soudan mais il n'a pour l'instant pas été possible de confier cette tâche à des entrepreneurs privés. Au cours de l'exercice 2008/09, l'Opération a entrepris d'acheter deux appareils de forage qui permettront de commencer à exploiter plus rapidement les sources d'eau qui sont en sa possession, ce qui réduira la dépendance vis-à-vis des fournisseurs locaux en eau. Elle devrait recevoir ces appareils dans le courant de l'exercice 2009/10. Il est proposé de créer deux postes de chef d'équipe de forage (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), dont les titulaires seront responsables de l'exploitation des deux appareils de forage. Ceux-ci seront déployés stratégiquement de façon à fonctionner de façon autonome tout en pouvant au besoin se substituer l'un à l'autre et remplacer également les appareils de la compagnie chinoise du génie en cas de panne.

145. Il est proposé de créer au cours de l'exercice 2010/11 quatre postes d'opérateur d'appareil de forage (agent des services généraux recruté sur le plan national) et huit postes de préposé au forage (agent des services généraux recruté sur le plan national). Les titulaires de ces postes seront encadrés par les deux chefs d'équipe affectés aux deux installations.

146. Il incombe à l'Opération de veiller à ce que l'eau fournie à l'ensemble des personnes qui dépendent d'elle réponde aux normes établies en la matière par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'eau extraite de diverses sources est à cette fin traitée dans des stations d'épuration. Il est prévu d'installer dans la zone de la mission 185 stations d'épuration, à savoir 165 d'ici à la fin de l'exercice 2009/10 et les 20 dernières au cours de l'exercice 2010/11. L'exploitation de ces stations d'épuration sera assurée conjointement, selon l'endroit où elles seront situées, par les militaires, les unités de police constituées et le personnel civil. Chaque station devant être exploitée et entretenue par au moins un technicien en eau et assainissement, il est proposé de créer 12 postes d'opérateur de station d'épuration (agent des services généraux recruté sur le plan national). Cinq de ces postes seraient affectés au quartier général et les autres dans les bases d'opérations.

147. Quand il existe des sources situées près d'une base d'opérations, la méthode d'approvisionnement la plus économique consiste à pomper l'eau et à l'amener jusqu'à la base au moyen de conduites métalliques. Mais dans le cas de sources plus

éloignées, l'acheminement de l'eau par camion-citerne est la seule solution sûre, car il faudrait sinon effectuer des patrouilles régulières à proximité de longs aqueducs qui traversent des communautés locales. Il est proposé de transférer 10 postes de chauffeur de poids lourd (agent des services généraux recruté sur le plan national) provenant de la Section des transports et deux de la Section des approvisionnements – soit en tout 12 postes qui permettront de renforcer les services d'approvisionnement en eau par camion et d'élimination des déchets liquides et solides.

148. Dans la Section des transports, en raison de l'aggravation des conditions de sécurité et de la réduction du service de navette mis à la disposition du personnel en dehors des heures de travail, il est proposé de transformer 10 postes de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) affectés au quartier général de la mission (Al-Fasher) en postes de chauffeur de poids lourd qui seraient transférés au Groupe de l'eau et de la protection de l'environnement. En outre, du fait de la mise en place d'un couvre-feu le soir, les membres du personnel de l'Opération ne peuvent se déplacer librement. La liberté de circulation est donc restreinte et il est conseillé aux membres du personnel de se déplacer en groupe, ce qui réduit la charge de travail des chauffeurs.

149. Du fait du déploiement intégral prochain de l'Opération, il y a lieu de renforcer, au sein de la Section des transports, les capacités de coordination et de liaison avec les fournisseurs et prestataires de services locaux. Il est donc proposé de créer dans cette Section cinq postes de spécialiste des transports (administrateur recruté sur le plan national) afin de confier aux membres du personnel recruté sur le plan national des responsabilités et fonctions d'encadrement supplémentaires. Ces 5 spécialistes des transports seraient respectivement affectés au Groupe de l'entretien du parc de véhicules, au Groupe de la répartition, au Groupe de la sécurité routière, au Groupe des approvisionnements et au Groupe de contrôle du parc automobile.

150. Il est proposé de créer cinq postes de mécanicien (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) qui seront répartis entre les bases d'opérations suivantes : Kutum, Umm Barru, Edd Al Fursan, Graidia et Kulbus. Ces bases étant maintenant pleinement opérationnelles, il est nécessaire, du fait du déploiement du personnel des services organiques, de disposer des moyens nécessaires pour entretenir les véhicules et autre matériel apparenté.

151. Il est proposé de créer un poste d'assistant aux approvisionnements (contrôle de la qualité) – rations (agent du Service mobile) par réaffectation d'un poste du Centre mixte des opérations logistiques. Le contrôle de la qualité des rations est une fonction essentielle au sein de l'Opération. L'ONU est résolue à fournir des produits et un service de qualité afin d'assurer l'hygiène et la qualité des aliments qu'elle fournit au personnel. À cette fin, l'Opération met actuellement au point un plan d'assurance-qualité, qui fait obligation à tous les fournisseurs et contingents de respecter les normes adoptées et de se conformer aux directives HACCP (Système des points de contrôle critiques pour l'analyse des risques) de la Commission du Codex Alimentarius pour recenser et combattre tous les risques majeurs. Dans le cadre du plan d'assurance-qualité, l'Opération est investie de la responsabilité d'inspecter toutes les installations où sont préparés des aliments pour s'assurer que la sécurité et l'hygiène alimentaires y sont respectées. L'assistant aux approvisionnements (contrôle de la qualité)-rations sera responsable de l'inspection

mensuelle des cuisines et magasins des contingents militaires de 62 lieux d'affectation, de l'inspection mensuelle des réserves pour 14 jours de rations et d'eau entreposées dans 62 lieux d'affectation des contingents et 4 postes de commandement de secteur ainsi que de l'inspection mensuelle de 6 cafétérias exploitées par des organismes privés dans 4 lieux d'affectation de l'Opération.

152. Dans la Section des approvisionnements, il est proposé d'éliminer 5 postes de chauffeur de poids lourd (agent des services généraux recruté sur le plan national), 4 du secteur sud et 1 du secteur ouest, du fait des conditions de sécurité qui empêchent la libre circulation des convois. Deux de ces postes seront réaffectés au Groupe de l'eau et de la protection de l'environnement et les trois autres à la Section du contrôle des mouvements. Les déplacements étant non seulement restreints mais devant également s'effectuer en groupe, la charge de travail des chauffeurs sera moins importante que prévu.

153. Il est proposé de transférer le Groupe de la gestion des installations de la Section des services généraux (Services administratifs) à la Section du génie (Services d'appui intégrés). Le Groupe sera responsable de la gestion de toutes les installations situées dans la zone de la mission et s'occupera de la répartition des locaux, à usage de bureaux ou à usage résidentiel, ainsi que des petits problèmes ordinaires de maintenance. Il établira des comptes rendus de l'occupation des locaux, qui seront présentés en fin de mois à la Section des finances en vue du recouvrement des frais de logement auprès des membres du personnel à qui la MINUAD fournit un logement. Le Groupe maintiendra sa présence au quartier général de la mission à Al-Fasher, aux postes de commandement de secteur d'Al-Fasher, d'El Geneina et de Nyala, au poste de commandement du sous-secteur de Zalingei, ainsi que dans les 33 bases d'opérations.

154. Le Groupe comprend l'ancien Groupe de la gestion des installations, dont les activités étaient auparavant inscrites au budget à la rubrique de la Section des services généraux, et le Groupe de la gestion des bâtiments, dont les activités étaient auparavant inscrites au budget à la rubrique de la Section du génie. Le nouveau groupe sera autonome pour ce qui est des petits travaux techniques, principalement d'électricité et de plomberie, et ne dépendra plus de la Section du génie. Toutes les bases d'opérations seront placées sous la responsabilité hiérarchique du Groupe de la gestion des installations de chaque secteur, qui rendra ensuite compte au Chef du Groupe à Al-Fasher. Tous les travaux seront supervisés par l'ingénieur en chef.

155. Il sera nécessaire de disposer des services de techniciens dans les bases d'opérations. Un groupe de la gestion et de l'entretien des installations sera établi dans chaque base. Il sera composé de quatre techniciens ayant les compétences requises dans des domaines tels que la tenue de registres de résidents, qui seront transmis à la Section des finances en vue du recouvrement des coûts; la planification, l'exécution et la supervision de petits travaux de construction; l'installation, la réparation et l'entretien de groupes électrogènes et de climatiseurs, l'entretien et la réparation des installations, équipements et circuits d'alimentation et de distribution électriques; l'entretien, la réparation et le remplacement de portes, fenêtres, cloisons murales, toitures et ouvrages de menuiserie. Le personnel technique des bases d'opérations fournira également ses services aux centres de police de proximité de sa région. Lorsque les projets de grande envergure, par exemple la construction des grands camps, seront achevés, on aura moins besoin des

services du personnel technique au quartier général de la mission et dans les postes de commandement de secteur.

156. Il faudra disposer de 242 postes (1 P-4, 5 P-3, 35 agents du Service mobile, 156 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 45 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) pour assumer la charge de travail du Groupe de la gestion des installations. Parmi ces postes, 108 proviendront de la réaffectation de postes de la Section du génie (1 P-3, 15 agents du Service mobile, 82 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 10 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), 39 de la réaffectation de postes d'autres sections (1 P-4 de la Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU et 38 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Division de la Police) et 33 du transfert du Groupe de la gestion des installations depuis la Section des services généraux (4 P-3, 12 agents du Service mobile et 17 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 62 postes seront créés (8 agents du Service mobile, 19 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 35 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international).

Section de la sécurité et de la sûreté

Personnel recruté sur le plan international – augmentation du nombre de postes : 17 (création de 17 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national – augmentation du nombre de postes : 267 (réaffectation de 267 postes d'agent des services généraux issus de la Division de la police)

157. Conformément au concept général d'opérations de la MINUAD, 33 bases d'opérations au total sont en cours d'installation dans toute la région du Darfour pour maintenir la présence de l'Opération dans des zones reculées en vue de l'exécution effective de son mandat. Les bases d'opérations seront toutes réparties géographiquement en 15 zones de sécurité. Il est proposé de créer 15 postes d'agent de sécurité (Service mobile) pour contrôler et gérer chaque zone de sécurité. Les bases d'opérations les plus proches de l'état-major de secteur seront gérées par les responsables régionaux de la sécurité déjà déployés dans cet état-major. Les 15 agents de sécurité demandés produiront des mises à jour quotidiennes concernant la sécurité à l'intention du Centre des opérations de sécurité installé au quartier général de la mission à Al-Fasher; ils suivront également la trace et les mouvements du personnel. Ils veilleront par ailleurs au respect des Normes minimales de sécurité opérationnelle et à la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies.

158. Il est proposé deux postes de spécialiste de la sécurité incendie (Service mobile) pour l'exercice 2010/11 afin de doter l'Opération de moyens renforcés non seulement pour intervenir de manière adéquate en cas d'incendie mais aussi pour être en mesure de prévenir les sinistres. L'un des deux spécialistes sera affecté dans le secteur sud (Nyala) et l'autre dans le secteur nord (El Geneina) qui comprend aussi le sous-secteur ouest (Zalingei). Les principales tâches relevant de ces postes consisteront à mener des campagnes de sensibilisation à la sécurité incendie et à diriger des exercices d'évacuation, ainsi qu'à effectuer des contrôles périodiques du matériel de lutte contre l'incendie et à superviser une équipe d'assistants chargés de la sécurité incendie (agents des services généraux recrutés sur le plan national) pour les interventions en cas d'urgence.

159. Il est proposé pour l'exercice 2010/11 166 postes de garde (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 15 postes de garde supplémentaires (également des agents des services généraux recrutés sur le plan national) qui feront fonction de superviseurs. Sur les quatre principaux sites du Darfour, la MINUAD procède à la construction de grands camps qui accueilleront des bureaux pour toutes les composantes et permettront d'héberger le personnel déployé dans la zone de la mission. En outre, 33 bases d'opérations et 74 centres de police de proximité devraient être opérationnels au cours de l'exercice 2010/11, ce qui nécessitera un renforcement du dispositif actuel de sécurité. Ces services sont actuellement assurés par le biais de contrats de vacataires mais leur caractère permanent justifie la création des postes proposés. Les 15 superviseurs auront à gérer la rotation des gardes affectés aux installations et seront responsables de la coordination des activités de gestion des gardes. Les 166 gardes seront chargés du contrôle des accès et de l'inspection des bagages ainsi que de patrouilles périodiques à l'intérieur des installations. Les superviseurs seront affectés au quartier général de la mission (6), dans le secteur nord (2), dans le secteur sud (3), dans le secteur ouest (2) et dans le sous-secteur ouest (2). Les 166 gardes seront affectés au quartier général de la mission (40), dans le secteur nord (15), dans le secteur sud (15), dans le secteur ouest (15), dans le sous-secteur ouest (15) et dans les 33 bases d'opérations (66).

160. Sont proposés neuf autres postes d'assistant de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national) pour coordonner les activités entre les autorités locales et la Section de la sécurité. Le nombre autorisé d'assistants de sécurité n'est plus suffisant pour gérer les opérations de sécurité dans les quatre zones sectorielles. Dans le but de renforcer le dispositif actuel, il est donc demandé des postes supplémentaires au nouveau tableau d'effectifs pour Al-Fasher (3), Nyala (2), El Geneina (2) et Zalingei (2).

161. La Section de la sécurité de la MINUAD entretient six bureaux indépendants dans toute la zone de la mission. Pour fournir aux opérations au jour le jour l'appui administratif dont elles ont bien besoin, 11 postes supplémentaires d'assistant de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) sont proposés à l'intention du quartier général de la mission (1), à Al-Fasher (3), El Geneina (2), Nyala (2), Zalingei (2) et El Obeid (1).

162. Le tableau d'effectifs actuel ne prévoit que 22 postes d'opérateur radio (agents des services généraux recrutés sur le plan national), ce qui s'est révélé insuffisant pour effectuer des vérifications quotidiennes par radio des fonctionnaires recrutés sur le plan international et national, des observateurs militaires, des militaires et des officiers de liaison ainsi que du personnel de la Police des Nations Unies tout en supervisant les stations de radio fixes à la fois à haute fréquence et à très haute fréquence, sans parler d'assurer une couverture 24 heures sur 24 à destination des salles radio du quartier général de la mission et des états-majors de secteur. Les salles radio gardent à disposition trois fichiers de personnel se relayant pour assurer la couverture 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Le quartier général de la MINUAD doit disposer de 12 opérateurs radio pour assurer un roulement 24 heures sur 24, et les salles radio de secteur devraient en avoir 9 pour couvrir les mêmes besoins. Il est donc proposé 17 postes supplémentaires d'opérateur radio (agents des services généraux recrutés sur le plan national) pour l'exercice 2010/11.

163. Le tableau d'effectifs actuel ne comporte pas de postes d'assistant à la sécurité incendie. Compte tenu de la nécessité de créer les capacités internes permettant de

faire face à des sinistres soudains, 39 postes d'assistant à la sécurité incendie (agents des services généraux recrutés sur le plan national) sont proposés pour l'exercice 2010/11. Ces postes seront basés au quartier général de la mission (15), dans le secteur nord (6), dans le secteur sud (6), dans le secteur ouest (6) et dans le sous-secteur ouest (6).

164. La Section de la sécurité de la MINUAD ne dispose que de 1 poste de chauffeur autorisé (agent des services généraux recruté sur le plan national). Les coordonnateurs internationaux des mesures de sécurité sur le terrain et les assistants locaux chargés de la sécurité sont tenus, au cours de leurs visites d'évaluation, de noter en permanence des observations sur les lieux où ils se trouvent et d'avoir des entretiens intenses avec les principaux acteurs, ce qui ne leur permet pas de conduire eux-mêmes les véhicules de la mission. Il est proposé de créer 10 postes de chauffeur (agents des services généraux recrutés sur le plan national) pour permettre aux équipes mobiles qui seront déployées à l'avenir sur le terrain de se consacrer à l'évaluation des risques concernant les itinéraires empruntés et les lieux opérationnels de secours humanitaire, ainsi qu'à leurs relations avec les principaux acteurs.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011.)

Catégorie	Dépenses (2008/09) (1)	Montant alloué (2008/09) (2)	Dépenses prévues (2010/11) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	8 713,8	11 731,7	11 655,6	(76,1)	(0,6)
Contingents	439 132,9	511 188,1	529 611,3	18 423,2	3,6
Police des Nations Unies	103 029,8	146 178,1	172 239,3	26 061,2	17,8
Unités de police constituées	35 740,4	70 336,6	76 286,9	5 950,3	8,5
Total partiel	586 616,9	739 434,5	789 793,1	50 358,6	6,8
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	134 770,5	161 616,1	267 272,8	105 656,7	65,4
Personnel recruté sur le plan national	36 883,1	56 131,7	65 783,8	9 652,1	17,8
Volontaires des Nations Unies	12 699,5	19 568,4	25 022,1	5 453,7	27,9
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	5 574,9	4 299,3	4 434,8	135,5	3,2
Total partiel	189 928,0	241 615,5	362 513,5	120 898,0	50,2
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	43,6	243,8	279,9	36,1	14,8
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	47,8	480,2	203,7	(276,5)	(57,6)
Voyages	6 607,3	4 563,2	4 486,1	(77,1)	(1,7)
Installations et infrastructures	368 840,8	241 268,6	264 046,7	22 778,1	9,4
Transports terrestres	46 518,2	31 425,7	35 749,7	4 324,0	13,8
Transports aériens	163 990,1	207 415,2	272 347,6	64 932,4	31,3
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–
Communications	33 412,8	58 473,2	55 833,4	(2 639,8)	(4,5)
Informatique	21 861,8	25 077,1	25 001,7	(75,4)	(0,3)
Santé	6 789,3	21 407,6	27 697,2	6 289,6	29,4
Matériel spécial	4 022,9	3 786,0	8 120,2	4 334,2	114,5
Fournitures, services et matériel divers	59 609,8	19 751,6	48 933,0	29 181,4	147,7
Projets à effet rapide	2 989,9	4 000,0	4 000,0	–	–
Total partiel	714 734,3	617 892,2	746 699,2	128 807,0	20,8
Total brut	1 491 279,2	1 598 942,2	1 899 005,8	300 063,6	18,8
Recettes provenant des contributions du personnel	19 410,1	25 060,3	31 900,7	6 840,4	27,5
Total net	1 471 869,1	1 573 881,9	1 867 105,1	293 223,2	18,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	1 491 279,2	1 598 942,2	1 899 005,8	300 063,6	18,8

B. Contributions non budgétisées

165. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Accord sur le statut des forces ^a	1 291,7
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	1 291,7

^a Valeur estimative de parcelles situées au Darfour-Nord, au Darfour-Sud et au Darfour-Ouest, qui ont été fournies à titre gracieux par le Gouvernement.

C. Gains d'efficacité

166. Les dépenses prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 tiennent compte de la mise en œuvre des initiatives suivantes visant à réaliser des gains d'efficacité :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Transport aérien	2 920,1	Ce montant tient compte de la part des coûts garantis de 2 avions qui est à la charge de la MINUS et de la MINURCAT. Un avion MD-83 sera partagé avec la MINURCAT, qui couvrira 30 % du coût. Un avion MD-83 sera partagé avec la MINUS, qui couvrira 30 % du coût.
Installations et infrastructure	3 285,0	La mise en œuvre de stratégies de gestion des eaux usées, qui comprend le recyclage des effluents traités en vue d'utilisations ne nécessitant pas d'eau potable comme l'actionnement des chasses d'eau, le lavage des sols et la lutte contre les incendies, dans 70 % des camps où des stations de traitement des eaux usées sont installées, réduira de 40 % le captage des eaux souterraines. Ceci améliorera le rendement des trous de sonde et réduira le volume d'eau douce devant être acquis à l'extérieur ou acheté à des sociétés privées au cours de 2009/10 de 0,01 dollar le litre.
Total	6 205,1	

D. Taux de vacance de postes

167. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectifs 2008/09</i>	<i>Taux budgétisés 2009/10</i>	<i>Taux prévus 2010/11</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	6	10	10
Contingents	27	18	10
Police des Nations Unies	43	20	15
Unités de police constituées	65	30	12,5
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	25	35	25
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	63	30	30
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	28	20	20
Volontaires des Nations Unies	39	25	25
Postes de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	51	20	20
Personnel recruté sur le plan national	62	20	20
Personnel fourni par les gouvernements	83	25	15

^a Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

168. Les prévisions relatives aux taux de vacance de postes reposent sur l'expérience de l'Opération et tiennent compte des difficultés qu'elle éprouve à réunir et à déployer du personnel en uniforme et à recruter du personnel civil.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

169. Les montants prévus à ce titre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 ont été calculés sur la base des taux standard de remboursement applicables pour le matériel majeur (contrats de location avec services) et le soutien logistique autonome. Ils s'élèvent au total à 230 136 200 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant estimatif</i>
Matériel majeur	
Contingents	105 587,1
Unités de police constituées	21 227,0
Total partiel	126 814,1
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	57 717,7
Communications	17 991,8
Santé	19 502,7
Matériel spécial	8 109,9
Total partiel	103 322,1
Total	230 136,2

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,6	1 ^{er} janvier 2008	–
Usage opérationnel intensif	3,8	1 ^{er} janvier 2008	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,3	1 ^{er} janvier 2008	–
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0-3,0		

F. Formation

170. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant estimatif</i>
Consultants	
Formateurs	185,7
Voyages	
Voyages au titre de la formation	1 621,9
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraire, fournitures et services	1 246,7
Total	3 054,3

171. Le nombre de participants prévus pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2008/09</i>	<i>Nombre prévu 2009/10</i>	<i>Nombre proposé 2010/11</i>	<i>Nombre effectif 2008/09</i>	<i>Nombre prévu 2009/10</i>	<i>Nombre proposé 2010/11</i>	<i>Nombre effectif 2008/09</i>	<i>Nombre prévu 2009/10</i>	<i>Nombre proposé 2010/11</i>
Formation interne	17	122	706	3	98	374	–	102	120
Formation externe ^a	169	254	220	146	10	41	6	3	15
Total	186	376	926	149	108	415	6	105	135

^a Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

172. Les crédits demandés serviront à financer la formation préalable au déploiement du personnel nouvellement recruté sur le plan international, qui se déroulera à la Base de soutien logistique des Nations Unies, ainsi que la formation du personnel de la MINUAD dans les domaines suivants : enquêtes sur les droits de l'homme et suivi de la situation dans ce domaine, méthodes d'information, désarmement, démobilisation et réintégration, sécurité, institutionnalisation de la problématique hommes-femmes, sécurité aérienne et opérations aériennes, transports terrestres, services médicaux, eau et assainissement, technologies des communications et de l'information, gestion des ressources humaines, gestion financière et préparation du budget.

G. Désarmement, démobilisation et réintégration

173. Les prévisions de dépenses au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Autres services	3 225
Total	3 225

174. Le montant de 3 225 000 dollars prévu au titre des autres services comprend un appui au désarmement, à la démobilisation librement consentie et à la réinsertion de 5 000 ex-combattants, à raison d'un coût moyen de 635 dollars par personne pour couvrir les frais d'examen médical et de soutien psychologique, de conseil en matière de réorientation, de lot d'aide à la transition, de transport et de réinstallation. Un montant de 10 000 dollars a été inscrit pour les activités de mobilisation et de sensibilisation communautaires.

H. Services de détection des mines et de déminage

175. Les montants prévus au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	9 858,9
Total	9 858,9

176. Les ressources prévues au titre des services de détection de mines et de déminage permettront de financer les postes de temporaire recruté sur les plans international et national (2 238 800 dollars), des contrats pour l'évaluation des itinéraires, la neutralisation des explosifs et munitions (6 061 506 dollars), les frais de voyage (223 411 dollars) et des dépenses de fonctionnement diverses (achat de matériel et de carburant, assurance, entretien des véhicules et communications, frais d'administration et achat de fournitures, notamment) (617 000 dollars). Elles comprennent également un montant de 718 200 dollars pour couvrir les honoraires d'un partenaire d'exécution au titre de l'appui à la gestion et aux services.

177. Il est tenu compte du rôle que doit jouer l'Opération dans les activités de détection des mines et de déminage dans les produits suivants, correspondant aux réalisations escomptées 2.1, 4.1 et 5.1 du cadre de budgétisation axée sur les résultats :

- Sensibilisation des personnes déplacées au danger des mines avant leur retour ou leur rapatriement;
- Séances d'information sur les mines terrestres et les engins non explosés à l'intention de tous les membres de la mission avant leur déploiement sur le terrain;
- Évaluation générale des dangers liés à la présence d'explosifs dans 297 villages du Darfour-Nord, du Darfour-Sud et du Darfour-Ouest;
- Évaluation d'urgence des engins non explosés sur 240 kilomètres carrés (dont 60 %, soit 144 kilomètres carrés, font l'objet d'une réévaluation et 40 %, soit 96 kilomètres carrés, d'une nouvelle évaluation);
- Levé de 2 844 kilomètres de routes et d'itinéraires risquant d'avoir été de nouveau minés du fait de la poursuite du conflit et nouveau levé de 948 kilomètres de routes et d'itinéraires;
- Destruction de 600 engins non explosés pour éliminer les menaces que présentent les explosifs pour la population du Darfour et les convois de la MINUAD.

I. Projets à effet rapide

178. Les prévisions de dépenses au titre des projets à effet rapide pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 s'établissent comme suit :

<i>Exercice</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (effectif)	2 989,9	45
1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (approuvé)	4 000,0	160
1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (proposé)	4 000,0	160

179. Sur la base d'un examen et d'une évaluation détaillés des besoins, l'Opération a établi qu'il demeure nécessaire de mener des projets à effet rapide pour maintenir et améliorer ses relations avec les communautés locales. À brève et moyenne échéances, les projets à effet rapide ont pour objet de faire apparaître une progression dans le processus national de relèvement, une amélioration de l'accès aux régions rurales et isolées, la fourniture d'un appui au bon fonctionnement d'une société de droit, la fourniture de ressources pour les autorités locales et la société civile et la création de possibilités d'emploi à court terme dans les communautés vulnérables. Dans le cadre des projets à impact rapide, il est fait appel à l'utilisation de terre stabilisée pour les travaux d'infrastructure, notamment pour les bâtiments scolaires, les centres communautaires et les centres de soins. On espère que l'adoption de la technologie de la terre stabilisée encouragera l'utilisation de ce matériau au détriment des briques en terre cuite car il ne consomme pas de bois, ce qui est plus écologique. En outre, la technologie de la terre stabilisée vise à freiner la dégradation de l'environnement directement due à l'action de l'homme en luttant contre la désertification à laquelle contribue l'abattage des arbres pour la production de briques.

180. Les montants prévus pour des projets à effet rapide visent à améliorer l'infrastructure locale dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et de l'assainissement; à mettre du matériel à disposition et à élaborer des projets créateurs d'emplois à court terme pour promouvoir la consolidation de la paix et la stabilité politique, l'état de droit et les droits de l'homme, la protection des groupes vulnérables et le soutien à ces groupes, améliorer la coopération entre civils et militaires et élargir l'accès aux services de base, en particulier dans les zones rurales et isolées auxquels les institutions, fonds et programmes des Nations Unies, les bailleurs de fonds et les organisations non gouvernementales n'ont pas accès.

III. Analyse des variations*

181. La terminologie se rapportant à l'analyse des variations utilisée dans ce chapitre est définie à l'annexe I B du présent rapport. Elle est identique à celle utilisée dans de précédents rapports.

* Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Contingents	18 423,2	3,6 %

• **Facteurs externes : déploiement intégral**

182. L'augmentation des ressources demandées s'explique par le fait que l'Opération, pleinement déployée, comportera 19 315 militaires contre une moyenne mensuelle de 18 573 prévue dans le budget approuvé de 2009/10. Elle est aussi due à l'application d'un taux d'abattement pour délais de déploiement inférieur à celui de l'exercice précédent (10 % contre 18 % en 2009/10). Cette augmentation est en partie compensée par une réduction des crédits pour l'achat des rations grâce aux nouveaux contrats qui ont été négociés.

183. Le montant prévu (529 611 300 dollars) se décompose comme suit : 232 643 600 dollars pour les dépenses relatives aux contingents; 31 542 300 dollars pour les frais de voyage au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement; 105 587 100 dollars pour le remboursement du matériel majeur appartenant aux contingents; 118 709 200 dollars pour l'achat des rations; et 41 129 100 dollars pour les indemnités de subsistance (missions) dues aux officiers d'état-major ou de liaison, les indemnités de permission, les indemnités journalières, les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, ainsi que le transport et le déploiement du matériel appartenant aux contingents.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	26 061,2	17,8 %

• **Facteurs externes : déploiement intégral**

184. L'augmentation des ressources nécessaires est due au déploiement intégral de l'effectif de la Police des Nations Unies, totalisant 3 772 personnes contre un effectif moyen mensuel de 3 386 en 2009/10, selon les hypothèses afférentes à cet exercice, et à l'application d'un abattement pour délais de déploiement inférieur à celui de l'exercice précédent (15 % contre 20 %). Cette augmentation est en partie compensée par une réduction des crédits pour l'achat des rations grâce aux nouveaux contrats qui ont été négociés.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	5 950,3	8,5 %

• **Facteurs externes : déploiement intégral**

185. L'augmentation des ressources nécessaires est due au déploiement intégral de l'effectif des unités de police constituées, totalisant 2 660 membres contre un effectif moyen mensuel de 2 438 en 2009/10, selon les hypothèses afférentes à cet exercice, et à l'application d'un abattement pour délais de déploiement inférieur à celui de l'exercice précédent (12,5 % contre 30 %).

186. Le montant de 76 286 900 dollars demandé à cette rubrique se décompose comme suit : 31 597 200 dollars pour les dépenses relatives aux contingents, 4 559 900 dollars pour les frais de voyage au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement, 21 227 000 dollars pour le remboursement du matériel majeur

appartenant aux contingents, 16 314 800 dollars pour l'achat des rations, et 2 588 000 dollars pour les indemnités de permission, les indemnités journalières et les indemnités en cas de décès ou d'invalidité ainsi que le transport et le déploiement du matériel appartenant aux contingents.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	105 656,7	65,4 %

• **Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux**

187. Les ressources supplémentaires demandées sont dues à l'augmentation des effectifs dont la moyenne mensuelle sur l'ensemble de l'année s'élève à 1 537 personnes contre 856 en 2009/10. Pour tous les postes proposés, le taux d'abattement pour délai de recrutement est de 25 % contre 35 % en 2009/10. L'augmentation s'explique aussi par la création proposée, au cours de l'exercice 2010/11, de 31 nouveaux postes principalement destinés au Centre d'opérations civilo-militaire nouvellement institué et au Groupe de la gestion des installations. Le financement des 31 postes supplémentaires est proposé pour six mois, compte tenu des délais de recrutement.

188. L'augmentation des ressources nécessaires au titre des traitements, y compris l'indemnité de poste, et des dépenses communes se rapportant au personnel recruté sur le plan international tient à l'application de la nouvelle méthode fondée sur les barèmes des traitements en vigueur en janvier 2010, conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale sur la gestion des ressources humaines.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	10 013,5	17,8 %

• **Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux**

189. L'augmentation des ressources demandées est imputable à deux principaux facteurs : la majoration des traitements du personnel recruté sur le plan national à la suite de la révision des barèmes locaux, et les hausses résultant de l'application du taux de change de la Banque mondiale prévu pour 2011. En outre, le montant estimatif 2010/11 pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national est basé sur le barème des traitements à la classe G-4/II (antérieurement G-3/II) compte tenu de l'effectif moyen actuellement employé. Pour les administrateurs recrutés sur le plan national, le barème appliqué restera celui de la classe AN-B/II utilisé pour l'exercice 2009/10.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	5 453,7	27,9 %

• **Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux**

190. L'augmentation des ressources demandées est principalement due à la création proposée de 59 postes de Volontaire des Nations Unies faisant l'objet d'un recrutement sur le plan international pour l'exercice 2010/11, 35 d'entre eux devant renforcer le Groupe de gestion des installations. Les prévisions de dépenses

supplémentaires s'expliquent aussi par l'augmentation des différentes indemnités versées aux Volontaires dans le cadre de l'exercice 2010/11.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	135,5	3,2 %

• **Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux**

191. La variation est principalement imputable aux prévisions de dépenses au titre des traitements, des contributions du personnel et des dépenses communes de personnel calculées sur la base des dépenses moyennes effectuées pour chaque classe en 2009/10. Est prise en compte l'augmentation des ressources nécessaires au titre des traitements, y compris l'indemnité de poste, et des dépenses communes se rapportant au personnel recruté sur le plan international, conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale sur la gestion des ressources humaines.

192. Le crédit demandé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) servira à financer 38 postes de temporaire (24 à pourvoir sur le plan international et 14 sur le plan national) destinés à l'Équipe conjointe d'appui à la médiation (11), à l'Équipe de dialogue et consultation Darfour-Darfour (13) et à l'Équipe Déontologie et discipline (14). Les prévisions de dépenses sont fondées sur les paramètres budgétaires applicables, respectivement, au personnel recruté sur le plan international et au personnel recruté sur le plan national, qui sont décrits au paragraphe 188 ci-dessus.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par les gouvernements	36,1	14,8 %

• **Facteurs externes : déploiement différé**

193. La variation est imputable à l'application, pour le personnel fourni par les gouvernements, d'un taux d'abattement pour délais de déploiement inférieur à celui de l'exercice précédent. Les prévisions de dépenses pour 2010/11 sont fondées sur un taux de 15 % contre 25 % en 2009/10.

	<i>Variation</i>	
Consultants	(276,5)	(57,6 %)

• **Gestion : nouvelle politique**

194. La variation s'explique principalement par la diminution des ressources demandées au titre des activités des consultants autres que pour la formation en 2010/11, l'Opération ayant l'intention d'utiliser ses ressources internes, quand elle en a les moyens, pour élaborer des stratégies et réaliser des projets spéciaux. Il est proposé de faire appel à des consultants pour aider le Groupe consultatif sur l'égalité des sexes à produire une analyse complète de la problématique hommes-femmes dans les domaines de la médiation traditionnelle et de la justice transitionnelle; les consultants seraient aussi chargés d'une évaluation des débouchés économiques et des moyens de subsistance dans des régions cibles prédéterminées, assortie de recommandations quant aux activités économiques et de

subsistance que la MINUAD et ses partenaires peuvent appuyer au profit de l'autonomisation des femmes au Darfour.

195. La diminution ci-dessus est en partie compensée par un supplément de ressources demandé pour des consultants qui assureraient une formation sur place à l'intention du personnel de l'Opération. Cette augmentation est liée à la nouvelle politique de l'Opération, qui consiste à organiser un plus grand nombre de stages de formation en interne, en faisant appel à des consultants extérieurs capables de former un plus grand nombre de personnes à un coût moindre que s'il fallait offrir cette formation hors du pays. L'Opération s'attend également à ce que le recours à des consultants pour la formation non seulement produise des économies d'échelle mais permette aussi aux formateurs internes d'être en mesure de prendre ces stages en main ultérieurement.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructure	22 778,1	9,4 %

• **Gestion : produits et moyens revus à la hausse**

196. La variation s'explique principalement par l'augmentation des ressources demandées pour le matériel appartenant aux contingents (soutien logistique autonome) ainsi que pour l'acquisition de citernes à eau et de fosses septiques. En ce qui concerne le matériel appartenant aux contingents, l'augmentation (10 548 700 dollars) correspond aux prévisions de dépenses pour le déploiement d'effectifs de militaires et de policiers plus nombreux que lors du précédent exercice, compte tenu d'un taux d'abattement pour délais de déploiement de 10 % pour les militaires et de 12,5 % pour les policiers. Les dépenses prévues pour les citernes à eau et les fosses septiques correspondent à l'expansion des capacités de stockage de l'eau dans la zone de la mission. Au cours de l'exercice 2010/11, l'Opération compte acquérir du matériel de stockage de l'eau, des fosses septiques pour le recyclage de l'eau, des citernes souples, des pompes et des appareils ménagers à faible consommation d'eau. Elle prévoit aussi, à titre d'initiative écologique, l'installation de pompes submersibles à énergie solaire, fonctionnant en autonomie sans nécessiter de groupe électrogène.

197. L'augmentation des ressources demandées pour les pièces détachées et les services de sécurité est directement liée au déploiement intégral prévu, ou aux effectifs plus nombreux de personnel militaire et civil en 2010/11. Pour l'exercice considéré, il faudra des pièces détachées et des fournitures pour les groupes électrogènes, le matériel de purification de l'eau, les stations de traitement des eaux usées, et le matériel de réfrigération, des consommables pour les cartes d'identité et les laissez-passer et des produits chimiques pour l'analyse de l'eau. L'augmentation au titre des services de sécurité est imputable aux services sous-traités dans ce domaine pour le bureau de la MINUAD à Addis-Abeba, dans le cadre d'un contrat avec une société locale, au soutien autonome fourni par le Gouvernement soudanais à 202 membres du personnel de sécurité armé, à raison de 8 dollars par personne et par jour, et au remboursement, à hauteur de 40 % (moins l'abattement pour délais de déploiement) des frais de gardiennage au domicile des observateurs militaires, des officiers d'état-major ou de liaison, des membres de la Police des Nations Unies et des Volontaires des Nations Unies qui ont recours au marché local pour se loger.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	4 324,0	13,8 %

• **Gestion : produits et moyens revus à la hausse**

198. La variation à cette rubrique est principalement imputable à l'acquisition de matériel pour les ateliers de réparation des véhicules et à l'achat de véhicules au cours de l'exercice 2010/11. L'Opération prévoit de se doter d'équipement pour le suivi des véhicules assorti des logiciels connexes qui permettront un contrôle et un entretien efficaces de son parc automobile, ainsi que du matériel nécessaire aux unités d'ateliers mobiles pour intervenir dans les zones reculées. Elle compte aussi acquérir 31 nouveaux véhicules et 4 véhicules de remplacement de diverses catégories dans le domaine de l'appui aux services d'aérodrome et pour les opérations relatives à l'eau et à l'environnement. L'augmentation qui en résulte est en partie compensée par la diminution du prix moyen des carburants, de 1,73 dollar par litre dans le budget 2009/10 à 1,24 dollar dans le projet de budget 2010/11.

	<i>Variation</i>	
Transport aérien	64 932,4	31,3 %

• **Gestion : produits et moyens revus à la hausse**

199. La variation est principalement due à l'augmentation des ressources demandées pour le transport aérien des passagers et des marchandises en raison de la mauvaise infrastructure routière du Darfour et de la grande insécurité qui y règne. L'augmentation concernant les avions correspond à celle des dépenses garanties liée à la renégociation des moyens déployés dans la zone de la mission, à la reconfiguration de la flotte pour l'adapter à l'infrastructure aérienne disponible au Darfour et à une progression de 3,6 % du total d'heures de vol. L'augmentation concernant les hélicoptères correspond également à celle des dépenses garanties liée à la renégociation des moyens déployés dans la zone de la mission, ainsi qu'à une progression de 12 % du total d'heures de vol (31 % de plus pour le transport des passagers et 1 % pour celui des marchandises, le nombre d'heures des vols de reconnaissance restant le même et celui des vols pour l'évacuation des blessés et des malades, de même que pour les missions de recherche et sauvetage, étant en baisse de 33 %).

200. Les prévisions de dépenses pour le transport aérien (272 347 600 dollars) comprennent les frais de location et d'exploitation des appareils (202 819 300 dollars), le coût du carburant (57 419 800 dollars), les droits d'atterrissage et les redevances de service d'escale (5 024 500 dollars), le matériel et les fournitures (3 086 800 dollars) et l'assurance responsabilité (581 700 dollars).

201. Les besoins en carburants sont en diminution par rapport aux crédits 2009/10 en raison de la baisse du prix moyen du litre, passé de 1,17 dollar en 2009/10 à 1,04 dollar en 2010/11. La consommation prévue en 2010/11 s'établit à 48,4 millions de litres contre 43 millions en 2009/10.

	<i>Variation</i>	
Communications	(2 639,8)	(4,5 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

202. La variation est principalement imputable à de moindres besoins de matériel de communication et d'information du fait que 95 % des acquisitions nécessaires ont été réalisées lors des précédents exercices.

203. La diminution des ressources demandées est en partie annulée par les frais afférents au matériel appartenant aux contingents (soutien logistique autonome) et aux communications par réseaux commerciaux, occasionnés par un déploiement d'effectifs plus importants dans la zone de la mission en 2010/11. Autre facteur contrebalançant cette diminution : l'augmentation prévue au titre des pièces détachées et des services d'appui aux communications. Les besoins supplémentaires pour les pièces détachées s'expliquent par l'augmentation du volume d'actifs dans la zone de mission par rapport aux exercices précédents, les dépenses étant calculées sur la base de 4 % de l'ensemble des stocks de l'Opération, au lieu du taux standard de 7,5 %. Les ressources additionnelles pour les services d'appui aux communications sont liées à la nécessité de faire appel à 60 prestataires internationaux pour élargir la zone couverte aux grands camps et aux bases d'opérations éloignées.

	<i>Variation</i>	
Santé	6 289,6	29,4 %

• **Facteurs externes : déploiement différé des militaires et des policiers**

204. La variation s'explique par une augmentation des crédits au titre du matériel appartenant aux contingents (soutien logistique autonome) compte tenu d'un déploiement d'effectifs de contingents et d'unités de police constituées plus importants qu'en 2009/10, ainsi que par le remplacement de 58 unités de matériel médical usées ou abîmées et nécessitant des réparations non rentables.

205. Les augmentations sont en partie compensées par une diminution des ressources demandées pour les fournitures médicales, en raison de l'approvisionnement sur place en médicaments et en consommables ainsi que d'une dépendance moindre de l'Opération à l'égard des prestataires de services extérieurs en matière d'évacuations sanitaires aériennes, de consultations de spécialistes, de services de laboratoire et de radiologie spécialisés et d'hospitalisation dans des établissements hors mission.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	4 334,2	114,5 %

• **Facteurs externes : déploiement différé des militaires et des policiers**

206. Le crédit additionnel (4 323 900 dollars) sera affecté au soutien logistique autonome concernant le matériel appartenant aux contingents. On l'a estimé en se basant sur le calendrier de déploiement des militaires et des policiers, les taux de remboursement standard et les projets de memorandum d'accord, et en appliquant

un abattement pour délais de déploiement de 10 % et de 12,5 %, respectivement, pour les deux catégories.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	29 181,4	147,7 %

• **Gestion : produits et moyens revus à la hausse**

207. L'augmentation est principalement imputable aux crédits demandés pour l'acheminement par voie terrestre du matériel appartenant aux Nations Unies dans le cadre d'un contrat de logistique passé avec des tiers. L'adjudicataire du contrat de logistique se chargera du dédouanement, des opérations de transit, de l'acheminement par voie terrestre et des autres services connexes entre Port-Soudan, El Obeid, Khartoum et le Darfour en utilisant les liaisons routières, ferroviaires et aériennes.

208. L'augmentation des ressources demandées est également due à celle des besoins pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration de 5 000 membres de groupes armés en 2010/11, contre un chiffre estimatif de 4 700 en 2009/10. Les crédits supplémentaires sont destinés au financement des activités de sensibilisation et de mobilisation communautaires par le biais d'ateliers et de programmes de formation.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

209. **Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de l'Opération portent sur les points suivants :**

a) **Ouverture d'un crédit d'un montant de 1 899 367 200 dollars pour le fonctionnement de l'Opération pendant l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011;**

b) **Mise en recouvrement d'un crédit d'un montant de 158 280 600 dollars pour la période allant du 1^{er} au 31 juillet 2010;**

c) **Mise en recouvrement d'un montant de 1 741 056 600 dollars, à raison de 158 280 600 dollars par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de l'Opération.**

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU

A. Assemblée générale

(Résolution 61/276)

Décision/demande

Mesures prises

Section II : établissement et présentation des budgets

Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la Mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles (par. 2)

Les hypothèses retenues pour la planification des ressources sont présentées en tant que complément d'information dans le budget de la MINUAD. Le rapport d'exécution présente le mandat, les résultats de la mise en œuvre et les décisions de gestion les plus importantes; les mêmes informations sont données dans le rapport d'exécution pour l'exercice 2008/09.

Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget (par. 4).

Des détails sur les gains d'efficacité sont fournis dans le budget 2010/11.

Exercer un contrôle plus efficace sur les engagements, compte tenu de l'augmentation notable des annulations d'engagements d'exercices antérieurs (par. 6)

Les unités à comptabilité autonome de l'Opération examinent et valident les engagements des exercices antérieurs sur une base mensuelle. Au cours de l'exercice 2009/10, des mesures ont été prises pour lier la validation des nouvelles demandes approuvées au paiement des engagements non réglés des exercices antérieurs afin de mieux s'assurer que le règlement intervienne dans les délais impartis et de limiter les annulations d'engagements afférents à des exercices antérieurs.

L'Opération vérifie en permanence les encours des engagements auprès des directeurs de programmes pour s'assurer d'un règlement rapide.

Section III : budgétisation axée sur les résultats

Prendre pleinement en compte les aspects opérationnels, logistiques et financiers au stade de la préparation des opérations de maintien de la paix en établissant une corrélation entre la budgétisation axée sur les résultats et les plans d'exécution du mandat des opérations (par. 2)

Les prévisions de dépenses de la MINUAD pour l'exercice 2010/11 sont étroitement liées à la planification de ses opérations, notamment de son déploiement. Les activités de fond prévues ont été prises en compte dans les cadres de budgétisation axés sur les résultats de l'Opération, dont dépendent étroitement les

Section VII : dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes

Recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national en tenant compte des besoins de la mission et de son mandat (par. 3)

Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 4)

besoins logistiques, financiers et en effectifs prévus pour l'exercice.

Mesure appliquée dans le cadre de l'examen des effectifs

Le projet de budget 2010/11 propose la création de 29 nouveaux postes d'administrateur faisant l'objet d'un recrutement sur le plan national pour offrir au personnel recruté sur ce plan plus de débouchés au niveau de l'encadrement.

L'Opération a pris des dispositions importantes pour accélérer le processus de recrutement. Les mesures adoptées sont récapitulées dans les catégories suivantes :

Personnel recruté sur le plan international

La MINUAD a fait un effort important pour pourvoir tous les postes vacants, avec pour résultat une progression du taux d'occupation des postes de 66 % (au 30 juin 2009) à 73 % (au 31 décembre 2009). Pour autant, le déploiement de fonctionnaires internationaux continue de se heurter à la difficulté majeure que constitue la réticence des candidats à servir au Darfour, ainsi qu'aux nouvelles instructions permanentes pour le recrutement qui sont en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2009. Depuis janvier 2008, ce sont en tout 180 offres d'engagement qui ont été refusées et 198 membres du personnel qui ont quitté l'Opération. Bien que celle-ci ne tienne pas de statistiques sur les entretiens auxquels sont conviés les candidats, on estime que pour chaque entretien en vue d'un poste, il y a au moins un candidat qui a refusé de s'y présenter. La MINUAD attribue le manque d'intérêt pour l'Opération aux inquiétudes concernant les conditions générales de sécurité ainsi qu'à la dureté des conditions de vie et de travail au Darfour.

Personnel recruté sur le plan national

L'Opération poursuit ses efforts de recrutement et de formation du personnel recruté sur le plan national. Les avis de vacance de poste sont affichés à l'extérieur du quartier général de la MINUAD à Al-Fasher, des bureaux de secteur et des autres zones de la mission recherchant du personnel recruté sur le plan national. Ils sont également affichés à l'extérieur des universités et dans le centre des villes. En plus de cet affichage, la MINUAD procède actuellement à la distribution d'avis de vacance de poste et de formules de notice personnelle dans les

Examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, compte tenu en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations, et tenir compte des résultats de cet examen dans ses projets de budget, notamment en justifiant dûment toute création de poste proposée (par. 5)

universités, les organisations professionnelles et divers autres services pour aller à la rencontre de candidats de tous horizons. Elle a aussi recours aux journaux locaux et aux radios pour faire connaître les vacances de poste. Ces efforts lui ont permis de recruter 2 518 fonctionnaires sur le plan national, ce qui représentait 74 % des postes autorisés sur ce plan au 31 décembre 2009.

Les résultats de l'examen détaillé des effectifs sont portés dans le projet de budget. Cet examen a abouti aux conclusions suivantes :

- a) Transfert de postes du quartier général de la mission aux états-majors de secteurs et aux bases d'opérations. Ce transfert permettra de faciliter une nouvelle délégation de pouvoir, de rationaliser les structures administratives et d'améliorer l'efficacité générale des opérations en rapprochant de la source à la fois la prise des décisions et les ressources;
- b) Réaffectation de postes à des sections dont les besoins augmentent en fonction des activités prévues par leur mandat et/ou du nombre de sites à couvrir;
- c) Suppression de postes, en tenant compte de l'éventail actuel des activités et des expériences sur le terrain;
- d) Renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national en transformant les postes d'agent des services généraux en postes d'administrateur recruté sur le plan national et, dans certains cas, suppression des postes faisant l'objet d'un recrutement international et création de postes d'administrateur recruté sur le plan national.

Section IX : formation

Proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan national et donner à ces personnes la possibilité de participer à tous les programmes de formation pouvant les intéresser (par. 2)

Disposition appliquée dans le projet de budget pour 2010/11

Section XIII : opérations aériennes

Améliorer la présentation des ressources demandées pour les opérations aériennes

Les prévisions de dépenses pour 2010/11 reposent sur une évaluation rigoureuse des besoins en matière de

dans les projets de budget, de sorte qu'elle corresponde mieux à la réalité des opérations, sachant que les besoins de certaines opérations de maintien de la paix en matière de transport aérien ont été surestimés (par. 3)

Lorsqu'elles examinent leurs besoins en matière de transports, les missions doivent prendre en considération des moyens qui soient efficaces, d'un bon rapport coût-efficacité, adaptés aux besoins opérationnels et de nature à garantir la sécurité du personnel, et tenir pleinement compte du mandat, de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles qui leur sont propres (par. 4).

Procéder à des contrôles de qualité et à des évaluations des services aériens afin de veiller au strict respect des normes établies (par. 6)

Section XVIII : projets à effet rapide

L'exécution des projets à effet rapide doit nécessiter des frais généraux très faibles, voire nuls, afin que la plus grande partie possible des fonds disponibles profite directement à la population locale (par. 5).

Le financement de projets à effet rapide pendant la troisième année d'une mission ou plus tard peut être demandé lorsque des activités de renforcement de la confiance s'imposent, auquel cas il devra être procédé à une évaluation des besoins (par. 6).

Assurer la coordination avec les partenaires humanitaires et de développement afin d'éviter les chevauchements d'activités sur le terrain (par. 7)

Les crédits ouverts aux missions pour les projets à effet rapide ne doivent pas servir à financer des activités humanitaires ou de développement dont s'occupent

transport aérien aux fins du plein déploiement du personnel militaire, policier et civil.

Les besoins en matière de transport continuent à être déterminés, dans une large mesure, par le manque d'infrastructures et la difficulté du terrain au Darfour. Le projet de budget pour 2010/11 tient compte du fait que l'Opération devra continuer à recourir largement aux moyens aériens pour transporter personnel et marchandises et effectuer des patrouilles.

L'assurance de la qualité des services d'aviation est un critère obligatoire du Département de l'appui aux missions. Au niveau opérationnel, elle se présente sous la forme de formations en cours d'emploi et de formation périodique du personnel d'aviation, d'inspections de la qualité et d'audits internes, et de rapports d'évaluation trimestriels sur les transporteurs aériens présentés au Siège de l'ONU.

La MINUAD administre son programme de projets à effet rapide dans la limite des ressources disponibles. Tout est fait – dans la mesure du possible – pour que l'exécution de ces projets entraîne des frais généraux minimes, voire nuls.

Disposition appliquée dans le projet de budget pour 2010/11, qui comprend un montant de 4 millions de dollars au titre des projets à effet rapide, calculé sur la base d'une évaluation des besoins des communautés en matière d'appui

Les projets à effet rapide pour lesquels la MINUAD demande des ressources ne feront pas double emploi avec les activités de la MINUS et des autres fonds et programmes des Nations Unies au Darfour. L'Opération a établi un mécanisme de coopération opérationnelle étroite entre les partenaires humanitaires et de développement qui sont tenus au courant des activités entreprises par les uns et les autres. De plus, tous les projets sont soigneusement examinés au préalable pour éviter tout chevauchement d'activités.

La MINUAD continue d'exécuter ses projets à effet rapide en suivant cette directive.

*Décision/demande**Mesures prises*

déjà des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations internationales (par. 8).

Section XX : coordination régionale

Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission (par. 2)

Les renseignements sur la coordination régionale sont présentés dans le projet de budget de la MINUAD. La coopération entre missions porte notamment sur la mise en commun des moyens aériens, la réparation et l'entretien des véhicules, le partage des locaux à usage de bureaux et d'autres services communs avec la MINUS, et le stockage et le transport de marchandises. Par ailleurs, l'Opération a détaché des officiers de liaison au quartier général de la MINUS et de la MINURCAT et a participé aux travaux du Groupe de l'assistance électorale visant à déterminer le statut permanent du Darfour.

Section XXI : partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

Définir clairement, dans les projets de budget des missions de maintien de la paix intégrées complexes, le rôle des missions intégrées et leurs responsabilités vis-à-vis de leurs partenaires, ainsi que les stratégies utilisées pour améliorer la coordination et la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies afin d'obtenir de meilleurs résultats au niveau des composantes concernées (par. 2)

Sans objet (la MINUAD n'est pas une opération intégrée)

(Résolution 63/258 B)

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Veiller à ce que les projets de budget des opérations de maintien de la paix soient conformes aux textes adoptés par les organes délibérants (par. 10)

Disposition appliquée (voir description du mandat et des hypothèses budgétaires et cadres de budgétisation axée sur les résultats ci-dessus)

Prendre les mesures voulues pour que tout le personnel respecte scrupuleusement les procédures de sécurité en vigueur (par. 13)

Disposition appliquée. Les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile sont respectées et les procédures de sécurité sont en place. La Section de la sécurité vérifie régulièrement que les procédures en vigueur sont bien respectées.

Veiller à ce que les projets de budget contiennent suffisamment d'informations, d'explications et de justifications au sujet des ressources demandées pour couvrir les dépenses opérationnelles, afin que les États Membres puissent se prononcer en connaissance de cause (par. 17)

Les facteurs du calcul des prévisions de dépenses sont expliqués de manière détaillée dans le présent rapport (voir sect. III ci-dessus).

Veiller à ce que l'Unité de protection de l'enfance mène ses activités de manière intégrée et à ce que les ressources dont elle a besoin soient dûment inscrites dans le prochain projet de budget (par. 18)

Disposition appliquée. Les postes qu'il est proposé de créer pour cette unité administrative figurent au tableau des effectifs. D'après l'examen de la structure des effectifs présenté dans le budget pour 2010/11, le Conseiller à la protection de l'enfance rend directement compte au Représentant spécial conjoint, ce qui permet d'assurer une action intégrée. Les ressources prévues sont liées aux produits correspondants qui figurent dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats et au tableau d'effectifs de chaque composante.

Afin de réduire les dépenses afférentes à l'emploi d'agents des services généraux, continuer à s'efforcer de pourvoir localement les postes de cette catégorie affectés à l'Opération, en tenant compte des besoins de celle-ci (par. 19)

Sans objet. Le tableau d'effectifs de l'Opération ne comprend pas de poste d'agent des services généraux recruté sur le plan international.

Prenant note du rapport du Bureau des services de contrôle interne et des observations du Secrétaire général s'y rapportant, donner pleinement suite aux recommandations qui y ont été faites (par. 20)

Disposition appliquée

Souligne qu'il importe que le principe de responsabilité soit mieux respecté à l'Organisation et que le Secrétaire général réponde plus strictement devant les États Membres, notamment de la mise en œuvre efficace et rationnelle, des directives des organes délibérants relatives aux achats et de l'emploi des ressources humaines et financières s'y rapportant, ainsi que de la communication aux États Membres des renseignements sur les achats dont ils ont besoin pour se prononcer en connaissance de cause (par. 21)

Disposition appliquée

Veiller à ce que tous les achats de l'Organisation soient effectués dans le strict respect des résolutions pertinentes (par. 22)

Disposition appliquée. Tous les achats de l'Opération sont effectués dans le strict respect des résolutions pertinentes.

S'assurer que les enseignements tirés de l'application de procédures administratives assouplies sont dûment pris en considération et rendre compte à ce sujet dans le rapport sur l'exécution du budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (par. 23)

Disposition appliquée

Donner, un avis sur les mesures à prendre pour que les recommandations issues de l'audit mené par le Bureau des services de contrôle interne soient effectivement appliquées (par. 24)

Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a fait le point sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne au sujet de la MINUAD, à ses huitième et neuvième sessions. Le Bureau et l'Administration ont tous deux fourni des précisions sur l'état d'avancement de l'application des

*Demande/recommandation**Mesures prises*

recommandations. Le Comité a demandé au Bureau de lui communiquer des renseignements sur les risques associés aux recommandations qui sont rejetées par l'Administration. Il examinera les informations fournies par le Bureau et présentera ses observations et recommandations à ce sujet à l'Assemblée générale, conformément à son mandat.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/63/606)

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Compte tenu des obstacles au transport terrestre de matériel lourd (voir A/63/544, par. 7 et 12) et du retard accumulé en conséquence dans la livraison de conteneurs, de véhicules et de marchandises diverses à Port-Soudan et à El Obeid, le Comité prend note du fait que, pour accélérer l'acheminement du matériel appartenant aux contingents, l'Opération s'est attachée à utiliser davantage les transports aériens. Il recommande de procéder avec prudence afin que la date d'arrivée des contingents sur le terrain soit aussi proche que possible de la date d'arrivée du matériel (par. 25).

Le Comité consultatif compte que l'examen de la structure du personnel sera accompli dans les délais pour que les résultats puissent être présentés dans le cadre du projet de budget pour l'exercice 2010/11 (par. 32).

Recommandation appliquée. Tous les efforts possibles ont été faits pour que les contingents et le matériel arrivent à peu près en même temps sur le terrain. Au cours de l'exercice 2009/10, diverses mesures ont été prises pour assurer une synchronisation dans le déploiement des contingents et du matériel affectés à l'Opération, la plus notable étant la passation d'un marché extérieur de services logistiques pour le transport des marchandises et du matériel de Port-Soudan au Darfour par voie aérienne, terrestre et ferroviaire. Dès leur arrivée au port, les marchandises sont classées en fonction des besoins de l'Opération; les articles dont elle a le plus besoin sont acheminés par voie aérienne soit en utilisant ses propres moyens soit en passant par l'entreprise de services logistiques contractante. L'Opération prévoit de rattraper le gros (voire la totalité) du retard accumulé dans la livraison du matériel en souffrance à Port-Soudan et dans les bases logistiques régionales afin d'accélérer son acheminement. Cela étant, il faudra sans doute recourir à des arrangements analogues pour l'exercice 2010/11 si l'on veut assurer un déploiement rapide comme le Comité l'a recommandé.

Demande exécutée

(A/63/746/Add.4)

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif engage instamment le Secrétaire général à faire en sorte que toutes les demandes en souffrance soient réglées rapidement (par. 7).

Comme l'Assemblée générale le lui a demandé, le Secrétariat fait tout son possible pour régler les demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité dans le délai prescrit de trois mois. Cependant, certaines demandes d'indemnisation ne peuvent être réglées dans ce délai, leur traitement restant en suspens dans l'attente : a) de la confirmation par l'Opération que le décès ou l'invalidité est imputable à l'exercice de fonctions officielles; ou b) de renseignements complémentaires de la part des États Membres confirmant la nature de l'invalidité, ainsi que la confirmation, par les médecins traitants, que le traitement a été administré dans son intégralité et que tous les progrès possibles ont été faits, ce qui permet alors de déterminer que l'invalidité est permanente.

Tout en prenant acte de l'amélioration substantielle de la présentation du budget, le Comité consultatif insiste sur la nécessité de faire preuve de prudence et de réalisme dans la formulation des indicateurs de succès et encourage la MINUAD à s'inspirer des principes de la formule SMART (action spécifique, mesurable, réalisable, pertinente et limitée dans le temps) (par. 13).

Recommandation appliquée. Les indicateurs de succès contenus dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats ont été formulés selon les principes de la formule SMART.

Le Comité consultatif prend acte des initiatives prises pour faciliter le recrutement de personnel civil; il encourage la MINUAD à redoubler d'efforts pour remédier au fort taux de rotation de son personnel et l'engage à rendre compte des progrès accomplis en ce sens dans le rapport sur l'exécution du budget de 2008/09 (par. 27).

Grâce à des mesures extraordinaires en matière de recrutement de personnel civil, la MINUAD a pu recruter, par voie de réaffectation, des fonctionnaires issus des missions qui réduisaient leurs effectifs avant de procéder à une sélection par concours. Le taux de vacance de postes a été ainsi ramené de 34 % (au 30 juin 2009) à 28 % (au 31 décembre 2009). L'Opération continue cependant de se heurter à des difficultés considérables pour pourvoir tous les postes vacants en raison de l'insécurité et des conditions de vie difficiles sur le terrain.

Étant donné que la MINUAD est déployée depuis quelque temps déjà, le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général examine le rôle et les besoins opérationnels du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination à la lumière de l'expérience acquise et qu'il rende compte de ses conclusions lors de la présentation du prochain budget (par. 29).

Recommandation en cours d'application. Comme le Comité l'a recommandé, on a commencé à examiner en profondeur les fonctions et responsabilités du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination en particulier, et la présence de paix et de sécurité des Nations Unies à Addis-Abeba en général, en vue de regrouper les services d'appui à l'Union africaine.

Afin d'assurer l'utilisation la plus efficace des moyens aériens et d'optimiser les possibilités d'économies, le Secrétaire général, tout en gardant à l'esprit les besoins opérationnels spécifiques des deux missions,

La MINUAD et la MINUS mettent en commun leurs moyens aériens autant que faire se peut. (La MINUAD partage un MD-83 avec la MINUS au taux de 70:30.) Toutefois, étant donné que les deux missions n'ont pas la

*Demande/recommandation**Mesures prises*

souhaitera peut-être explorer la possibilité de conduire des opérations aériennes communes avec la MINUS, notamment avec l'utilisation d'appareils en affrètement de longue durée pour la rotation des contingents (par. 44).

Le Comité consultatif est d'avis que les initiatives de coopération régionale entre missions sont essentielles pour maximiser l'efficacité de l'utilisation des ressources financières et humaines et promouvoir les échanges d'informations et de pratiques optimales. Le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2008/09 devrait comporter une analyse de l'efficacité des mécanismes de coopération dans laquelle l'accent serait mis sur la valeur ajoutée qu'ils apportent aux activités de la MINUAD (par. 47).

Le Comité consultatif se félicite certes de ce que la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration ait commencé ses travaux mais il réitère que le déploiement du personnel nécessaire pour les activités en question devrait se faire de manière progressive, en tenant compte de l'évolution effective de la situation et des besoins sur le terrain (par. 49).

même zone d'opération, il est peut-être difficile pour elles de mener des opérations aériennes conjointes. Elles entreprennent actuellement des projets conjoints de remise en état des terrains d'aviation d'utilisation commune.

Une analyse de l'efficacité des mécanismes de coopération existants figure dans le rapport sur l'exécution du budget.

Prenant acte des recommandations du Comité consultatif, et parallèlement à la mise en place des commissions nationales de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans les trois États du Darfour et au lancement du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration des enfants et des adultes dans tout le Darfour, la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration a déployé du personnel dans les trois secteurs pour fournir l'assistance technique nécessaire à la planification et à l'exécution des activités. Au 31 décembre 2009, la Section comptait comme effectifs :

Sur place :

1 administrateur P-4 (Chef par intérim), 1 administrateur P-3 (spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration), 2 Volontaires des Nations Unies (spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration) et 1 agent recruté sur le plan national (assistant de bureau)

En déplacement :

3 administrateurs P-3 (spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration)

En cours de recrutement par le Conseil central de contrôle pour le personnel des missions :

7 administrateurs P-2 (spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration)

Le projet de budget pour 2010/11 prévoit la création d'un poste D-1 et d'un poste supplémentaire de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration de la classe P-4.

Le Comité consultatif se félicite de la baisse de la structure des coûts inscrite dans le nouveau marché pour la fourniture de rations. Il fait toutefois remarquer que dans ce nouveau marché, le plafonnement du coût des rations s'établit en moyenne à 18 dollars par personne et par jour et demeure donc nettement supérieur au taux correspondant pour la MINUS [6,34 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (voir A/62/781/Add.14, par. 16)]. Le Comité consultatif demande instamment au Secrétaire général d'analyser plus avant les facteurs qui contribuent à maintenir à un niveau élevé le taux plafond applicable aux rations à la MINUAD et d'étudier les moyens de réduire ces coûts (par. 51).

Selon les termes du marché provisoire qui s'est terminé le 27 avril 2009, les rations étaient acheminées par avion depuis Doubaï jusqu'à tous les sites de déploiement, d'où le coût élevé par personne et par jour. Depuis le 28 avril 2009, selon les termes du nouveau marché, le coût des rations s'établit en moyenne à 13,36 dollars par personne et par jour car 30 % des rations sont transportées par voie aérienne et 70 % par route.

C. Comité des commissaires aux comptes

[A/63/5 (Vol. II)]

Prestations dues à la cessation de service

Le Comité a relevé que des données erronées concernant les reliquats de congés payés de certains fonctionnaires avaient servi au calcul des charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (par. 37).

L'établissement des états de présence est à présent automatisé et les reliquats de congés payés sont recalculés à chaque mise à jour des bases de données des états de présence du personnel (Matrix et SIG). Les états de congé sont également conservés dans les archives papier. Ces mesures ont permis à la Section des ressources humaines de mieux assurer l'exactitude des soldes de congés annuels.

Marchés exclusifs

Le Comité recommande à l'Administration : a) de négocier, avec le fournisseur retenu pour le Dispositif d'appui renforcé au Darfour, des frais de gestion qui n'aillent pas à l'encontre des intérêts de l'Organisation; et b) de prendre en compte les modifications éventuellement apportées à la valeur des marchés lorsqu'elle passera à l'avenir des contrats à frais de gestion fixes (par. 97 à 99, 106 et 107).

La MINUAD : a) négocie toujours des marchés qui servent au mieux les intérêts de l'Organisation; b) a pris note de la recommandation et y donnera suite.

Le Comité recommande à l'Administration : a) d'élaborer sans tarder une stratégie de passation des marchés lors du démarrage d'une mission; et b) d'effectuer les études de marché voulues avant d'envisager la passation d'un marché exclusif en vue

a) Recommandation appliquée. La MINUAD a mis en place une stratégie de passation des marchés pour exécuter efficacement ses opérations d'achat; b) Recommandation appliquée. La Section des achats effectue des études de marché aux niveaux local et

de garantir la transparence des procédures d'achats (par. 100 à 103).

Soumission tardive des dossiers pour examen

Le Comité recommande à l'Administration : a) de planifier les achats bien à l'avance afin que les procédures prévues se déroulent conformément aux directives du Manuel des achats; et b) de renforcer le contrôle des marchés pour éviter de prolonger les contrats au-delà de leur montant plafond (par. 112 et 115 à 117)

Analyse dans les missions des délais de commande et d'approvisionnement

En examinant les délais de commande (du lancement de la demande de biens et services à son approbation) et les délais d'approvisionnement (de l'approbation de la demande à celle du bon d'achat), le Comité a fait remarquer, notamment, que le retard important résultait essentiellement des longs délais de commande, qui allaient de 65 à 157 jours. Le Comité renouvelle sa recommandation antérieure selon laquelle l'Administration devrait veiller à ce que la MINUAD analyse les causes des retards intervenus dans la passation des commandes et des marchés et adopte les mesures voulues pour que les demandes de biens et services et les commandes soient passées dans des délais raisonnables (par. 128 et 129).

Évaluation technique

Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que la MINUAD procède désormais à une analyse détaillée, lors de ses activités d'achat, pour déterminer si l'obtention d'articles en moindres nombres ne permettrait pas de réaliser des économies importantes (par. 149 à 152).

Date limite pour la remise des soumissions

À la MINUAD, l'analyse par sondage a révélé que pour quatre marchés le délai de soumission avait été inférieur au minimum requis dans le Manuel des achats, ce qui explique peut-être le faible taux de soumission (14 %) des fournisseurs invités à présenter des offres. Le Comité recommande à l'Administration de faire en sorte que la MINUAD applique

régional. Cela étant, les unités à comptabilité autonome ne demandent la passation de marchés exclusifs qu'en cas de besoin. C'est en général le cas avec les fabricants d'équipement d'origine.

a) Recommandation appliquée. Les services à comptabilité autonome ont établi des plans d'achats détaillés et les ont tous transmis à la Section des achats, de façon que les procédures prévues se déroulent conformément aux directives du Manuel des achats;

b) La Section de la gestion des marchés suit l'exécution des contrats et veille à ce qu'ils ne soient pas prolongés au-delà de leur montant plafond.

Recommandation appliquée. Les demandes de biens et services sont suivies à l'aide d'un système de suivi des achats afin de réduire autant que possible les délais de commande. L'Opération est ainsi en mesure de suivre tous les stades de la procédure d'achats et de gérer beaucoup plus efficacement ses achats.

La Section des achats s'attache à réaliser les plus importantes économies possibles lorsqu'elle procède à des achats de biens et de services.

Il a été pris note de cette recommandation. L'Opération se conforme scrupuleusement au Manuel des achats et veille au strict respect des directives concernant les délais prescrits pour la remise des propositions et les réponses aux demandes de devis, aux appels d'offres et aux demandes de propositions.

rigoureusement les directives du Manuel des achats concernant les délais prescrits pour la remise des propositions et les réponses aux demandes de devis, aux appels d'offres et aux demandes de propositions (par. 159 et 160).

Garanties de bonne fin et dommages-intérêts fixés contractuellement

À la MINUAD, plusieurs marchés avaient été passés sans comporter de clause de dommages-intérêts et les dates d'exécution de trois contrats avaient été dépassées depuis plus de deux mois sans que les produits demandés aient été livrés (par. 172).

Tous les marchés passés par l'Opération comportent une clause de dommages-intérêts.

Inventaire physique par les groupes de contrôle du matériel et des stocks

Le Comité a noté que le Département de l'appui aux missions avait demandé à toutes les missions, dans une directive publiée le 21 janvier 2008, de procéder à un inventaire intégral avant la fin de l'exercice financier. La MINUAD était une des missions dont l'inventaire avait porté sur moins de 90 % du matériel. Le Comité a constaté en outre que l'inventaire des biens durables de la MINUAD avait été particulièrement peu étendu et craint que l'inventaire incomplet des biens durables ne permette pas de garantir l'exhaustivité, l'exactitude et la validité du montant de 1 milliard 560 millions de dollars indiqué dans les notes relatives aux états financiers (par. 214 à 216).

La part des biens durables ayant fait l'objet d'un contrôle physique a augmenté, passant à 72 % du nombre de biens et 55 % de la valeur totale au 30 novembre 2009. L'Opération contrôle désormais 6 000 éléments d'actif par mois et aura effectué un inventaire intégral avant la fin de 2009/10. Elle produit maintenant des rapports mensuels sur les écarts d'inventaire, en liaison avec les unités à comptabilité autonome et le Groupe de la réception et de l'inspection du matériel.

Ratios de stock et quantités excédentaires

La MINUAD détenait en stock des biens durables dont la valeur, 47 240 000 dollars, représentait 82 % de la valeur totale de ces biens. Le Comité s'inquiète des risques de gaspillage, de détérioration, de dépréciation et, éventuellement, de perte par suite de vol que comporte la détention de stocks importants de biens durables, compte tenu en outre du coût financier et administratif et des frais d'entreposage subis par l'Organisation pour l'entretien de ces stocks. Le Comité recommande de nouveau à l'Administration d'examiner sans tarder les stocks de biens durables de l'ensemble des missions en vue de déterminer de façon réaliste les quantités qui devraient être détenues (par. 223 b), 224 et 225).

L'Opération prend note de la recommandation et confirme que, dans le projet de budget pour 2010/11, toutes les estimations relatives à la proportion de biens durables à maintenir en stock ont été arrêtées en fonction d'une analyse des stocks actuels de ces biens.

Classement des biens durables

Les biens durables sont des biens ou matériels dont le prix unitaire est égal ou supérieur à 1 500 dollars et dont la vie utile est de cinq ans au moins. Or, à la MINUAD, 3 913 articles d'un prix unitaire supérieur à 1 500 dollars mais d'une durée de vie utile de moins de cinq ans avaient été classés comme biens durables. Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que la MINUAD classe correctement les biens durables et non durables, en se conformant au Manuel de gestion des biens (par. 239 et 242).

Les questions relatives au classement des biens sont tranchées par le Siège. L'Opération classe tous les biens figurant dans ses dossiers d'après la liste de seuils arrêtée par le Département des opérations de maintien de la paix. Elle avait donc classé correctement les biens durables et non durables en se conformant au Manuel de gestion des biens.

Efficacité du déploiement et de la reconstitution des stocks stratégiques

Deux missions en phase de démarrage, la MINUAD et la MINURCAT, avaient beaucoup tardé à réceptionner et à inspecter les stocks expédiés de la Base de soutien logistique des Nations Unies. D'après le rapport mensuel de la Base, au 30 septembre 2008, des stocks d'une valeur de près de 6 640 000 dollars pour la MINURCAT et 16 130 000 dollars pour la MINUAD n'avaient pas encore été soumis aux procédures de réception et d'inspection, 90 jours après leur départ de la Base. Le Comité recommande que l'Administration :

- a) détermine les causes de la lenteur du déploiement et de la reconstitution des stocks stratégiques;
- b) revoie le dispositif de reconstitution des stocks et les procédures qui y sont liées en vue d'accélérer les opérations (par. 252 c) et 255).

La MINUAD n'a pas pu accuser réception en temps voulu de la livraison de stocks stratégiques pour déploiement rapide en raison des problèmes logistiques qu'elle a rencontrés dans ses premiers mois et qui continuent de préoccuper les gestionnaires de matériel et les unités à comptabilité autonome. Les causes de ces problèmes (dont certains persistent aujourd'hui) étaient les suivantes :

- a) En raison notamment du caractère urgent des besoins, le matériel a été déployé et distribué dans la zone de mission sans qu'aient été effectués les contrôles comptables obligatoires;
- b) Le personnel chargé de la gestion du matériel, ainsi que l'infrastructure correspondante, n'ont été déployés que lentement;
- c) Des retards sont intervenus entre les arrivages de matériel dans les ports d'entrée, leur dédouanement par l'État hôte et leur difficile transport par voie terrestre vers la zone de mission pour réception et inspection.

Malheureusement, ces facteurs ont affecté non seulement les stocks stratégiques pour déploiement rapide mais aussi le matériel transféré à la MINUAD par d'autres missions.

La direction de la MINUAD a adopté la stratégie suivante, à deux volets :

- a) Réduire progressivement la valeur totale du matériel non réceptionné en vérifiant les états des stocks stratégiques pour déploiement rapide et du matériel transféré par d'autres missions reçus par l'Opération avant le 1^{er} janvier 2009, au moyen d'une campagne d'inspections sur le terrain menée par le Groupe de

contrôle du matériel et des stocks en collaboration avec le Groupe de la réception et de l'inspection du matériel;

b) Veiller à ce que des effectifs suffisants et des procédures adéquates soient en place pour que tous les nouveaux stocks stratégiques pour déploiement rapide ou autres matériels soient immédiatement réceptionnés et inspectés et que les accusés de réception correspondants soient transmis dans les délais prévus, afin d'éviter toute augmentation de l'arriéré.

En septembre 2009, la valeur totale des stocks stratégiques pour déploiement rapide non réceptionnés s'élevait à 9,2 millions de dollars, contre 16,1 millions de dollars un an auparavant. L'arriéré a donc été réduit de 43 % en 12 mois. Il est à noter qu'une partie de ce matériel est déployé dans des sites où l'accès est sujet à des restrictions et où les déplacements sont limités.

Systeme CarLog et autorisations de sortie de vehicule

Le Comité a constaté que le système CarLog de suivi des déplacements n'avait pas été installé sur tous les véhicules de la MINUAD. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MINUAD fasse tout ce qu'il faut pour que son système de suivi des véhicules soit pleinement opérationnel (par. 274 et 276).

La MINUAD continuait d'assurer le suivi de l'utilisation des véhicules non équipés en faisant remplir des autorisations de sortie de véhicule après chaque déplacement. D'après un échantillonnage analysé à la MINUAD, le Comité a constaté qu'entre avril et juin 2008 15 autorisations de sortie de véhicule et 14 reçus de réapprovisionnement en carburant n'avaient pas été remis à la Section des transports. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MINUAD se plie à toutes ses obligations concernant la présentation d'autorisations de sortie de véhicule et de reçus de réapprovisionnement en carburant (par. 278 à 280).

Écarts de rapprochement dans les données

La MINUAD comptait 651 véhicules au 30 juin 2008, or le système Galileo n'en faisait apparaître que 356 en stock, les 295 autres étant en transit. Le Comité recommande que l'Administration s'assure que la MINUAD étudie les causes des écarts de

L'Opération a reçu des dispositifs CarLog le 21 octobre 2009 et s'efforce de mettre en place un système pleinement opérationnel. Elle a pour cela procédé à une installation par phases successives, commençant par les bureaux d'El Obeid, de Port-Soudan et d'Entebbe. Une fois ces phases initiales achevées, le système sera installé au quartier général de la MINUAD, dans les postes de commandement de secteur, puis dans l'ensemble de la Mission.

L'application de cette recommandation est en cours. L'Opération installe progressivement le système CarLog, ce qui a déjà eu pour effet de réduire le nombre d'autorisations de sortie remplies manuellement. Celles-ci seront à terme éliminées une fois la mise en service du système CarLog achevée.

Les écarts étaient principalement dus à des transferts de véhicules de la MINUS à la MINUAD, qui n'avaient pas été enregistrés en stock dans Galileo au moment de l'audit. Les données ont été mises à jour dans Galileo pour comptabiliser ces transferts.

rapprochement constatés dans les données relatives à l'utilisation des véhicules et prenne les mesures qui s'imposent pour les corriger (par. 295 et 296).

Gestion du carburant

La MINUAD et son fournisseur n'avaient pas constitué de réserve de carburant à la date de l'audit. Le Comité craint que l'absence de réserve de carburant n'expose la MINUAD au risque de pénurie en cas d'imprévu. Il recommande que l'Administration veille à ce que la MINUAD maintienne ses stocks de carburant à un niveau suffisant en cas d'urgence (par. 301 à 303).

Un test par sondage réalisé à la MINUAD a permis de suivre la consommation et le kilométrage de 14 véhicules entre avril et juin 2008, faisant apparaître des consommations allant de 2,6 à 23,9 litres aux 100 kilomètres. Le Comité craint que l'insuffisance des contrôles internes appliqués à la consommation de carburant n'accroisse les risques de fraude. Il recommande que l'Administration veille à ce que la MINUAD enquête sur les causes de ces consommations anormales de carburant et prenne les mesures qui s'imposent pour éviter que cette situation ne se reproduise (par. 305 à 307).

À la MINUAD, la consommation de carburant était vérifiée manuellement par le personnel, le système électronique de comptabilisation des carburants n'ayant pas été mis en place. Le Comité n'avait reçu aucun relevé de consommation des véhicules et des groupes électrogènes d'autres secteurs, à l'exception d'Al-Fasher, alors qu'on avait prétendu qu'ils

L'Opération a constitué des dépôts de réserve de carburant à Nyala le 14 avril 2009, à El Geneina le 15 mai 2009 et à Al-Fasher le 15 juin 2009. Depuis lors, l'Opération maintient ses réserves de carburant à un niveau suffisant pour pouvoir parer aux situations imprévues

L'Opération, qui prend note de cette recommandation, a adopté les mesures suivantes :

- a) Un nouveau type de diesel teinté en bleu, utilisé exclusivement par la MINUAD, est facile à distinguer du carburant rose vendu sur le marché local;
- b) Les fonctionnaires ont été priés de faire figurer sur les autorisations de sortie remplies manuellement à la fois le kilométrage parcouru et les quantités de carburant reçu. La police militaire a été chargée d'effectuer des contrôles inopinés dans différents sites de l'Opération, afin de vérifier que le personnel applique les instructions;
- c) Le système CarLog, récemment réceptionné, est également en cours d'installation sur tout le parc de véhicules. Il permettra non seulement de contrôler l'accès aux véhicules et de réduire le nombre de braquages de véhicules, mais servira aussi de dispositif d'enregistrement automatique de la consommation de carburant et du kilométrage parcouru. Les données du système CarLog seront récupérées à intervalles réguliers pour suivre la consommation de carburant et l'entretien du véhicule;
- d) La police militaire a été chargée d'enquêter sur toutes les affaires relatives au vol de carburant dans la zone couverte par l'Opération et de les signaler au Chef de la section des transports dès qu'elle en prend connaissance.

L'Opération attend la mise en service d'un nouveau système électronique de gestion des carburants. Ce dispositif perfectionné est actuellement en cours d'évaluation et de mise à l'épreuve au Siège.

existaient. Il recommande que l'Administration veille à ce que la MINUAD mette en place le plus tôt possible le système électronique de comptabilisation des carburants, afin de mieux les gérer (par. 313 et 314).

Matériel d'approvisionnement en eau et forage de puits

Le budget de la MINUAD pour l'exercice 2007/08 prévoyait les achats suivants de matériel de purification d'eau : 60 modules de type I (stations de traitement des eaux de base), 20 modules de type II (installations de dessalement), 350 citernes à eau salubre couvertes et souples, 100 systèmes autonomes de captage des eaux de surface, 30 laboratoires d'étude des paramètres critiques de la qualité de l'eau et 15 laboratoires permettant d'étudier tous ces paramètres. La Mission n'avait toutefois reçu que 18 modules de type I et un de type II. Le reste n'était pas encore arrivé en septembre 2008. Par ailleurs, le budget 2007/08 prévoyait de creuser 60 puits, mais aucun ne l'avait été au cours de l'exercice. Le Comité craint que ces retards aient des incidences sur le traitement de l'eau, l'approvisionnement en eau et le déploiement de la MINUAD (par. 333 et 334).

L'Opération est intervenue énergiquement auprès du fournisseur pour que tout le matériel de traitement de l'eau manquant soit livré. Trente-trois stations de traitement de l'eau supplémentaires ont été demandées pour l'exercice 2008/09 afin de pourvoir aux besoins de l'Opération. Les pays fournisseurs de contingents ayant conclu avec l'ONU des contrats de location avec service sont été encouragés à apporter dans la zone de mission des installations de traitement de l'eau appropriées.

Des demandes de fourniture de services ont été présentées afin de confier à des sous-traitants les levés hydrogéologiques et géophysiques permettant de repérer de bons sites de forage de puits, ainsi que les forages sur les emplacements choisis. Pour accélérer l'exécution de son programme d'exploitation de nouvelles ressources en eau, l'Opération a aussi soumis une demande de fourniture de biens pour 2 engins de forage.

Des demandes ont également été présentées pour que des levés hydrogéologiques et géophysiques soient effectués dans 17 autres bases d'opération. Des études de marché ont été menées pour trouver des entreprises capables de forer des puits au Darfour, après qu'un sous-traitant s'est avéré incapable de mobiliser l'effectif requis en raison de l'insécurité régnant dans la région.

Opérations aériennes : relevés

À la MINUAD, les listes nominatives de passagers pour la période allant de janvier à mars 2008 et les mouvements de passagers pour la période allant de janvier à mai 2008 n'avaient pas été classés comme ils auraient dû l'être, et les statistiques portant sur ces mois-là n'étaient donc pas fiables. Il y avait un écart entre les chiffres mensuels et le total partiel des statistiques (par. 344).

Les écarts étaient dus à l'emploi de différentes méthodes de comptage de passagers. Tandis que la Section du contrôle des mouvements comptabilise un passager par mouvement de personnel, la Section des opérations aériennes comptabilise un passager par trajet. Ainsi, dans le cas d'un mouvement de personnel en plusieurs étapes, la Section du contrôle des mouvements ne comptabilisera qu'un passager (dans ses listes nominatives de passagers), tandis que la Section des opérations aériennes comptabilisera un passager par étape du trajet (dans ses relevés d'utilisation d'aéronef).

Les deux sections effectuent désormais des rapprochements entre leurs relevés respectifs.

Opérations aériennes : déploiement des appareils

Selon le plan établi par le Siège, la MINUAD aurait dû déployer 49 appareils en 2007/08, mais seuls 37 appareils avaient été déployés à la fin juin 2008. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MINUAD accélère la remise en état de l'aéroport et les opérations de déploiement et s'assure qu'elle dispose de suffisamment d'appareils pour s'acquitter de son mandat (par. 353 et 354).

Le 19 janvier 2009, la MINUAD a signé un mémorandum d'accord avec la Direction soudanaise de l'aviation civile, qui prévoit la remise en état d'aérodromes au Darfour. Ce travail a été lancé.

Faute d'accord avec un pays fournisseur de contingents disposé à mettre ce type d'appareils à sa disposition, la MINUAD n'était pas parvenue à déployer tous les aéronefs militaires prévus en 2007/08. Le Gouvernement éthiopien a depuis accepté de fournir cinq hélicoptères d'attaque, qui ont été positionnés en février 2010. Certains appareils civils font encore l'objet de demandes de fourniture car ils ne sont pas disponibles sur le marché, les invitations à soumissionner lancées par la Division des achats étant restées infructueuses. Les hélicoptères MI-8 MTV (une version militaire du MI-8 que l'Opération doit se procurer par lettre d'attribution) continuant de faire défaut, les besoins correspondants ont été partiellement comblés par des contrats commerciaux de louage de modèles MI-8 civils.

Opérations aériennes : retards pris dans la livraison des appareils

Le Comité a noté qu'à la MINUAD, sur 10 appareils, 4 n'avaient pas été livrés à la date prévue dans les contrats, sans que les pénalités de retard soient appliquées. Les retards ont été de 75 jours dans un cas, de 16 jours dans un autre et de 43 jours dans deux cas. Ces retards auraient pu priver la MINUAD des services de transport aérien dont elle avait besoin et l'empêcher de s'acquitter intégralement de son mandat dans les délais, faute de moyens lui permettant d'être mobile. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MINUAD demande à la Direction soudanaise de l'aviation civile d'octroyer plus rapidement les autorisations voulues à ses appareils (par. 356, 357 et 359).

La coordination nécessaire a été mise en place avec la Direction soudanaise de l'aviation civile, qui octroie désormais les autorisations requises sans tarder et dans les délais prévus.

Gestion des ressources humaines : taux de vacance de postes et de rotation du personnel

À la MINUAD, 2 789 postes sur les 5 021 autorisés, soit 56 %, étaient vacants au 30 juin 2008, le taux de vacance atteignant 81 % à la Section de la gestion du matériel et 78 % au Groupe du matériel appartenant aux contingents. À cause de cette pénurie de personnel, ni le Groupe ni la Section n'ont pu assurer l'intégralité des fonctions qui leur étaient assignées dans les plans

Le taux de vacance de postes dans la Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU est actuellement de 23 %. Grâce à cette croissance de l'effectif déployé, au 30 novembre 2009 l'inventaire physique avait couvert 72 % des biens durables, représentant 55 % de la valeur totale. L'Opération contrôle désormais 6 000 éléments d'actif

et directives. Par exemple, la Section n'a effectué l'inventaire physique que pour 6 % de la quantité totale de biens durables, représentant 5 % de la valeur totale. Le Comité recommande à nouveau que l'Administration prenne d'urgence des mesures pour pourvoir les postes vacants dans les missions, afin que celles-ci puissent s'acquitter efficacement de leurs mandats (par. 387 et 391).

Gestion des ressources humaines : formation et système d'évaluation et de notation des fonctionnaires

À la MINUAD, il avait été prévu de former 29 361 membres du personnel au cours de l'exercice 2007/08, mais seulement 769 avaient reçu une formation. Le Comité a aussi noté que les dossiers des membres du personnel ne comportaient aucun document relatif aux formations suivies, aucune attestation de formation ni aucun rapport annuel sur la formation. Il craint que l'insuffisance de la formation ait une incidence sur les compétences du personnel et retarde l'acquisition par les missions des aptitudes nécessaires pour atteindre leurs objectifs. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MINUAD suive l'exécution de son plan de formation (par. 414 à 416).

Préparation des missions intégrées : constitution d'équipes de planification de mission intégrée

Les missions intégrées sont tenues de constituer une équipe de planification, installée dans le pays et chargée d'assurer la planification stratégique. Le Comité a constaté que la MINUAD n'avait pas constitué d'équipe de ce genre pour l'exercice 2007/08 et que le DOMP ne disposait pas d'informations sur

par mois et aura effectué un inventaire intégral avant la fin de 2009/10.

Au 31 décembre 2009, le taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international avait été ramené à 28 %, soit une amélioration de 27 % par rapport à juin 2008. Toutefois, à ce jour 180 personnes sélectionnées pour un recrutement sur le plan international à la MINUAD ont décliné l'offre, 198 fonctionnaires ont quitté l'Opération par démission ou par d'autres voies, et de nombreux candidats potentiels n'ont pas souhaité se présenter à des entretiens pour des postes au Darfour. De plus, le déploiement de personnel civil accuse de longs retards, principalement en raison du cours de formation préalable au déploiement, d'une durée de 10 jours, assuré à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), et des délais d'obtention de visas d'entrée par les nouvelles recrues auprès d'ambassades et de consulats du Soudan. Ces facteurs échappant au contrôle de l'Opération ont un impact réel sur sa capacité de pourvoir les postes vacants.

Cette recommandation a depuis été appliquée et cela a été confirmé lors de l'audit pour l'exercice 2008/09, où des améliorations importantes ont été notées. Les informations relatives aux formations suivies sont consignées dans les dossiers du personnel et tenues à jour. Des attestations de réussite sont également distribuées aux membres du personnel qui suivent avec succès une formation. Un rapport annuel sur la formation rend compte des résultats obtenus et la qualité des prestations de formation fait l'objet d'un suivi.

La MINUAD n'est pas une mission intégrée. Néanmoins, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies au Darfour, elle met actuellement sur pied une équipe de planification de mission intégrée. Une équipe de planification stratégique intégrée pour le Darfour, constituée en novembre 2009, réunit des représentants

*Demande/recommandation**Mesures prises*

l'existence éventuelle de ces équipes dans les missions extérieures. Le Comité recommande que l'Administration accélère la création d'équipes de planification de mission intégrée dans toutes les missions citées (par. 440 à 442).

des différentes composantes de la MINUAD et de l'équipe de pays des Nations Unies. Elle a régulièrement tenu des réunions par téléconférence avec l'équipe de planification de mission intégrée pour le Soudan basée au Siège, afin de débattre de questions liées à l'élaboration du cadre stratégique intégré pour le Darfour.

Auditeurs résidents : postes vacants d'auditeur résident

À la MINUAD, 12 postes d'auditeur résident étaient prévus pour 2007/08. Le Comité a néanmoins constaté que la Mission ne comptait aucun auditeur résident avant le 3 juin 2008. Il n'y en a eu ensuite que deux, du 18 au 30 juin 2008. Par conséquent, aucun plan de travail n'a été élaboré ni aucun audit entrepris par les auditeurs résidents à la MINUAD durant l'exercice 2007/08. Le Comité craint que le taux de vacance élevé retarde l'exécution du plan d'audit dans certains domaines à haut risque. Il recommande à nouveau que le Bureau des services de contrôle interne accélère le pourvoi de tous les postes d'auditeur résident afin d'assurer un audit interne effectif de toutes les missions (par. 473 à 475).

Le Bureau des services de contrôle interne a recruté sur le plan international 10 membres du bureau de contrôle interne de la MINUAD, soit 83 % de l'effectif prévu. Le bureau, dont l'effectif devrait être au complet d'ici à la fin juin 2010, est pleinement opérationnel. Il a déjà engagé des procédures d'audit sur les états financiers de 2007/08 et sur un échantillon d'unités à comptabilité autonome.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir sect. I du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsqu'il est nécessaire de disposer de ressources supplémentaires, mais impossible d'en prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation d'un poste** : Proposée afin d'utiliser un poste initialement approuvé pour remplir une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, mais sans rapport avec la fonction d'origine. Un poste réaffecté peut changer de lieu ou de bureau, mais il ne change pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert d'un poste** : Proposé lorsqu'un poste autorisé peut permettre l'exécution de fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau que celui auquel il est affecté;
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : Proposé lorsqu'il convient de changer un poste autorisé de classe, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont sensiblement changé;
- **Suppression d'un poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire à la réalisation des activités pour lesquelles il avait été initialement approuvé ni à la mise en œuvre d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation d'un poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation de postes de temporaire en postes : il s'agit de transformer en postes des postes de temporaire autorisés, financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), parce que les fonctions remplies ont un caractère continu;
 - Transformation de postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer les postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu de certaines fonctions, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
 - Transformation de postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national : il est proposé de transformer en postes d'agent recruté sur le plan national des postes d'agent recruté sur le plan international approuvés.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

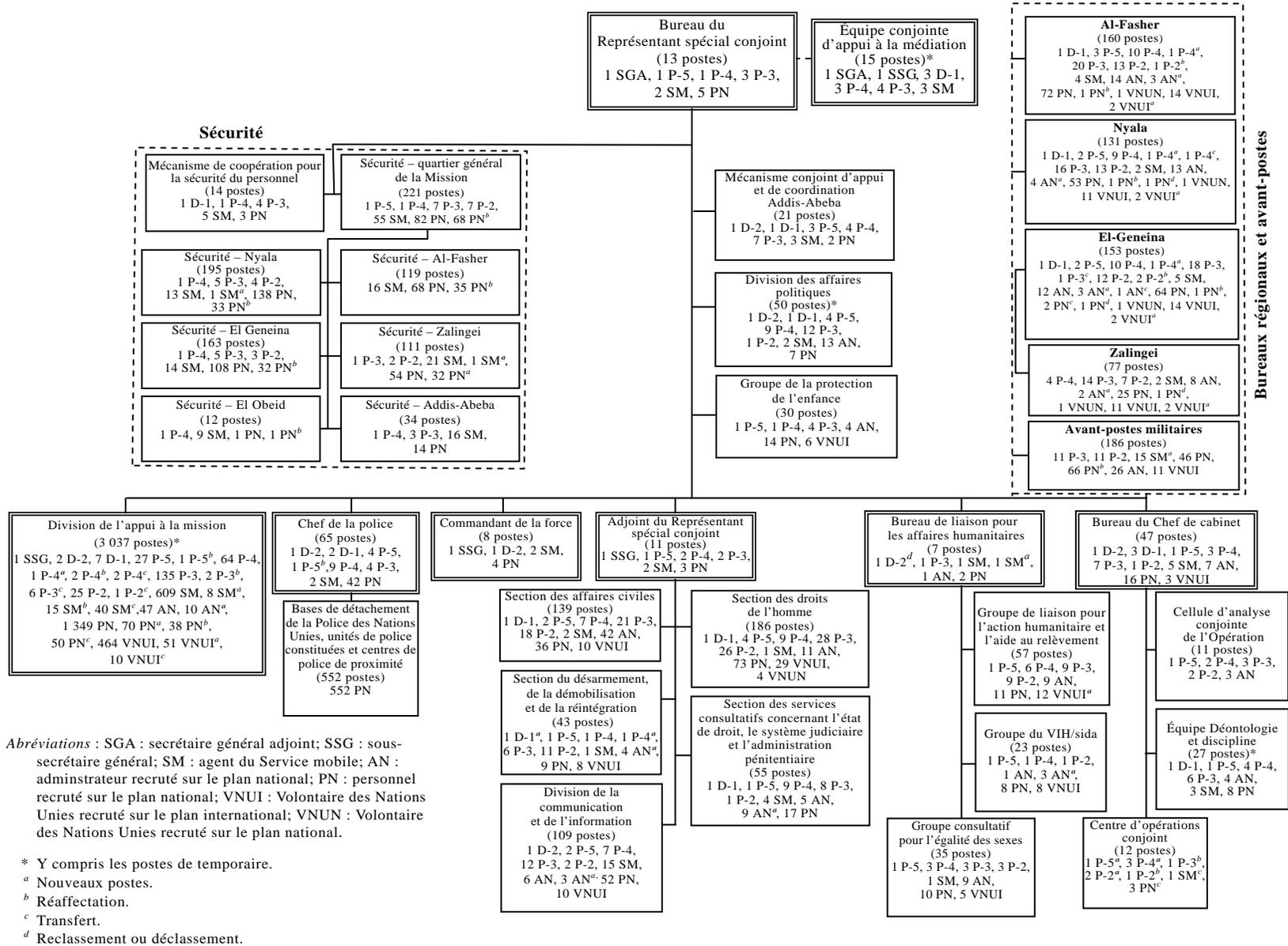
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

A. Services organiques et administratifs



B. Division de l'appui à la mission

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint;
SSG = sous-secrétaire général; SM = agent du Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; PN = personnel recruté sur le plan national; VNUI = Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international; VNUN = Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national.

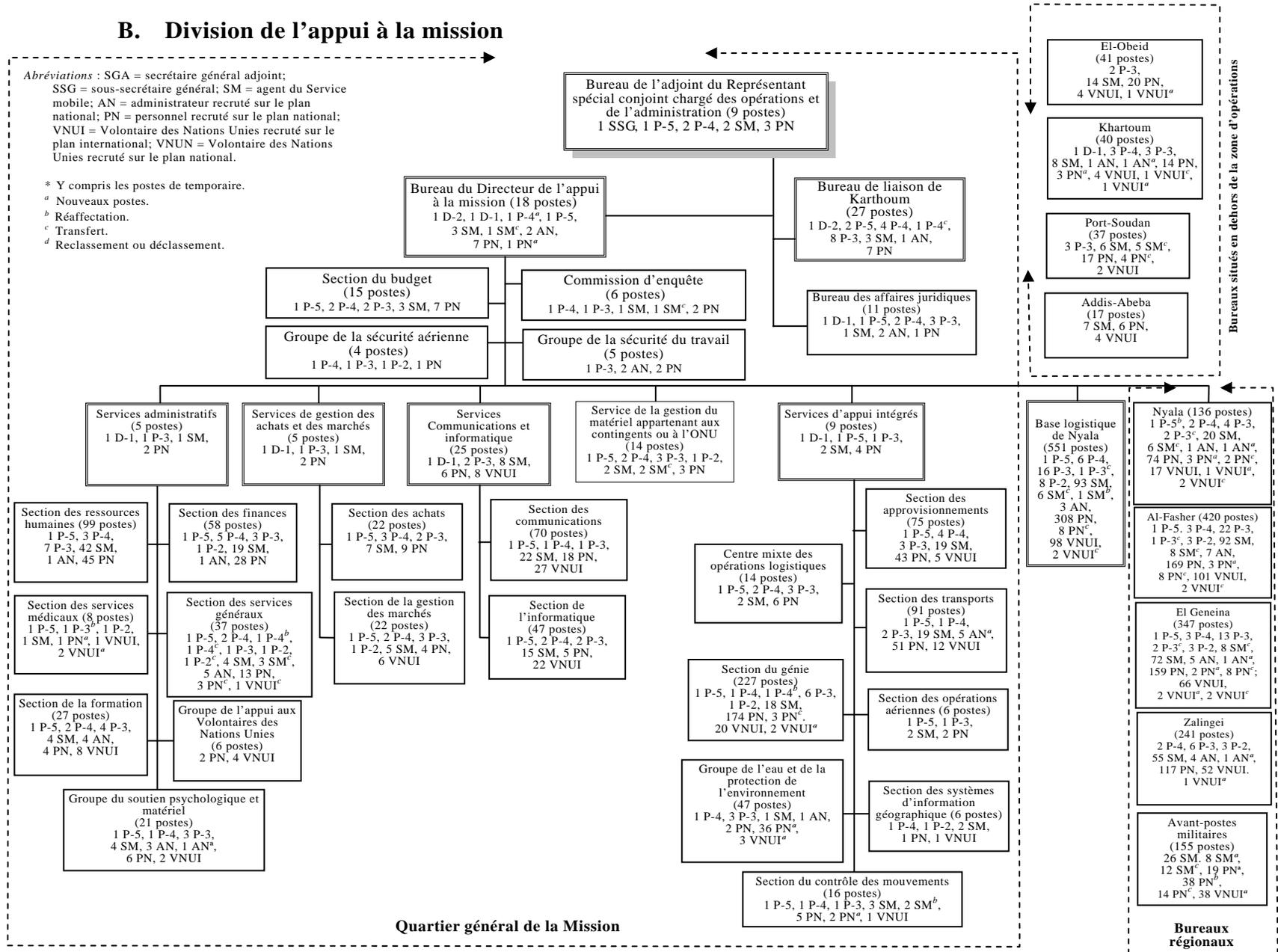
* Y compris les postes de temporaire.

^a Nouveaux postes.

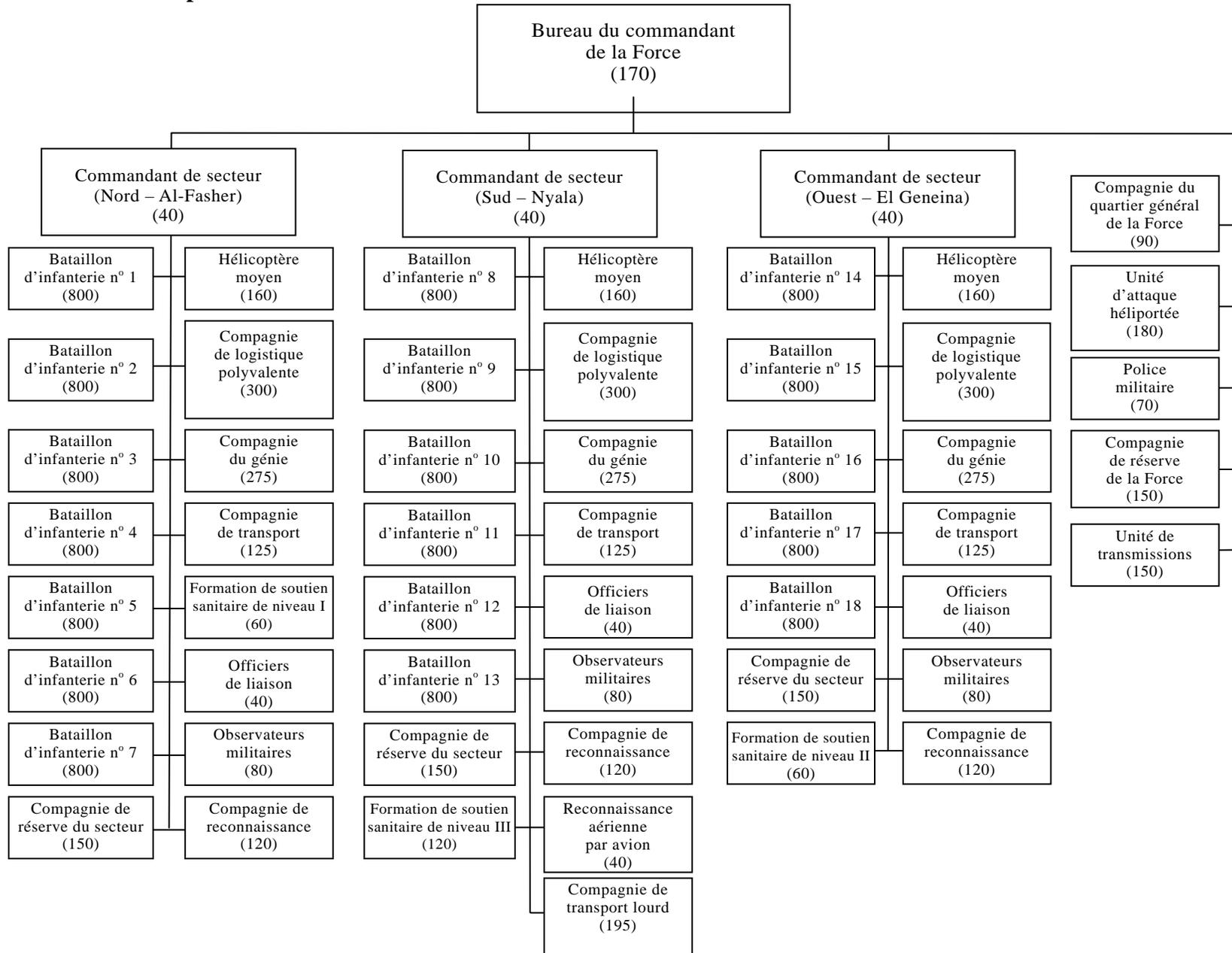
^b Réaffectation.

^c Transfert.

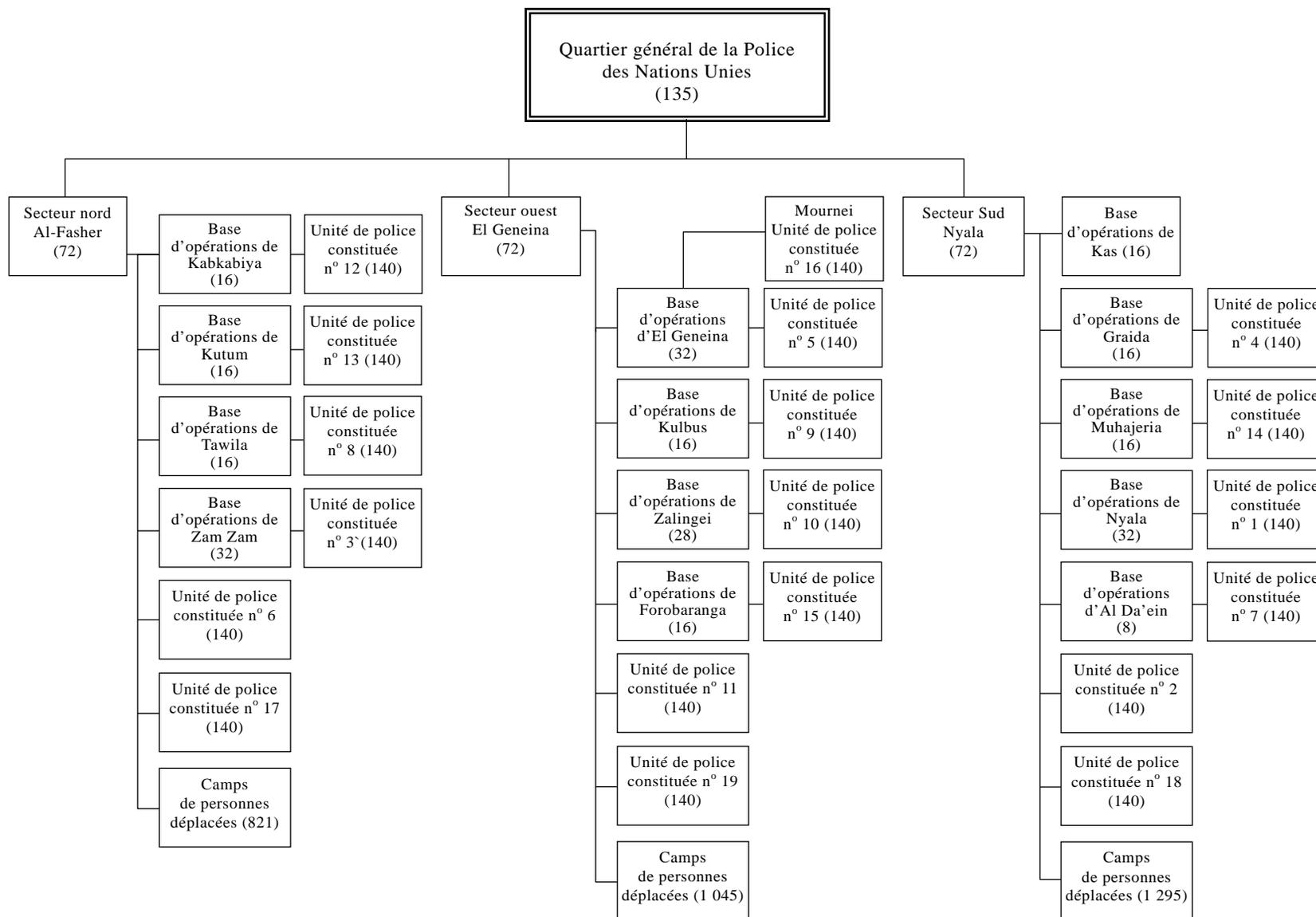
^d Reclassement ou déclassement.

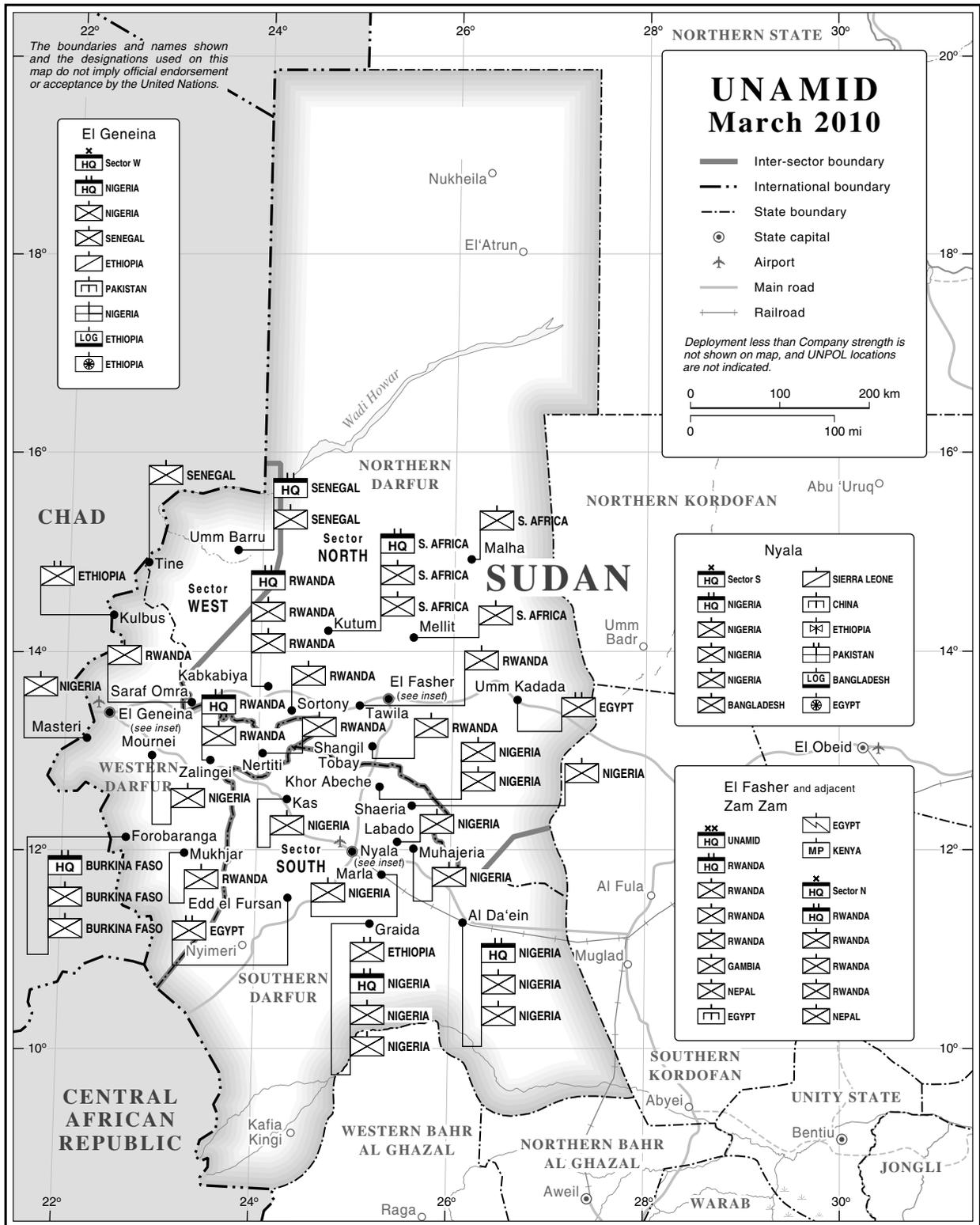


C. Composante militaire



D. Composante police





Map No. 4327 Rev. 6 UNITED NATIONS
March 2010